

INFORMATION TO USERS

This manuscript has been reproduced from the microfilm master. UMI films the text directly from the original or copy submitted. Thus, some thesis and dissertation copies are in typewriter face, while others may be from any type of computer printer.

The quality of this reproduction is dependent upon the quality of the copy submitted. Broken or indistinct print, colored or poor quality illustrations and photographs, print bleedthrough, substandard margins, and improper alignment can adversely affect reproduction.

In the unlikely event that the author did not send UMI a complete manuscript and there are missing pages, these will be noted. Also, if unauthorized copyright material had to be removed, a note will indicate the deletion.

Oversize materials (e.g., maps, drawings, charts) are reproduced by sectioning the original, beginning at the upper left-hand corner and continuing from left to right in equal sections with small overlaps. Each original is also photographed in one exposure and is included in reduced form at the back of the book.

Photographs included in the original manuscript have been reproduced xerographically in this copy. Higher quality 6" x 9" black and white photographic prints are available for any photographs or illustrations appearing in this copy for an additional charge. Contact UMI directly to order.

UMI[®]

Bell & Howell Information and Learning
300 North Zeeb Road, Ann Arbor, MI 48106-1346 USA
800-521-0600



Université d'Ottawa • University of Ottawa

**Les agressions sexuelles en milieu carcéral:
une perspective des prisonniers canadiens.**

Par

Micheline Roxane Guérette
712 580

Thèse présentée au Département de
criminologie de l'Université d'Ottawa
selon les exigences de la maîtrise ès arts.

©1999



National Library
of Canada

Acquisitions and
Bibliographic Services

395 Wellington Street
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

Bibliothèque nationale
du Canada

Acquisitions et
services bibliographiques

395, rue Wellington
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

Your file Votre référence

Our file Notre référence

The author has granted a non-exclusive licence allowing the National Library of Canada to reproduce, loan, distribute or sell copies of this thesis in microform, paper or electronic formats.

The author retains ownership of the copyright in this thesis. Neither the thesis nor substantial extracts from it may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

L'auteur a accordé une licence non exclusive permettant à la Bibliothèque nationale du Canada de reproduire, prêter, distribuer ou vendre des copies de cette thèse sous la forme de microfiche/film, de reproduction sur papier ou sur format électronique.

L'auteur conserve la propriété du droit d'auteur qui protège cette thèse. Ni la thèse ni des extraits substantiels de celle-ci ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

0-612-46578-0

Canada

Remerciements

Je désire remercier plusieurs personnes qui ont rendu la réalisation de cette thèse possible. Tout d'abord, mon directeur, le professeur Jacques Laplante, pour ses nombreux conseils et ses encouragements lors des difficultés rencontrées. Merci au professeur Robert Gaucher du département de criminologie de l'Université d'Ottawa et monsieur Jean-Claude Bernheim de l'Office des droits des détenus ainsi que tous mes collègues étudiantes et étudiants de la maîtrise pour leur aide et leurs encouragements. Je souhaite aussi souligner tout particulièrement l'aide de Kimberly Berry pour les nombreux contacts et services rendus sans lesquels cette thèse n'aurait pu se concrétiser de même que la collaboration de tous ceux et celles qui ont bien voulu partager leur expérience lors des entrevues.

Je remercie mon conjoint, Stéphane Lang, pour son support grammatical et sa patience dans les hauts et les bas vécus au cours de la rédaction de cette thèse et sans qui je n'aurais probablement pas pensé faire une maîtrise. Je dois aussi remercier Natacha Doucet pour les corrections effectuées. De plus, un gros merci à ma famille pour toute l'aide (tant morale que financière !) et leurs encouragements depuis le tout début de mes études. Sans l'encouragement de mes parents et de mes soeurs le parcours aurait sûrement été beaucoup plus difficile.

À vous tous, un gros merci.

Micheline Roxane

XOX

*À tous les ancien(ne)s- prisonnier(ère)s qui
ressentent encore les effets de l'incarcération et
à tous ceux et celles qui sont présentement
incarcéré(e)s. Ne perdez pas courage !*

Table des matières

RÉSUMÉ	v
INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1 : LA DYNAMIQUE CARCÉRALE ET LES AGRESSIONS SEXUELLES	6
1.1. L'institution carcérale : un milieu totalitaire	7
<i>L'admission</i>	10
<i>Le dossier des prisonniers et son contenu</i>	13
<i>De la déculturation à l'acculturation</i>	15
<i>Le système de punitions et de récompenses</i>	16
1.2. L'institution carcérale : les privations	18
1.3. L'institution carcérale : les agressions	22
1.4. L'institution carcérale : les agressions sexuelles	26
<i>Les acteurs et leurs caractéristiques</i>	29
<i>Les implications et les répercussions pour les victimes</i>	32
<i>Le personnel et l'administration</i>	37
1.5. L'institution carcérale : conclusion	38
CHAPITRE 2 : L'APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE	41
2.1. L'échantillonnage	42
2.2. Le type d'entrevue utilisé et son déroulement	49
2.3. L'analyse des données	51
CHAPITRE 3 : ANALYSE DES DONNÉES	52
3.1. Le milieu	52
<i>La population difficile</i>	54
<i>La violence carcérale</i>	55
<i>Les différences dans l'administration et le personnel</i>	58
<i>Les divertissements et la sexualité</i>	61

3.2. Sexualité forcée et changement de moeurs	63
<i>La drogue et la prostitution</i>	66
<i>La relation « wolf-jeune »</i>	69
<i>Les approches utilisées par les « wolfs »</i>	72
<i>Les refus et les résistances</i>	74
<i>Les causes possibles des agressions sexuelles</i>	75
3.3. La sexualité : les agresseurs et les victimes	76
<i>Les caractéristiques des agresseurs et des victimes</i>	78
<i>La peur d'être victimisé</i>	81
<i>Les opportunités</i>	82
<i>La réaction des prisonniers</i>	85
<i>Les conséquences pour les victimes et les agresseurs</i>	87
<i>Les solutions</i>	89
3.4. L'agression sexuelle : la conclusion	91
SYNTHÈSE ET CONCLUSION	93
LISTE DES RÉFÉRENCES	98
ANNEXE A : Lettre de recrutement pour les entrevues	101
ANNEXE B : Consigne et sous-consignes de l'entrevue	102
ANNEXE C : Questionnaire sur les renseignements personnels	103
ANNEXE D : Formulaire de consentement pour l'entrevue	107

Résumé

Cette thèse veut faire l'étude d'un groupe d'anciens prisonniers afin de connaître et d'analyser leur point de vue concernant les agressions sexuelles en milieu carcéral, l'importance du problème et les conséquences pour les acteurs, dans le but d'améliorer la situation des prisonniers et de sensibiliser le public et la communauté scientifique à cette réalité souvent négligée. Cette étude offrira aussi une perspective canadienne sur les agressions sexuelles entre prisonniers.

Les agressions sexuelles se retrouvent aussi dans nos institutions correctionnelles. Le carcéral est un milieu totalitaire qui est un élément important pour comprendre l'aspect particulier des expériences vécues par les prisonniers et les victimes d'agressions sexuelles. Il faut tenir compte de la dynamique du milieu car elle est souvent à la source du problème. Les institutions correctionnelles sont des milieux construits, artificiels et totalitaires imposant des privations sensorielles et matérielles. Ces privations ne peuvent faire autrement que d'influer sur les comportements des prisonniers. Les privations qu'imposent le milieu carcéral tant du côté affectif que matériel et social sont en grande partie responsables des frustrations, des colères et des peurs vécues par les prisonniers.

Les diverses formes d'agressions en prison sont étroitement liées à la dynamique totalitaire et aux privations. Elles sont la conséquence de cette réalité infantilisante et constituent un des rares moyens d'expression conservés par les prisonniers à leur admission. Or, ce milieu de vie totalitaire est à la source de la frustration et de la colère exprimées dans les émeutes, les prises d'otages, les comportements violents, les agressions sexuelles, etc. Ainsi, la violence qu'exercent les prisonniers peut être la réponse à la frustration causée par la sédentarité, la surveillance

permanente et la gestion du quotidien de ces derniers. Comme les voies de fait ou le meurtre, l'agression sexuelle sert à communiquer la réalité carcérale et permet aux prisonniers d'établir une nouvelle identité et de s'affirmer.

Afin d'obtenir l'opinion des prisonniers sur les agressions sexuelles, nous avons interrogé six ancien(ne)s prisonnier(ère)s ayant purgé au moins une sentence dans un établissement carcéral canadien dans une ou plusieurs provinces. Ces entrevues de type non-directif portaient sur la sexualité des prisonniers et les agressions sexuelles en prison. À la lumière de ces entrevues, les agressions sexuelles sont une forme de violence auxquelles doivent faire face les prisonniers. Elles sont présentes dans les établissements carcéraux canadiens quoique moins fréquentes que les autres formes d'agressions. Toutefois, si nous incluons les échanges sexuels qui se produisent dans les relations *wolf*-jeune et les paiements des dettes accumulées, l'importance de cette réalité peut être plus grande due à l'ambiguïté du consentement qui est fortement influencé par le besoin de se protéger et de survivre. Ainsi, le consentement libre et volontaire est souvent difficile à trancher dans de tels échanges sexuels.

Même si les agressions sexuelles constituent un crime grave contre la personne et sont punissables en vertu du Code criminel, les auteurs de cette forme de violence dans les établissements carcéraux sont rarement poursuivis au criminel pour les actes posés. Le risque que des accusations soient portées dépend de la victime qui peut choisir de poursuivre l'institution pour les sévices vécus. Les agresseurs risquent plus de voir leurs comportements réglés à l'interne plutôt que par la voie judiciaire. Généralement, ils vont être transférés dans un autre établissement à sécurité plus élevée et/ou être envoyés au « trou ». Pour ce qui est des victimes ou des victimes potentielles, la vie en institution devient très difficile et les conséquences psychologiques et physiques sont nombreuses. Elles doivent souvent vivre en permanence en

présence de leur agresseur. Pour un grand nombre d'entre elles, l'isolation de la population et l'union à un *gang* ou à un *wolf* sont les solutions les plus faciles pour survivre à l'incarcération. Pour certaines victimes, les conséquences liées aux tentatives et aux agressions sexuelles deviennent tellement intolérables qu'elles peuvent prendre des mesures draconiennes telles que le suicide pour se sortir de cette impasse.

Introduction

Les agressions sexuelles¹ sont présentes aussi bien dans la société « libre » que dans la société carcérale. Dans cette dernière, toutefois, le phénomène est souvent négligé par la communauté scientifique et ignoré du public. Tant au Canada que dans d'autres pays, ces agressions hantent les murs des prisons. Il s'agit d'une forme d'agression parmi plusieurs autres qui victimisent les prisonniers. Bien qu'elles soient moins nombreuses que les voies de fait, les agressions sexuelles demeurent un problème qui mérite notre attention. Ce projet de recherche veut étudier les agressions sexuelles en milieu carcéral afin de sensibiliser la population à cette réalité sur laquelle nous avons tendance à fermer les yeux. Aussi, nous voulons offrir une perspective de l'intérieur des prisons sur ce sujet afin d'améliorer éventuellement la situation et les conditions de vie des prisonniers. Ainsi, à l'aide d'entrevues effectuées avec d'anciens prisonniers, nous voulons découvrir l'importance du problème dans les institutions carcérales canadiennes. Non seulement nous nous intéressons aux agressions sexuelles mais nous désirons aussi découvrir la dynamique propre à la sexualité dans son ensemble.

Dans le milieu carcéral, la sexualité implique généralement des individus du même sexe et au départ entre individus qui n'ont pas nécessairement choisi d'établir et de participer à des rapports les impliquant sexuellement. Il faut cependant aller plus loin que cette constatation et comprendre la vie carcérale du point de vue des prisonniers. C'est pourquoi dans un premier temps, nous abordons la prison en tant que milieu totalitaire qui, par sa dynamique propre, exerce un contrôle sur la vie des individus sous sa garde et impose des privations. Les conséquences

¹ Par le terme « agression sexuelle » nous désignons la pénétration anale, les attouchements ou caresses, les fellations et les tentatives de commettre ces actes contre la volonté de la personne et la impossibilité d'émettre un consentement libre et sans conséquence que ce soit.

découlant de la présence d'un individu dans ce milieu de contrôle extrême débordent des murs de l'institution et affectent aussi les personnes avec lesquelles le prisonnier veut avoir des contacts et entretenir des liens. Qu'il s'agisse de son courrier ou de ses visites, il y a un système de règles formels ou informels qui régit et limite les actions. Rien n'est laissé pour compte ; le contrôle touche toutes les sphères dans lesquelles évoluent l'individu, qu'elles soient privées, personnelles ou publiques. Sa pensée ne lui appartient plus car il doit réfléchir d'une manière institutionnelle. Son rythme de vie n'existe plus puisque tout doit être fait selon un horaire rigide et précis. Son intimité disparaît avec son entrée en institution car il doit désormais mener une vie de groupe.

Ainsi, nous démontrons que ce régime de vie comporte des privations affectives, sensorielles et matérielles qui ne sont pas sans conséquences pour le prisonnier et son entourage. La vie carcérale ne s'avère pas stimulante mais bien infantilisante. Les procédures à suivre, les permissions à acquérir et les punitions qui sont toujours suspendues au-dessus des têtes suffisent souvent pour décourager les plus aventuriers des prisonniers. Tout ce contrôle exercé sur les individus ne peut faire autrement que de créer de la frustration. Voyant leur vie réglée dans ses moindres détails, la violence est le moyen utilisé par les prisonniers pour décompresser et exprimer leur frustration. Celle-ci prend plusieurs formes : elle peut être psychologique, physique et matérielle. En fait, tous les crimes auxquels nous pouvons faire face dans la société se retrouvent aussi en prison. Il peut s'agir de menaces, de vols, de voies de faits ou de meurtres.

Cette violence renferme aussi les agressions sexuelles. C'est dans un milieu totalitaire et au sein de cette violence que les agressions sexuelles prennent place, d'où l'importance de comprendre ce qui entoure la perpétration de ces crimes à nature sexuelle ; d'un côté, nous avons les agresseurs et leurs façons de procéder qui peuvent aller de la séduction à la violence extrême et, de l'autre, les victimes qui tentent de résister ou celles qui se soumettent pour survivre. Nous

voulons aussi découvrir ce qu'un tel crime implique comme conséquences et comme réactions physiques et émotionnelles pour les prisonniers victimes de ce genre de sévices. Lorsque nous nous imaginons une prison, nous avons souvent de la difficulté à visualiser la violence et les agressions sexuelles qui peuvent survenir malgré tous les moyens de contrôle et de sécurité en place. Pourtant, il s'agit d'une réalité. Ce sont les prisonniers ayant vécu eux-mêmes à l'intérieur de ce milieu totalitaire qui nous dévoilent cette réalité souvent cachée par les rouages officiels. Pour ces motifs, nous avons interviewé d'anciens prisonniers pour connaître leur opinion sur la sexualité et les agressions sexuelles en prison. C'est en partant de ces entrevues que nous constituons notre analyse et notre troisième chapitre sur la prison et les agressions sexuelles.

Nous ne pouvons pas contourner la dynamique qui règne dans les prisons car les témoignages des anciens prisonniers sur cette vie recluse permettent de saisir l'environnement dans lequel ils vivent et survivent. En plus du contrôle qu'exerce l'institution sur les prisonniers, plusieurs autres facteurs influencent la vie carcérale. Les prisonniers ayant été trouvés coupables de crimes à caractère sexuel constituent une population difficile à gérer car ils peuvent rarement être incarcérés dans la population pénitentiaire générale dû à la violence qu'ils doivent affronter, violence qui touche l'ensemble de la population, qui englobe une grande variété de crimes et par laquelle le plus fort l'emporte sur les plus faibles. Dans ce milieu de violence, les réactions administratives et celles du personnel de garde ne sont pas toujours constantes et respectueuses des directives officielles et des lois. Cette dynamique de violence et de privation a un impact sur le déroulement de la vie des prisonniers et des divertissements qui s'offrent à eux. Le manque de stimulations sexuelles et sensorielles provient des privations que pose le système et des divertissements souvent inadéquats pour combler les besoins des prisonniers malgré les mesures prises à ce niveau pour tenter de réduire les impacts de l'incarcération.

Si la dynamique totalitaire de la prison est importante pour comprendre la vie pénitentiaire, la sexualité chez les prisonniers l'est tout autant afin de saisir l'agression sexuelle. Il est donc question de la sexualité et de la perception qu'ont les prisonniers de l'homosexualité et des gardiens à ce sujet. La drogue et la recherche de protection occupent une place importante dans la pratique homosexuelle. Ainsi, la prostitution et la relation *wolf-jeune* constituent des formes d'homosexualité pratiquées par les prisonniers. Bien que ces deux types de sexualité supposent que les deux parties sont consentantes, il faut toutefois se questionner sur les limites du consentement car les refus peuvent être suivis de réactions très violentes.

À la suite de ce cheminement, nous voyons les agressions sexuelles à travers les yeux des prisonniers qui ont vécu l'incarcération. Il est question, en se basant sur l'opinion et l'expérience carcérale et/ou sexuelle, des causes possibles pouvant mener des prisonniers à commettre des agressions sexuelles, des agresseurs et des victimes impliqués dans les agressions et de la réaction des autres prisonniers et du personnel. Réactions qui sont souvent bien différentes de ce qui est prescrit dans le code de vie des prisonniers et dans les directions correctionnelles. Ceci a pour effet de régler à l'interne les agressions sexuelles, tout comme les autres crimes qui s'y produisent, sauf en de rares exceptions comme une fuite dans la communauté. Nous analysons aussi la réalité à laquelle est confrontée un nouveau venu dans le système carcéral, ses peurs et ses options... si option il y a, car la prison offre souvent le choix entre des avenues dont la moins pénibles aux yeux de l'individu n'aurait probablement pas été envisagée dans un autre environnement. Ce qui est surprenant pour un néophyte de la vie carcérale, c'est que la prison présente plusieurs occasions pour les agressions sexuelles malgré les murs et les gardiens. Nous terminons cette thèse sur les solutions que les personnes interrogées ont suggérées. Il s'agit bien

entendu de solutions partielles, car aussi longtemps que la prison subsistera, la violence et les agressions sexuelles y seront présentes.

Chapitre 1

LA DYNAMIQUE CARCÉRALE ET LES AGRESSIONS SEXUELLES

« Nous vous suggérons cependant une revue de littérature exhaustive sur le sujet puisque, à notre avis, votre hypothèse de travail s'inspire plus de perceptions véhiculées par les médias que des réalités carcérales. » Normand Granger, président du Comité régional de recherche, Service correctionnel du Canada. (23 février 1999)²

L'établissement carcéral est un milieu de tensions et de violence. De par sa dynamique totalitaire, la prison est un milieu où la violence physique et psychologique est omniprésente et produite tant par l'institution et son personnel que par les prisonniers. Afin de comprendre les agressions sexuelles entre prisonniers, nous devons tout d'abord cerner le dynamisme totalitaire du carcéral et des diverses agressions s'y déroulant. Dans cette perspective, ce chapitre est divisé en quatre parties. Il est question, en premier lieu, de l'institution correctionnelle comme milieu totalitaire établissant une mise en scène différente de celle de notre société « libre ». Cette particularité du carcéral doit être prise en considération pour bien comprendre l'expérience vécue par les prisonniers et les victimes d'agressions sexuelles en institutions pénitenciaires. Il faut tenir compte de la dynamique du milieu car elle est souvent à la source du problème. Aussi, il faut souligner que ce régime de vie impose des privations qui ne peuvent faire autrement que d'influer sur les comportements des prisonniers qui voient leur vie gérée dans les moindres détails.

² Lettre écrite à l'auteure par M. Normand Granger à la suite des procédures nécessaires pour avoir accès à la population sous la responsabilité du Service correctionnel. Ces procédures furent abandonnées.

Ces privations, qu'elles soient sociales ou affectives, sont importantes puisqu'elles sont, en grande partie, responsables des frustrations, des colères et des peurs vécues par les prisonniers. Les privations peuvent aussi aider à comprendre le milieu de vie des prisonniers et leurs activités. Il va sans dire que ce milieu artificiel, construit et totalitaire est une source de frustration pouvant être à l'origine de la violence et de l'intimidation subies par les prisonniers. C'est pourquoi les agressions physiques sont partie prenante de la vie carcérale et des privations qui en résultent. Une forme d'agression vécue dans les institutions est l'agression sexuelle. Bien entendu, il s'agit de la forme d'agression qui nous intéresse le plus dans le cadre de cette thèse. Nous abordons non seulement l'agression sexuelle comme acte mais aussi en tant que répercussion sur l'ensemble de la population carcérale. Également, il est question des caractéristiques des agresseurs et des victimes potentielles afin de tracer, si possible, un portrait de ces dernières. De plus, nous regardons la perception des prisonniers sur la position de l'administration face aux agressions sexuelles.

1.1 L'institution carcérale : un milieu totalitaire

L'institution carcérale est un milieu artificiel et construit qui transforme les prisonniers socialement, physiquement, culturellement et psychologiquement. Ce milieu de discipline, de régulations et de restrictions constitue, comme l'armée, les couvents et les hôpitaux psychiatriques, un milieu totalitaire. Goffman définit ces milieux comme étant

un lieu de résidence et de travail où un grand nombre d'individus, placés dans la même situation, coupés du monde extérieur pour une période relativement longue, mènent ensemble une vie recluse dont les modalités sont explicitement et minutieusement réglées³.

³ Erving Goffman, *Asiles*, Paris, Éditions de minuit, 1970 [1961], p. 41.

Les liens avec la communauté extérieure sont rompus par l'environnement physique de l'institution : ses murs, ses clôtures et ses verrous provoquent une rupture avec la société « libre ». Ainsi, ses frontières ou barrières avec l'extérieur, selon Goffman, modifient trois éléments de la vie que les prisonniers tiennent, jusqu'à leur admission, pour acquis. D'abord, « placés sous une seule et même autorité, tous les aspects de l'existence s'inscrivent dans le même cadre ».⁴ Ils n'ont plus un mot à dire sur la direction que prend le cours de leur vie. Tout relève des administrateurs correctionnels. En plus, une journée dans la vie des prisonniers ressemble à toutes les autres journées de leur sentence. Il s'agit d'une routine exécutée avec les autres prisonniers, ce qui met en péril l'autonomie et l'individualité des incarcérés. D'ailleurs, la routine est non seulement dans les activités quotidiennes mais aussi dans le temps : tout est exécuté selon un horaire rigide sans place pour la diversité. Bref, après quelques jours, les prisonniers savent à quoi s'attendre pour le reste de leur sentence. La volonté des dirigeants à voir à ce que tout se déroule le plus calmement possible est ainsi accomplie par l'intermédiaire des règlements formels et informels. Évidemment, il y a des événements tels les émeutes qui viennent perturber la routine pendant un court laps de temps.⁵

Le principe de l'institution totalitaire repose sur le contrôle total de la vie et des besoins des prisonniers par la bureaucratie gouvernementale et correctionnelle. Ces bureaucraties universalisent les services indépendamment des besoins des individus. L'individualité des prisonniers n'est prise en compte que dans des circonstances exceptionnelles, par exemple pour des raisons médicales ou religieuses. Les bureaucrates peuvent imposer les restrictions qu'ils désirent aux prisonniers. Le contrôle total se fait par une surveillance maximale rendue possible

⁴*Ibid.*, p.48.

⁵ Erving Goffman, *Asylums*, London, New York et Toronto, Penguin, 1991 [1961], p.15-17, 43, 86 ; Jacques Laplante, *Prison et ordre social au Québec*, Ottawa, Université d'Ottawa, 1989, p. 178.

par l'omniprésence des agents correctionnels et de leur droit de correction sur l'ensemble de la population carcérale. La surveillance se fait non seulement par les autorités mais aussi par les autres prisonniers car tout s'effectue en groupe. Cette omniprésence repose sur le fait que les prisonniers sont toujours dans une position où il est possible d'être observé. Cette surveillance permet d'assurer le contrôle par l'autorégulation des comportements.⁶

Pour couper davantage les liens avec l'extérieur, l'administration carcérale embauche des professionnels tels des criminologues, des psychologues, des médecins et des travailleurs sociaux pour venir rencontrer les prisonniers à l'intérieur des murs. Le besoin d'aller dans la communauté est donc limité au minimum. En offrant ces services, les dirigeants prétendent offrir un service plus humain et démontrer qu'ils font tout en leur pouvoir pour réhabiliter les prisonniers. Cependant, les professionnels se découragent rapidement lorsqu'ils réalisent que les possibilités d'offrir des services de qualité sont limités car le milieu n'est pas propice à l'établissement de liens d'entraide, de solidarité et de thérapie. L'institution fait plus de mal à elle seule que le bien produit par l'ensemble des programmes réunis. Autrement dit, le peu de bienfaits qu'apportent les programmes est détruit par le milieu carcéral.⁷

Les prisonniers et les professionnels sont pris au piège et doivent suivre les directives reçues par l'administration. Pour leur part, les professionnels se sentent « utilisés » par les prisonniers qui veulent sortir le plus rapidement possible de l'institution, car le refus de suivre un traitement les retarde et diminue les chances d'avoir accès aux diverses libérations. Aussi, les professionnels questionnent la validité de leurs interventions car les prisonniers sont plus ou

⁶ Erving Goffman, *op. cit.*, p. 18, 33, 46 ; Michel Foucault, *Surveiller et Punir*, Paris, Gallimard, 1975, p. 234-5.

⁷ Erving Goffman, *op. cit.*, p. 87.

moins « libres » de participer.⁸ En quelque sorte, ils font partie du système de privilèges que nous analysons un peu plus loin dans ce chapitre.

La vie institutionnelle, selon Goffman, se justifie en soutenant que les privations et les restrictions qu'elle impose sont nécessaires pour réhabiliter les prisonniers et faciliter leur réinsertion dans la société. Croire que la perte d'autonomie et les privations résultant d'un système totalitaire permettent de progresser socialement est illusoire. Laplante ajoute que

[l'] on refuse au détenu l'ombre même de tout sens des responsabilités. C'est ainsi qu'on lui dit quand il doit se coucher, quand il doit se réveiller, ce qu'il doit faire et quand il doit le faire, comme on ferait avec un enfant... Non seulement la prison désocialise les délinquants et leur enlève ce qui pourrait leur rester des qualités nécessaires à la vie en société qu'ils possédaient à leur entrée dans l'établissement, mais elle peut les « criminaliser » encore davantage.⁹

La progression en milieu carcéral démontre seulement le niveau de soumission de l'individu aux directives. C'est pourquoi l'institution totalitaire commence à modeler l'individu dès son admission avec des séances d'information et de procédures démontrant que son état justifie sa présence en prison.¹⁰

L'admission

Dès son arrivée au pénitencier, un processus se met en place afin d'initier le prisonnier à la vie carcérale, à ses règles écrites et non-écrites. Cette initiation ne se limite pas aux règlements de l'institution. Le nouvel arrivé se voit dépouillé de son identité sociale et de ses effets personnels. À l'intérieur des murs, le numéro d'assurance social est remplacé par un numéro d'identité carcérale. Ses comptes en banque sont remplacés par des comptes institutionnels dont

⁸ *Loc. cit.*, p. 87.

⁹ Organisation des Nations-Unies, dans Québec, *Pour une politique québécoise concernant le secteur correctionnel adulte*, dans Jacques Laplante, *op. cit.*, p. 201.

¹⁰ Jacques Laplante, *op. cit.*, p. 81 ; Erving Goffman, *op. cit.*, p. 17.

l'accès et les dépenses sont limités. Tout excès est douteux et questionné par les autorités comme faisant potentiellement partie d'un marché noir ou pour régler des dettes accumulées. Il est aussi dépouillé de ses vêtements civils, de ses cartes d'identité et de crédits, de certains bijoux, de son portefeuille, etc. afin d'éliminer l'individualité. Selon Goffman, le dépouillement des prisonniers à leur arrivée sert à l'administration carcérale pour éviter certains problèmes et s'assurer du bon fonctionnement de l'établissement.¹¹

Le dépouillement est suivi d'un (re)pouillement. Les prisonniers reçoivent une identité carcérale, c'est-à-dire de nouveaux numéros d'identification, de nouveaux vêtements et une trousse d'effets personnels identiques à ceux de leur voisin et de tous les prisonniers. Tout le monde se ressemble et les différences individuelles sont reléguées au second plan. Dans certains cas, l'utilisation d'uniformes a aussi comme conséquence qu'on ne distribue pas les vêtements propres au propriétaire initial mais selon la taille de celui-ci. Le prisonnier n'est donc pas propriétaire de ses vêtements. Ceux-ci pouvaient être, la semaine auparavant, les vêtements de son voisin.¹²

Goffman souligne qu'à l'admission, « l'individu, dépouillé de son aspect habituel ainsi que du matériel et des services qui lui permettaient de préserver [son identité], voit sa personne défigurée. [...] Tout règlement, tout commandement, toute besogne obligeant l'individu à accomplir ces gestes ou à adopter ces posture sont de nature à [la] modifier. »¹³. Le dépouillement enlève aussi au prisonnier tous les points de repères lui permettant de s'identifier en tant qu'être unique. Il perd, par le fait même, les moyens de défense derrière lesquels il pouvait se réfugier, car il n'a plus d'identité propre pouvant lui procurer un certain réconfort ou soutien. Ce premier

¹¹ Erving Goffman, *op. cit.*, p. 26-28, 30.

¹² *Ibid.*, p. 77.

¹³ *Idem*, *Asiles*, Paris, Éditions de minuit, 1970 [1961], p. 63-64.

contact avec l'institution va jusqu'à l'humiliation de l'individu, c'est-à-dire qu'il est sujet à des fouilles à nu et, à l'occasion, des orifices corporel. De plus, lors de ces fouilles, l'individu est amené à prendre des positions humiliantes et à avouer des choses qu'il n'aurait probablement jamais dites autrement.¹⁴

Les procédures d'admission servent aussi de « *briefing* » aux prisonniers afin de les informer et de leur permettre de mieux s'insérer dans leur nouvelle routine. D'ailleurs, lors de l'admission, le nouvel arrivant est informé du déroulement de son séjour. Laplante souligne que

le plan de séjour est cette méthode moderne selon laquelle la prison signe une entente avec le prisonnier, lui signifiant ses attentes, lui proposant un plan d'utilisation des services selon un calendrier précis, alors que le prisonnier lui-même assume la responsabilité de sa réinsertion sociale. Le plan suppose une soumission docile aux règles pratiques (et non écrites) du gardien qui doit maintenir l'ordre.¹⁵

Même s'il est libre de suivre ou de refuser de suivre les traitements inscrits dans son plan de séjour, le prisonnier se voit coincé entre son refus de soumission et son désir de sortir le plus tôt possible de l'institution, car le premier diminue les chances de voir le second se réaliser. Dans bien des cas, les programmes qui lui sont recommandés n'ont rien à voir avec ce qui l'a amené en prison ou son « inadaptation sociale ». Ce manque de soumission démontre, aux yeux des administrateurs, un refus à se réhabiliter, car pour eux, le prisonnier est le seul responsable de sa réforme. Laplante démontre que cet énoncé est contradictoire étant donné que le plan de séjour et son organisation ne relève pas du prisonnier mais « de l'autorité centrale du ministère de la Justice »¹⁶.

¹⁴ *Idem*, *Asylums*, London, New York et Toronto, Penguin, 1991[1961], p. 28-32, 36, 77.

¹⁵ Jacques Laplante, *Op. cit.*, p. 171.

¹⁶ Jacques Laplante, *Prison et ordre sociale au Québec*, Ottawa, Presse de l'Université d'Ottawa, 1989, p. 171, 195.

Le dossier des prisonniers et son contenu

L'admission va au-delà du simple dépouillement du prisonnier, de son identité civile et de ses possessions, elle sert aussi à recueillir l'information sur celui-ci. L'individu n'étale pas seulement son corps à des étrangers mais aussi son vécu et son psychique. Cette information qui fait partie du dossier de ce dernier va le suivre jusqu'à sa sortie de l'institution et même après. Tous les détails sociaux et ses comportements sont importants et sont enregistrés dans le but de confronter le prisonnier à son vécu. Même certains comportements des membres de sa famille peuvent être retenus et utilisés contre lui. Il s'agit ici de reconstruire l'histoire du prisonnier dans le but de démontrer que son séjour en institution est nécessaire et justifié. La reconstruction commence dès son arrestation. Ainsi, les premières données recueillies, comme le souligne Goffman, ont lieu dans des conditions d'anxiété et d'énervement tels que l'arrestation, le procès et l'admission en prison. L'information contenue dans le dossier fait rarement référence aux actions positives de l'individu. Si tel était le cas, les informations discréditeraient les raisons justifiant son incarcération et les traitements qui lui sont imposés. Donc, le contenu du dossier se réfère qu'à une histoire négative de l'individu et à ses échecs.¹⁷

La construction du dossier de l'individu ne peut pas se faire sans la surveillance permanente de ses actions. Tous ses déplacements et ses activités, jour et nuit, sont surveillés. Goffman précise que la surveillance dans les institutions totalitaires ne correspond pas à la simple inspection pour guider l'individu en cas d'erreur comme ce serait le cas dans une compagnie. Ici, il s'agit plutôt d'une surveillance répressive afin de s'assurer que les individus respectent les directives sous peine de réprimande. Le personnel prend note de tous les comportements et des

¹⁷ Erving Goffman, *Asylums*, London, New York et Toronto, Penguin, 1991[1961], p. 18, 32, 143-4, 147, 149.

réactions des prisonniers avec l'idée de les réutiliser plus tard non seulement pour les punir mais aussi pour les provoquer. Il s'agit du processus de « ricochet », c'est-à-dire que toutes les actions ou paroles véhiculées par le prisonnier lors d'une attaque de la part du personnel sera la cible de la prochaine contre-attaque. Le prisonnier ne peut donc pas établir une ligne défensive en prévision d'un éventuel assaut contre sa personne et son « moi ». ¹⁸

Le but de construire un tel dossier est de dévoiler l'information qu'un prisonnier veut garder secrète. Ainsi, lorsque celui-ci rationalise son vécu, la vérité est toujours là pour le ramener à la réalité. L'information recueillie sert aussi à faire taire les revendications et le chantage. De plus, le contenu du dossier d'un prisonnier le suit dans tous ses déplacements institutionnels. De cette façon, les nouveaux agents s'occupant de son cas sont mis au courant de l'historique social et institutionnel de celui-ci et de cheminement réalisé. Le transfert d'information ne se limite pas au contenu du dossier mais aussi aux descriptions orales du comportement de l'individu. Ces échanges servent à faire le point sur les activités des prisonniers « parce que l'on y est convaincu que tout ce qui touche au [prisonnier] concerne directement, d'une manière ou d'une autre, les employés » ¹⁹ au point où l'information est divulguée ouvertement sans crainte pour la confidentialité des prisonniers. D'ailleurs, même si les dossiers sont confidentiels, le contenu est mis à la disposition des employé(e)s afin que tout le monde puisse agir sur l'individu et le ramener à l'ordre. Ceci démontre l'omniprésence de la surveillance et du risque d'être discipliné. L'information peut être divulguée librement entre les membres du personnel mais le principal intéressé, le prisonnier, est exclu de ce dialogue même si son avenir est souvent l'objet de la discussion. Ainsi, il est possible de voir la communication carcérale

¹⁸ Michel Foucault, *Discipline and Punish*, New York, Vintage, 1995 [1975], p. 281, 294-5 ; Erving Goffman, *op. cit.*, p. 41-42.

¹⁹ Erving Goffman, *Asiles*, Paris, Éditions de minuit, 1970 [1961], p. 216-217.

comme étant unidirectionnelle, c'est-à-dire des prisonniers vers les employés correctionnels.²⁰

De la déculturation à l'acculturation

Lors de l'admission, l'individu entre dans un monde où ses connaissances et ses expériences de la vie sont remises en question alors qu'elles étaient tenues pour acquises dans la société. Son entrée vient jeter une douche froide sur ses idées préconçues concernant son identité et son environnement. La culture dans laquelle l'individu a évolué doit être abandonnée pour adopter la culture institutionnelle. La pression pour ce transfert de culture est si forte que le séjour du prisonnier en dépend. L'acculturation à ce nouveau milieu peut faire toute la différence entre un séjour pénible et un séjour « agréable ».²¹

La déculturation d'un prisonnier dépend en grande partie de la durée de la sentence. Un prisonnier qui purge une sentence de deux semaines risque moins de s'institutionnaliser qu'une personne dont la sentence est de vingt-cinq ans. Cette remise en question touche le « moi » de l'individu qui peut percevoir cette période de transition et d'insertion comme un échec personnel, d'où la nécessité pour lui de développer des mécanismes de justification pour sa présence en prison. Ainsi, l'institutionnalisation rend l'individu dépendant des dirigeants et l'infantilise au point qu'il ne peut plus reprendre ses responsabilités civiles retirées à son arrivée qui sont nécessaires à la vie en société. L'effet de l'institutionnalisation est encore plus difficile lorsque l'on y ajoute la stigmatisation de l'incarcération.²²

L'utilisation de l'information contenue dans le dossier du prisonnier joue un rôle important dans sa déculturation et son acculturation. Ce processus transforme la vision que

²⁰ Idem, *Asylums*, London, New York et Toronto, Penguin, 1991[1961], p. 20, 73, 142-3, 148.

²¹ *Ibid.*, p. 23, 66-67.

²² *Ibid.*, p. 23, 66-67, 71.

l'individu a de lui-même. Il se voit désormais dans une position d'impuissance face à sa nouvelle réalité. Le dépouillement vécu à son arrivée et la saisie d'objets personnels lui enlèvent les seuls points de repère sur lesquels il pouvait s'appuyer et s'assurer de son identité. Dans un milieu totalitaire comme la prison, l'individu n'a pas vraiment d'autre choix que de transformer son histoire pour mettre la responsabilité de sa situation sur autrui, démontrer qu'il n'est pas malade et qu'il s'agit d'une erreur. C'est pourquoi, il reconstruit son histoire de vie - tant future que passée - de façon à offrir une image de son vécu lui étant plus avantageuse et utilisable dans plusieurs circonstances.²³

Le système de punitions et de récompenses

Nous l'avons déjà mentionné : la vie des prisonniers fonctionne sous un système de punitions et de récompenses se voulant en partie un mécanisme pour discipliner les prisonniers qui refusent de respecter les directives. Foucault souligne que « [le] régime de punitions et de récompenses [...] n'est pas simplement une manière de faire respecter le règlement de la prison, mais de rendre effective l'action de la prison sur les détenus »²⁴. L'idée soutenant ce système est le principe du conditionnement opérant tel qu'utilisé en psychologie. Une bonne action est accompagnée d'une récompense tandis qu'un manquement à un règlement est suivi d'une punition. Dans ce système de régulation, les sorties de l'institution, qu'il s'agisse d'une libération de jour ou totale, dépendent aussi du comportement des prisonniers. Le respect des règles formelles et informelles contrôlant tous les aspects de la vie des prisonniers est récompensé par des privilèges, par exemple l'accès à la cour extérieure pour une plus grande période de temps, un

²³ *Ibid.*, p. 28, 139-141.

²⁴ Michel Foucault, *Surveiller et Punir*, Paris, Gallimard, 1975, p. 286.

meilleur emploi, une meilleure cellule, un droit de sortie, etc. Ceci nous démontre que la vie carcérale est construite sur des privilèges. Cela constitue l'élément principal de la culture pénitentiaire. Cette culture de privilèges favorise le respect ou la soumission aux règlements car tout manquement conduit à une punition : absence de privilèges, perte de certains droits, transfert vers une autre institution ou de niveau sécurité, ou même, l'isolement du reste de la population pour une période plus ou moins longue. Bien que certaines formes de punitions passent souvent inaperçues par peur de représailles et qu'elles ont lieu loin des regards, les agents correctionnels administrent aux prisonniers des corrections qui ne figurent pas dans les règles écrites. Ainsi, les prisonniers ont avantage à se soumettre et à se comporter selon la vision idéale projetée par les agents correctionnels et les dirigeants.²⁵

Le refus de soumission n'est pas seulement un signe d'inadaptation à la vie carcérale comme le perçoit l'administration carcérale, mais aussi un signe de manifestation contre une situation qui paraît injuste aux yeux des prisonniers ou un refus de vouloir quitter l'institution lorsqu'ils sont admissibles aux diverses libérations. Le refus de soumission peut donc être une autre conséquence de l'institutionnalisation. Nous n'avons qu'à prendre l'exemple d'un prisonnier condamné à perpétuité et éligible à une libération conditionnelle après 25 ans. Sa nouvelle culture ne lui permet plus de vivre dans la société, qui de toute façon n'est plus celle qu'il a laissée 25 ans plus tôt. L'institution bénéficie des échecs volontaires ou involontaires des prisonniers afin de justifier les moyens utilisés pour les discipliner et l'existence de la prison elle-même.²⁶

²⁵ Erving Goffman, *Asylums*, London, New York et Toronto, Penguin, 1991[1961], p. 51-54, 63, 99, 138, 150.

²⁶ *Ibid.*, p. 55-56.

1.2. L'institution carcérale : les privations

Dans une dynamique de vie telle que le carcéral où tout est contrôlé, les prisonniers vivent dans un milieu de privation dépassant le simple fait d'être coupé du monde extérieur. Il est vrai que lorsque l'on constate la situation des premiers prisonniers dans les pénitenciers au Canada, les privations ne sont plus les mêmes et se sont humanisées. Cependant, elles n'en demeurent pas moins une réalité carcérale. Il suffit de penser à l'ouverture du Pénitencier de Kingston en 1835 et aux multiples commissions d'enquêtes qui ont eu lieu au Canada sur la situation des prisons et des conditions de vie des prisonniers.²⁷ Il n'est plus question de la loi du silence ou de l'interdiction de sourire, mais la vie carcérale est difficile et impose toujours des privations qui briment les droits des individus incarcérés.

La longueur de l'incarcération dans une institution totalitaire et pénitentiaire influe sur la gravité des conséquences des privations résultant du milieu. Le type d'établissement (centres correctionnels communautaires, minimum, médium, maximum et super-maximum) influence les conditions de détention, le niveau et le nombre de privations. Par exemple, dans les institutions à sécurité minimum, les prisonniers peuvent bénéficier de permissions de sortie auxquelles ceux incarcérés dans un pénitencier maximum n'ont pas accès. Ces privations sont multiples et sont, selon les dirigeants correctionnels, nécessaires à la réhabilitation des prisonniers et à leur réinsertion. Bien que plusieurs auteurs, dont Foucault, s'entendent pour dire que les privations dans les milieux carcéraux devraient se limiter à la perte de liberté et de circulation, il va sans dire que la réalité est toute autre. Comme nous venons de le voir, le milieu totalitaire contrôle

²⁷ Dennis Curtis et Andrew Graham, *Le Pénitencier de Kingston : Les cent cinquante premières années, 1835-1985*, Ottawa, Ministère des Approvisionnements et Services Canada, 1987, p. 28-30.

l'individu au point de lui enlever toute responsabilité et gestion de leur vie sans qu'il puisse réagir. Les conditions de détention privent les prisonniers de certains aspects de la vie, même les plus primaires tels que la sexualité. En fait, les privations sont aussi « sociales, sensorielles, intellectuelles, cognitives et physiques »²⁸.

Ces privations prennent plusieurs formes qui, à première vue, peuvent sembler sans importance car nous n'en sommes pas privés. Les gestes aussi simples qu'aller faire une marche, acheter des cigarettes et faire des appels téléphoniques ne peuvent plus être spontanés. Il y a des heures à respecter et des procédures à suivre. Bernheim, dans son article sur *les effets de l'incarcération*, souligne plusieurs formes de privations. Les plus importantes se résument

[à] la restriction de la satisfaction des besoins comme jeûner quand la faim creuse l'estomac, être privé de boisson quand le détenu a soif, etc., [à] la restriction de l'espace de circulation au moment où le prisonnier sent le besoin de circuler, [à] la restriction des contacts et des échanges verbaux avec les individus au moment où le prisonnier sent le besoin de communiquer, [à] la restriction sensorielle et la privation de la satisfaction des besoins essentiels dans un milieu où tout est routinier, [...], [à] la limitation d'association avec les autres, [à] l'obligation d'obtenir une permission chaque fois que le détenu doit entrer en contact avec d'autres personnes [et à] l'éloignement du contact avec les objets, avec la réalité qui est faite de diversité et de variété.²⁹

La vie carcérale est organisée de façon à contrôler au maximum le quotidien des prisonniers, leur enlevant du même coup toute autonomie. Une permission est fréquemment obtenue à la suite de plusieurs demandes et de supplications, même pour les choses les plus primaires. Lorsque l'on regarde le service de cantine, le prisonnier remplit une liste devant être approuvée afin d'éviter les abus et de prévenir le marché noir. Cette perte d'autonomie incite le prisonnier à se décourager. C'est encore pire lorsque, avant son arrivée au pénitencier, il trouvait sa raison d'être et se valorisait dans et par son travail. Le travail à l'intérieur des murs n'est pas ce qu'il y a de plus

²⁸ Jean-Claude Bernheim, « Les effets de l'incarcération », *Face-à-la-justice*, vol. V, no. 1-2, 1982, p. 4 ; Michel Foucault, *Discipline and Punish*, New York, Vintage, 1995, p. 248 ; Erving Goffman, *op. cit.*, p. 138.

²⁹ Jean-Claude Bernheim, *op. cit.*, p.4.

valorisant par rapport travail salarié. Comme Foucault le souligne, le travail en prison n'a pas pour but d'être valorisant ou de fournir des connaissances utiles. Le travail, comme l'isolation du monde extérieur, se veut un outil de pouvoir et de réhabilitation.³⁰

Une autre forme de privation que l'on retrouve dans les institutions carcérales est la perte de vie privée et d'intimité. Comme nous l'avons souligné plus haut, la vie carcérale est une vie de groupe à laquelle le prisonnier n'a pas le choix d'adhérer. Bien que certaines activités puissent avoir lieu seul, les ressources disponibles « appartiennent » généralement à l'ensemble de la population carcérale. Nous n'avons qu'à penser aux services de bibliothèque. La lecture se fait seul, en privée dans la cellule, mais les livres n'appartiennent pas aux prisonniers. De plus, le prisonnier est rarement seul et c'est encore plus vrai lorsqu'il doit partager sa cellule avec quelqu'un d'autre. L'espace privé est nul. L'environnement physique rend difficile une vie privée. Même les salles de bains n'offrent pas de possibilités d'intimité pour les prisonniers. À ceci, s'ajoute l'ouverture, la lecture et la censure du courrier qui nuit à l'établissement et/ou au maintien de contacts extérieurs. Par ce contrôle, même l'intimité de la pensée est violée.³¹

Les privations peuvent être aussi vues sous un autre angle. Le réseau de ressources communautaires est pratiquement absent. L'étude réalisée par Flanagan démontre que la privation la plus difficile est l'absence de contacts humains avec des êtres chers. Ainsi, les prisonniers ont avoué que la chose la plus difficile à vivre était le sentiment d'ennui ou l'absence d'une personne (*missing somebody*). Pour les prisonniers, être exclus de la société et séparés des gens qu'ils aiment peut provoquer, lors de l'incarcération, une perte de contact temporaire et parfois permanente. Il est encore plus dramatique de constater que l'absence de personnes ressources

³⁰ Erving Goffman, *op. cit.*, p. 22, 45 ; Jean-Claude Bernheim, *op. cit.*, p. 3-4 ; Michel Foucault, *op. cit.*, p. 233, 239-40.

³¹ Erving Goffman, *op. cit.*, p. 32-34, 38, 67-68.

prive les prisonniers d'aide. Ces derniers n'ont personne à qui ils peuvent parler de leurs peurs, de leurs frustrations, de leurs peines, etc. Dans cette même étude, les prisonniers ont avoué qu'ils préféreraient garder pour eux leurs problèmes car les autres prisonniers ne sont pas des amis mais des associés qui leur ont été imposés d'où le manque de confiance envers eux. De plus, ces associés ont aussi leurs propres problèmes et ne désirent pas se préoccuper de ceux des autres. Il en va de même pour le personnel de l'institution, car « les membres du personnel de la prison sont rarement mentionnés comme une ressource. [...] Le faire serait traverser la 'ligne' qui sépare les prisonniers des gardiens. En le faisant, le prisonnier perdrait le respect de ses pairs et des gardiens ». ³² Même leur réseau de connaissances n'est plus une option. Comment des gens vivant à l'extérieur peuvent-ils comprendre ce que vit un prisonnier? Pour les prisonniers, ces personnes peuvent difficilement sympathiser avec eux car elles n'ont jamais été incarcérées. D'autre part, les membres de la famille et les amis ont aussi leurs problèmes. C'est pourquoi les prisonniers préfèrent s'occuper eux-mêmes des difficultés qu'ils vivent. ³³

Lorsque l'on regarde les visites auxquelles les prisonniers peuvent avoir droit, on remarque que le Service correctionnel du Canada permet aux institutions de limiter le nombre de visites en fonction du nombre de gardiens disponibles. La direction institutionnelle a aussi un droit de regard sur la sélection des visiteurs des prisonniers tant pour les visites régulières que pour les visites familiales privées (V.F.P.). Bien que les relations hétérosexuelles ne soient permises qu'en de très rares occasions, c'est-à-dire lors des V.F.P., les relations homosexuelles sont interdites. Ainsi, il serait intéressant de savoir s'il y a un lien direct entre la privation ou la restriction de contacts hétérosexuels chez les prisonniers et les agressions sexuelles ou si il s'agit

³² Timothy J. Flanagan, « The Pains of Long-term Imprisonment », *British Journal of Criminology*, vol. 20, no. 2, avril 1980, p. 154. Traduction de l'auteur

³³ *Ibid.*, p.150-1, 153-6.

davantage d'un règlement de compte de la part de certains incarcérés envers les prisonniers indésirables. Nous pouvons aussi nous questionner sur l'utilisation des agressions sexuelles pour répondre aux pulsions sexuelles pouvant difficilement être satisfaites autrement.³⁴

1.3. L'institution carcérale : les agressions

Les agressions et la violence, physique ou psychologique, font partie de la vie carcérale. Il peut s'agir de vols, de menaces, de voies de fait, d'agressions sexuelles ou de meurtres. Par conséquent, « nous devrions [...] garder en tête que les comportements criminels continuent lorsque les criminels sont envoyés en prison »³⁵. La violence peut avoir lieu entre prisonniers et entre prisonniers et employé(e)s. Dans la troisième partie de ce chapitre sur l'institution carcérale, nous nous limitons à la violence entre prisonniers.

Bien que certaines personnes perçoivent la source de l'agressivité comme étant génétique ou biologique, Karli y voit plutôt un moyen d'expression ou d'action légitimée par la menace de nos intérêts et découragée lorsqu'elle compromet ceux des autres. L'agression qui sert souvent pour arriver aux fins des individus puise dans les interactions et les expériences vécues par ces derniers où se trouvent diverses sources d'inspiration à la violence. Cependant, en société ce choix est plus facile à faire qu'en institution où la violence est une partie intégrale de la dynamique du milieu. Le biologique n'étant pas responsable de l'agressivité, les seuls facteurs pouvant influencer sur le comportement demeurent le milieu social de l'individu, son vécu et ses expériences. Or, la population carcérale provient presque exclusivement d'une seule classe sociale et ne reflète pas nécessairement la composition et l'ordre social « extérieur ». C'est pourquoi il

³⁴ Service correctionnel du Canada, *Guide des délinquants*, Canada, SCC, s.d., p. 35-36.

³⁵ Daniel Lockwood, « Issues in prison sexual violence » dans M. Braswell (éd.), *Prison Violence in America*, Cincinnati, Anderson, 1985, p. 95. Traduction de l'auteure.

règne, dans ce milieu, une atmosphère de violence. Plusieurs prisonniers ont grandi dans la violence et/ou avaient des comportements violents expliquant leur présence en institution. Or, la prison est un milieu de privations et de tensions où la bureaucratie brime l'initiative, la liberté et le développement personnel. Dans ces endroits où l'amour et le respect de soi et d'autrui sont absents, il est difficile selon Karli d'éviter les agressions et les comportements agressifs.³⁶

En fait, pour comprendre la violence carcérale il faut aller plus loin que l'institution totalitaire et ses privations. Il faut aussi regarder l'organisation sociale des prisonniers, c'est-à-dire la hiérarchie de la population carcérale. La hiérarchie sert à distinguer les « sous-hommes » des « vrais hommes »³⁷. Dans la catégorie des « sous-hommes », qui se situe dans le bas de l'échelle, on retrouve les agresseurs sexuels, les travestis, les homosexuels, les « pas de bras » ou ceux qui ne savent pas se battre, etc. Les agresseurs sexuels sont, pour la population carcérale, des moins que rien car ils ont commis des crimes de nature sexuelle, généralement contre des enfants ou des femmes. Les « vrais hommes », tels les « caïds »³⁸, sont au sommet du classement et voient au respect des règles informelles. Dans ces règles, la violence agit comme mode de régulation ou de contrôle. Le classement se fait par rapport aux crimes commis, à la virilité et au courage que les nouveaux venus démontrent. Leur force physique sera aussi testée et si les autres prisonniers perçoivent en eux une faiblesse potentielle, ils baisseront dans la hiérarchie et pourront devenir une cible d'attaque dans le futur. Ainsi, Welzer-Lang et *al.* précise « [qu'] en fonction de sa position dans l'espace du banditisme, de son pouvoir et de ses antécédents, tel détenu pourra

³⁶ *Ibid.*, p.380, 398, 407 ; Daniel Lockwood, *Prison Sexual Violence*, New York, Elsevier, 1980, p.38 ; Pierre Karli, *L'homme agressif*, Paris, Odile Jacob, 1987, p.369, 371, 383, 412 ; Anthony M. Scacco, *Rape in Prison*, Springfield (Il.), Charles C. Thomas, 1975, p. 70.

³⁷ Il s'agit des termes utilisés par Daniel Welzer-Lang et *al.* dans le livre *Sexualités et violences en prison : ces abus qu'on dit sexuels...* pour désigner les principales catégorisations faites par les prisonniers.

³⁸ Trafiquant de drogues, détournement de fonds, etc.

prétendre à être plus ou moins respecté, à disposer d'une impunité ou de droits sur les autres ».³⁹

D'autres critères de victimisation tiennent aussi, comme nous le verrons plus loin avec les agressions sexuelles, à l'âge, au niveau de sécurité de l'établissement et à la longueur de la sentence. C'est pourquoi un homme dans le début de la vingtaine incarcéré pour 15 ans dans un pénitencier à sécurité maximum risque plus d'être victime qu'un individu dans la quarantaine incarcéré dans une prison à sécurité minimale. Dans les établissements carcéraux canadiens, les tensions raciales, mêmes si elles existent, interfèrent moins dans l'établissement de la hiérarchie que dans les prisons américaines.⁴⁰

Si les nouveaux venus n'arrivent pas à prouver qu'ils ont leur place parmi les « vrais hommes », ils s'exposent à la violence carcérale. La violence peut aller de simples moqueries et insultes et s'étendre jusqu'aux voies de fait et aux agressions sexuelles dans le but de (re)punir l'individu pour le crime commis et/ou « [d']imposer une marque de distinction et de discrimination »⁴¹. Aux yeux des « vrais hommes », les victimes ne méritent pas de faire partie du groupe de prisonniers. La violence peut même escalader jusqu'au meurtre. Lockwood souligne que proférer des menaces dégénère souvent en violence. Pour toutes les victimes et ceux qui risquent de le devenir, les solutions qui s'offrent à eux est l'union avec un « gang » qui pourra les protéger d'éventuelles attaques ou l'isolement préventif car c'est la loi du talion qui règne à l'intérieur des murs. Toutes autres mesures telles que les négociations pourraient être perçues comme un signe de faiblesse ou de vulnérabilité alors qu'il pourrait s'agir d'un moyen pour désamorcer une situation possiblement violente. Les victimes potentielles doivent aussi demeurer

³⁹ Daniel Welzer-Lang et al., *Sexualités et violences en prison : ces abus qu'on dit sexuels...*, Lyon, Aléas, 1996, p. 128.

⁴⁰ Dennis Cooley, « Criminal victimization in male federal prisons », *Revue canadienne de criminologie*, vol. 35, octobre 1993, p. 479, 488, 492 ; Daniel Welzer-Lang et al., *op. cit.*, 1996, p.127,128, 130.

⁴¹ Daniel Welzer-Lang, *op. cit.*, p. 137.

sur le qui-vive et modifier leur horaire autant que possible pour éviter les zones à haut risque d'attaque telles que les douches et les lieux de promenades.⁴²

Un des problèmes majeurs dans l'étude des agressions dans les pénitenciers canadiens réside dans les sources d'information et les données sur le sujet. En fait, les statistiques carcérales au Canada proviennent de sources officielles. Cooley précise que les statistiques officielles sous-estiment la réalité carcérale pour plusieurs raisons. Il se peut que la victime ne porte pas plainte ou que l'incident soit traité à l'interne avant même d'arriver à l'administration de l'établissement. L'auteur précise aussi que les plaintes dépendent de l'incident. Les crimes contre la personne sont plus souvent rapportés que les crimes contre la propriété même si les premiers sont moins fréquents que les seconds.⁴³

Peu importe le crime, il existe toujours une pression sur les victimes afin qu'elles ne portent pas plainte car l'une des principales règles de vie chez les prisonniers est de ne jamais parler au personnel de garde ou administratif. Ainsi, comme nous l'avons vu précédemment, le vécu du prisonnier ne concerne personne d'autre que lui seul. Aussi, les prisonniers n'interviennent que très rarement dans les bagarres ou autres incidents par peur de représailles tant de la part des gardiens que des prisonniers. Si, toutefois, la victime porte plainte, les autres prisonniers vont sûrement riposter au manquement à la règle du silence. Ceci forcera la victime, pour sa propre protection, à s'isoler complètement du reste de la population ou à s'armer. Lors d'agressions physiques, plusieurs instruments peuvent être utilisés pour perpétrer l'acte ou pour se défendre. En réalité tout ce qui tombe sous la main peut servir. Il peut s'agir d'une arme de fabrication artisanale. Dans ce domaine, les prisonniers ne manquent pas d'imagination : ils

⁴² *Ibid.*, p. 129, 134-135, 137, 140-141 ; Jean-Claude Bernheim, « Les effets de l'incarcération », *Face-à-la-justice*, vol. V, no. 1-2, 1982, p. 9 ; Daniel Lockwood, *Prison Sexual Violence*, New York, Elsevier, 1980, p. 404, 47, 78 ; Pierre Karli, *op. cit.*, p. 388.

⁴³ Dennis Cooley, *op. cit.*, p. 481, 484-5, 489-90 ; Daniel Welzer-Lang et al., *op. cit.*, p. 61, 68.

peuvent se servir d'un couteau, d'un pic, d'une fourchette, d'un bol, d'une taie d'oreiller remplie de canettes, d'une lame de rasoir, etc.⁴⁴

La violence présente dans le milieu carcéral peut être modifiée en agissant sur les sources causant du stress et des tensions. Pour les prisonniers, il s'agit de l'institution carcérale en tant que milieu totalitaire les privant des droits les plus humains. Ainsi, pour certains il suffit que les prisonniers s'habituent aux contraintes et à la réalité coercitive de la prison, tandis que pour d'autres, il faut changer le système carcéral afin qu'il réponde vraiment aux besoins et à la réalité de ses clients. Peu importe, il faut comprendre que la violence en prison fait partie de la réalité quotidienne et qu'elle est un atout aux prisonniers. Ceux qui entrent avec un tempérament non-violent réalisent rapidement que le respect et la tranquillité s'acquière par la violence.⁴⁵

1.4. L'institution carcérale : les agressions sexuelles

Une des formes d'agressions ou de violences en milieu carcéral est l'agression sexuelle. Il serait illusoire de s'imaginer que les prisonniers cessent d'avoir des envies sexuelles ou mêmes des relations sexuelles lorsqu'ils sont incarcérés, qu'elles soient voulues ou non. Bien entendu, il ne faut pas croire que tous les prisonniers agressent sexuellement pour satisfaire leurs pulsions. La majorité se contente de la masturbation ou d'échanges homosexuels consentis. Deux prisonniers peuvent « s'unir » afin de se soutenir sur le plan émotionnel et sexuel pour la durée de leur sentence. Ainsi, Girard et Marcil souligne que « certains se contentent de tomber amoureux de leur main droite (ou gauche s'ils sont gauchers) ou d'une relation homosexuelle plus

⁴⁴ Dennis Cooley, *op. cit.*, p. 34, 485, 490 ; Michel Girard et Claude Marcil, *Guide de survie en prison*, Chicoutimi, Édition JCL, 1993, p. 71 ; Wayne Wooden et Jay Parker, *Men Behind Bars. Sexual Exploitation in Prison*. New York et London, Plenum Press, 1982, p. 107-108.

⁴⁵ Pierre Karli, *op. cit.*, p. 368, 378 ; Daniel Lockwood, *Prison Sexual Violence*, New York, Elsevier, 1980, p. 55, 80.

conventionnelle. Mais au pen, une chose est claire : “Tout le monde se fait sucer mais personne ne suce” ». ⁴⁶

En plus de comprendre la hiérarchie sociale des prisonniers, il faut connaître les lois du milieu, c'est-à-dire la culture pénitentiaire, afin de cibler les comportements sexuels. C'est pourquoi les individus qui ne répondent pas aux attentes que l'on a d'eux peuvent être réprimés sérieusement. Ainsi, selon Wooden et Parker, cette loi non-écrite prescrit qu'un jeune (hétérosexuel ou homosexuel) se jumelle avec un *wolf*. La sexualité entre deux jeunes, surtout s'ils sont homosexuels, n'est pas ou est peu acceptée tout comme « les liens affectifs et émotionnels sont un signe de faiblesse ». ⁴⁷

Il faut voir l'agression sexuelle pour ce qu'elle est. Il ne s'agit pas uniquement d'un moyen pour satisfaire des pulsions sexuelles. L'agression sexuelle est un moyen parmi d'autres utilisés en prison pour démontrer sa force. En réalité, il s'agit d'une lutte de pouvoir, « [d']une lutte d'influences au sein d'un environnement autoritaire, entièrement masculin [...] » ⁴⁸. Brownmiller ajoute aussi en reprenant les paroles de Davis que l'agression sexuelle ne répond probablement pas à une gratification sexuelle car la masturbation peut aussi amener l'orgasme, mais plutôt à une gratification par domination et l'humiliation d'autrui. Cependant, la masturbation sert surtout à diminuer les envies sexuelles sans régler le problème et n'apporte pas nécessairement le contact humain, quoi que l'agression sexuelle entraîne rarement une telle gratification. De plus, Welzer-Lang et *al.* souligne, en se référant à la structuration de la

⁴⁶ Michel Girard et Claude Marcil, *op. cit.*, p. 90, 92; Erving Goffman, *Asylums*, London, New York, Toronto, Penguin Books, 1991 [1961], p. 60.

⁴⁷ Wayne Wooden et Jay Parker, *op. cit.*, p. 3, 16, 19, 23. Traduction de l'auteure.

⁴⁸ Susan Brownmiller, *Le viol*, Paris et Montréal, l'Étincelle, 1976 [1975], p. 314.

hiérarchie sociale en prison, que les agressions sexuelles deviennent un moyen pour définir le faible du fort, les « sous-hommes » des « vrais hommes ».⁴⁹

Il faut se mettre dans la peau des prisonniers ayant une orientation hétérosexuelle et vivant des frustrations à cause de l'impossibilité ou de l'accès limité aux femmes pour satisfaire leurs pulsions sexuelles. Les homosexuels aussi peuvent vivre des frustrations car le choix d'un partenaire est limité à la composition de la population carcérale. Lockwood souligne que, pour les prisonniers, l'une des préoccupations qu'apporte l'incarcération concerne la privation sexuelle. Pour un certain nombre d'entre eux, l'agression relève de la privation sexuelle. Or, l'auteur se questionne sur cette privation et le lien avec l'agression sexuelle dans la société « libre ». Il précise que la privation sexuelle se situe non pas dans l'abstinence mais plutôt dans la différence entre les pensées érotiques et la réalité sexuelle. En institution, les prisonniers qui seraient les plus susceptibles de recourir à des actes de violence résultant de la privation sexuelle sont ceux qui ont eu le plus grand nombre d'expériences sexuelles et/ou ont de nombreuses pensées érotiques. Cependant, certains auteurs se questionnent sur l'importance que l'on doit accorder à la privation sexuelle dans les agressions. Une chose est sûre : la sexualité en prison, qu'elle soit consentante ou non, consiste, dans la quasi-totalité des cas, en une sexualité substitutive due à l'absence d'un partenaire du sexe opposé. Il ne s'agit donc pas d'une homosexualité mais, comme le précise Scacco, d'une hétérosexualité d'orientation masculine.⁵⁰

⁴⁹ *Ibid.*, p. 324 ; Daniel Welzer-Lang et *al.*, *op. cit.*, p.42 ; Alain Monnereau, Alain, *La castration pénitentiaire. Droit à la sexualité pour les prisonniers*, Paris, Lumière et Justice, 1986, p. 24.

⁵⁰ Daniel Lockwood, *Prison Sexual Violence*, New York, Elsevier, 1980, p. 126-127 ; Daniel Welzer-Lang et *al.*, *Sexualités et violences en prison : ces abus qu'on dit sexuels...*, Lyon, Aléas, 1996, p.43 ; Girard et Marcil, 1993, p. 90 ; Anthony M. Scacco, *Rape in Prison*, Springfield (IL), Charles C. Thomas, 1975, p. 67.

Le recours à la violence dans l'agression sexuelle comme dans tout autre crime sert à prouver la puissance, la domination et la masculinité de l'agresseur dans la hiérarchie des prisonniers. L'agresseur arrive à son but souvent par l'intermédiaire de menaces et d'intimidation et lorsqu'elles ne fonctionnent pas, les menaces escaladent jusqu'à l'utilisation de la force physique. Wooden et Parker soulignent que la sexualité « dans les prisons masculines est utilisée par les prisonniers agressifs comme un moyen de contrôle, d'intimidation et de manipulation »⁵¹. Selon Lockwood, cette violence est utilisée lorsque la victime résiste, que les menaces ne fonctionnent pas ou que l'agresseur se sent rejeté. Cependant, malgré les constats faits par l'auteur, il est difficile de savoir si la violence peut être le motif premier de l'agresseur mais une chose est claire, les agressions sexuelles sont plus fréquentes dans les grosses institutions surpeuplées où règnent des tensions. Lorsqu'un individu est incarcéré depuis une longue période de temps dans une culture de violence, les pensées érotiques peuvent puiser leur inspiration dans l'agression. L'agression sexuelle et la sexualité plus ou moins forcée peuvent aussi servir à payer des dettes contractées auprès des autres prisonniers ou de troc.⁵²

Les acteurs et leurs caractéristiques

Dans les établissements carcéraux, les victimes et les agresseurs sont étiquetés et caractérisés par des critères qui différencient les deux camps. Plusieurs auteurs soulignent que les agresseurs se divisent en trois grandes catégories. Il y a tout d'abord les *wolfs* (loups). Ils vont prendre une victime potentielle sous leur aile et lui offrir leur protection contre les autres agresseurs en échange de services sexuels. La relation qui existe entre les deux ressemble souvent

⁵¹ Wayne Wooden et Jay Parker, *op. cit.*, p. 24. Traduction de l'auteur.

⁵² Daniel Lockwood, *Prison Sexual Violence*, New York, Elsevier, 1980, p. 112-113 ; Wayne Wooden et Jay Parker, *op. cit.*, p. 14-15, 39 ; Cindy Struckman-Johnson et *al.*, « Sexual coercion reported by men and women in prison », *The Journal of Sex Research*, vol. 33, no. 1, 1996, p. 75 ; Anthony M. Scacco, *op. cit.*, p. 43.

à la relation que les *wolfs* ont avec les femmes à l'extérieur. Ils approchent souvent le jeune en lui offrant des objets difficilement accessibles ou des produits que ce dernier ne peut se payer. La violence physique est rarement utilisée pour se trouver un jeune. Si un jeune accepte les cadeaux que lui fait un *wolf* « son avenir en tant que victime est malheureusement assuré »⁵³. Bien sûr, le *wolf* joue le rôle de l'homme et ne se perçoit pas comme un homosexuel. Il s'agit plutôt d'une homosexualité occasionnelle. Ensuite, il y a le *player* qui ressemble beaucoup aux proxénètes (*pimps*) dans la rue. Ses approches et ses demandes ont pour but de « séduire » sa victime potentielle. Il utilise, lorsque nécessaire, des menaces ou la force pour arriver à ses fins. Le *player* perçoit une femme en sa victime et s'il réussit à l'avoir sans menaces ou force, il est respecté par toute la population carcérale. En plus des cadeaux et du réconfort qu'offrent les *wolfs* à leur proie, les approches et les avances que les *players* et les *wolfs* utilisent peuvent être des caresses ou des frôlements contre la victime et des gestes et/ou paroles à connotation sexuelle. Il s'agit vraiment d'un jeu à savoir qui va gagner le nouveau venu. La dernière catégorie d'agresseurs, les gorilles, utilisent seulement la force et les menaces. Ils n'utilisent aucune forme de séduction et vont souvent tenter de sodomiser leur victime lors de coups montés. Ce sont surtout eux qui sont à l'origine des agressions sexuelles impliquant un groupe.⁵⁴

⁵³ Daniel Lockwood, *Prison Sexual Violence*, New York, Elsevier, 1980, p. 82. Traduction de l'auteur.

⁵⁴ *Ibid.*, p. 19-20, 114, 116-117, 120-121 ; *Idem*, « Issues in prison sexual violence » dans M. Braswell (éd.), *Prison Violence in America*, Cincinnati, Anderson, 1985, p. 91 ; Michel Girard et Claude Marcil, *Guide de survie en prison*, Chicoutimi, Édition JCL, 1993, p. 90, 92 ; Wayne Wooden et Jay Parker, *Men Behind Bars. Sexual Exploitation in Prison*, New York et London, Plenum Press, 1982, p. 3, 15-16, 22, 74.

Les victimes ou les victimes potentielles, quant à elles, se voient aussi attribuer des étiquettes descriptives de leur statut. Bien que les surnoms qu'on leur attribue sont multiples, deux catégories reviennent. D'abord, il y a ceux que les prisonniers nomment « jeune ou *kid* ». Ils sont généralement des hétérosexuels qui ont accepté ou ont été plus ou moins forcés d'avoir des rapports sexuels avec un *wolf* en échange de sa protection. La deuxième catégorie sont les reines (*queen*) ou *sissy*. Il s'agit d'homosexuels ou de transsexuels efféminés⁵⁵ qui deviennent les partenaires soumis ou passifs et des homosexuels ou des gais qui ne sont pas ou peu efféminés. Ils ont une vie sexuelle diversifiée car ils peuvent aussi bien être le partenaire passif qu'actif. Dans tous les cas, les victimes ou les jeunes ne sont que des objets sexuels.⁵⁶

Comme dans la société, des chercheurs ont tenté de faire le portrait des agresseurs sexuels en milieu carcéral. Les auteurs s'entendent pour dire que les agresseurs ont déjà commis des crimes violents dans la rue mais l'âge, la sentence et le crime ne sont pas significatifs pour être capable de préciser qui est plus susceptible de devenir agresseurs. De plus, les individus incarcérés sont généralement ceux qui sont reconnus comme étant violents dans la société. Or, qu'est-ce qui caractérise les agresseurs? Ils sont généralement hétérosexuels, ce qui explique qu'ils voient les victimes comme des femmes et qu'ils les forcent à agir tel que la société veuille qu'une femme agisse. Au fond, nous pouvons percevoir la culture dans laquelle les prisonniers ont baigné avant leur arrivée au pénitencier. La passivité sexuelle est honteuse car les prisonniers mettent beaucoup l'accent sur la masculinité et la virilité. Les comportements ou les critères

⁵⁵ Ils adoptent les plus possibles les traits féminins en se poudrant et en s'habillant avec des vêtements serrés pour démontrer leurs courbes et en utilisent un prénom féminin. Voir Justin Ciale, *Tale of Saint Vincent de Paul Penitentiary*, Ottawa, Brocklyn et Toronto, Legas, 1997, p. 159.

⁵⁶ Wayne Wooden et Jay Parker, *op. cit.*, p. 3, 13.

démontrant la masculinité comprennent la barbe, les tatouages, les muscles, et faire preuve d'agressivité lorsque requis pour démontrer qu'ils sont des « vrais hommes ».⁵⁷

Les agresseurs choisissent leurs victimes sur les mêmes principes que dans la rue, c'est-à-dire qu'ils visent les prisonniers incapables de se défendre, quoique le stress relié à l'incarcération et l'environnement carcéral est suffisant pour faire craquer un jeune face aux avances d'un *wolf* ou d'un *player* qui ont lieu peu de temps après son arrivée en institution. Les victimes sont généralement jeunes, minces, vulnérables, sensibles, ayant commis un délit non-violent, bien que les auteurs de meurtres peuvent être victimes autant qu'agresseurs. Elles sont souvent à leur premier pas dans le système carcéral, d'où le manque de connaissance de la culture pénitentiaire et l'absence de contacts et de support parmi les prisonniers. Les victimes ne possèdent que très peu d'indicateurs de virilité tels que les tatous, les poils et le physique athlétique. Elles ont généralement échoué les tests physiques qui leur ont été soumis tôt dans leur sentence. Les agresseurs n'accordent pas d'importance à l'orientation sexuelle de l'individu.⁵⁸

Les implications et les répercussions pour les victimes

L'agression sexuelle, en plus d'être perçue comme une punition supplémentaire à la sentence d'incarcération, peut avoir des répercussions sur la victime, tant sur le plan physique que psychologique, plaçant l'individu dans une situation de crise personnelle dont les voies de sorties peuvent être extrêmes. La peur est l'une des conséquences les plus communes vécues par les victimes et les victimes potentielles et peut avoir des effets dévastateurs car elle est souvent à

⁵⁷ *Ibid.*, p. 17, 20-21, 56 ; Daniel Lockwood, *Prison Sexual Violence*, New York, Elsevier, 1980, p. 39, 125 ; *Idem*, « Issues in prison sexual violence » dans M. Braswell (éd.), *Prison Violence in America*, Cincinnati, Anderson, 1985, p. 95.

⁵⁸ Daniel Lockwood, *Prison Sexual Violence*, New York, Elsevier, 1980, p. 26, 45, 52, 70, 77, 107, 124 ; Daniel Welzer-Lang et al., *Sexualités et violences en prison : ces abus qu'on dit sexuels...*, Lyon, Aléas, 1996, p. 150-151 ;

l'origine de l'angoisse et de la haine. La personne peut vivre en état de peur pour plusieurs raisons. Elle peut découler de menaces, de tentatives de voies de fait, d'agressions sexuelles ou même de tentatives de meurtres. Lockwood donne un exemple de menace faite par un agresseur : « If I hear of you giving it out, then, with anyone else in this institution, not only am I going to fuck you, I will make you suck my dick, and I will beat your head right into the ground »⁵⁹. Si l'individu recevant ces menaces n'a pas déjà été victime de l'agresseur, il peut avoir peur de le devenir. La prison ne permet pas, sauf en isolation, de procurer un soulagement à cette peur car il est difficile de s'éloigner de l'agresseur bien que le désir de sortir et d'obtenir une libération conditionnelle peut aussi servir de protection ou de dissuasion à la violence.⁶⁰

La haine est aussi très fréquente après avoir vécu des agressions. Elle provient non seulement de la victimisation mais aussi d'avances sexuelles non-désirées. L'accumulation de frustration et de haine peut amener l'individu à devenir à son tour violent et inverser les rôles. La victime deviendra l'agresseur de son agresseur car la situation dans laquelle elle vit la pousse à déployer de la force physique. De même, l'angoisse que vit l'individu en état de peur peut durer longtemps après l'attaque et se manifeste souvent par des problèmes de sommeil et de concentration, des crises de pleurs, des tremblements, des sautes d'humeurs, etc. Lorsque le stress devient trop grand, l'individu a de la difficulté à contrôler ses émotions et se trouve en état de crise.⁶¹

Susan Brownmiller, *Le viol*, Paris et Montréal, l'Étincelle, 1976 [1975], p. 314, 323 ; Wayne Wooden et Jay Parker, *op. cit.*, p. 101, 106.

⁵⁹ Daniel Lockwood, *Prison Sexual Violence*, New York, Elsevier, 1980, p. 22.

⁶⁰ *Idem*, « Issues in prison sexual violence » dans M. Braswell (éd.), *Prison Violence in America*, Cincinnati, Anderson, 1985, p. 90, 92, 121 ; *Idem*, *Prison Sexual Violence*, New York, Elsevier, 1980, p. 60, 70 ; Susan Brownmiller, *op. cit.*, p. 322.

⁶¹ Daniel Lockwood, « Issues in prison sexual violence » dans M. Braswell (éd.), *Prison Violence in America*, Cincinnati, Anderson, 1985, p. 93 ; *Idem*, *Prison Sexual Violence*, New York, Elsevier, 1980, p. 63-64, 100.

Une autre conséquence de l'agression sexuelle est la perception que la victime a d'elle-même. Tandis que l'agresseur se perçoit comme homme et hétérosexuel, l'administration quant à elle perçoit l'acte comme étant homosexuel. Ainsi, Brownmiller affirme que « l'homme qui viole un autre homme en prison "ne se considère pas lui-même comme un homosexuel, et qu'il ne considère même pas qu'il commet des actes homosexuels. Cela semble se baser sur une conception [...] selon laquelle est mâle le partenaire qui agresse, et homosexuel le partenaire passif "»⁶². Ce partenaire passif est perçu comme étant un homosexuel alors qu'il peut être hétérosexuel. Les victimes, après l'agression, craignent de réintégrer la population carcérale car ils ont peur que les autres prisonniers interprètent l'agression comme étant quelque chose de voulu et peur d'être étiquetés homosexuels. Plusieurs victimes ont peur que les agressions sexuelles qu'ils ont vécues modifient leur identité sexuelle. La victime vit aussi dans la honte d'avoir été et d'être considérée comme une femme et non un homme. Les individus vivant dans ce perpétuel état de peur, d'angoisse et de haine vivent aussi des conséquences physiques. Plusieurs d'entre eux développent des ulcères, ont des nausées, de la diarrhée, etc. Ils peuvent aussi avoir subi des blessures physiques et psychologiques qui ne vont pas disparaître avec l'arrêt des agressions.⁶³

Les solutions souvent envisagées dans ces circonstances sont l'isolement, les *gangs* ou à un *wolf*, le suicide (ou les pensées suicidaires) et la médication. Il peut s'agir de l'isolement, souvent de façon volontaire, du reste de la population carcérale pour sa protection mais aussi de l'extérieur. Comme nous l'avons noté plus haut, les prisonniers ne veulent pas déranger leurs ami(e)s et leur famille avec les problèmes qu'ils vivent. Cet isolement nuit à la création d'un

⁶² Patterson dans Susan Brownmiller, *op. cit.*, p. 324.

⁶³ *Idem*, *Prison Sexual Violence*, New York, Elsevier, 1980, p. 1, 94, 97-99, 124-125 ; Daniel Welzer-Lang et al, *op. cit.*, p. 175-176 ; Wayne Wooden et Jay Parker, *op. cit.*, p. 15, 111, 116.

réseau de support souvent utile au bien-être physique et psychologique. C'est encore plus vrai lorsqu'ils sont victimes d'agressions sexuelles car ils ont peur de la réaction des gens. Dans certaines situations, ils doivent cependant sortir de l'ombre pour obtenir de l'aide médicale et/ou psychologique. La peur et l'angoisse que vivent les victimes et les victimes potentielles les forcent à se joindre à des *gangs* ou à des *wolfs* qui pourront leur offrir une certaine protection contre les attaques dans le futur. La protection que le jeune va recevoir du *wolf* se fera en échange de faveurs sexuelles. Les jeunes vont vite comprendre que la relation *wolf*-jeune est une solution facile car lorsqu'un jeune a un *wolf*, les autres agresseurs potentiels le laisseront tranquille. Cependant, la peur que vivent certaines personnes nuit à leur socialisation et les isole davantage car les victimes soupçonnent les individus les entourant d'être tous des agresseurs potentiels. Or, lorsqu'interrogés, les prisonniers voient comme solution aux agressions sexuelles la ségrégation des plus vulnérables, l'augmentation des visites familiales privées, l'éducation à la réalité des agressions sexuelles et l'augmentation du nombre de gardiens.⁶⁴

Si les jeunes ne se trouvent pas un *wolf* ou ne désirent pas se soumettre à un *wolf*, il ne leur reste qu'une option s'ils ne veulent pas être continuellement des victimes. Ils doivent démontrer qu'ils sont des hommes dignes de la culture carcérale, des durs à cuire et des hétérosexuels. Pour ce faire, la violence est l'instrument par lequel ils peuvent faire leurs preuves et démontrer qu'ils ne sont pas des cibles faciles. Il s'agit aussi de la présentation de leur personne. Le jeune et le nouveau venu doivent mettre de côté les comportements efféminés ou

⁶⁴ Cindy Struckman-Johnson et *al.*, « Sexual coercion reported by men and women in prison », *The Journal of Sex Research*, vol. 33, no. 1, 1996, p. 74 ; Daniel Lockwood, « Issues in prison sexual violence » dans M. Braswell (éd.), *Prison Violence in America*, Cincinnati, Anderson, 1985, p. 92-94 ; Idem, *Prison Sexual Violence*, New York, Elsevier, 1980, p. 64, 70, 76-78, 96-97 ; Wayne Wooden et Jay Parker, *Men Behind Bars. Sexual Exploitation in Prison*, New York et London, Plenum Press, 1982, p. 18, 22, 107 ; Susan Brownmiller, *op. cit.*, p. 324.

référant à une femme pour ne pas nuire à leur image de virilité et de masculinité. Lorsque l'individu ne peut plus supporter la vie carcérale et vivre en état de peur et d'angoisse, le suicide est une solution pour plusieurs. Le suicide représente pour eux une échappatoire car les problèmes auxquels ils font face peuvent rarement être résolus. Les suicides (ou les tentatives) se font généralement par pendaison ou par coupures aux poignets. Les prisonniers ont aussi recours à l'automutilation pour libérer la douleur intérieure qui ne peut pas être extériorisée autrement dû à l'oppression.⁶⁵

En reconnaissant l'existence des agressions sexuelles dans les institutions correctionnelles, il faut se questionner sur la place qu'occupe la sécurité et sur la notion de réforme surtout que les victimes doivent à leur tour devenir agresseurs pour s'en sortir et monter dans la hiérarchie des prisonniers. Ainsi, Lockwood soutient que

si les prisons se doivent de guérir la criminalité, la socialisation des hommes dans la violence est un échec quant au but de la prison. Si les prisons se doivent de punir équitablement, les punitions deviennent injustes et inégales quand certains contrevenants en profitent pour exploiter les autres. Si les prisons sont censées pouvoir maîtriser les individus, la violence criminelle derrière les murs se moque donc de l'objectif de la prison.⁶⁶

De même, les pénitenciers doivent assurer la protection de la société en contrôlant les individus que l'on y envoie. Or, certains individus se fient sur les infrastructures pour assurer leur sécurité mais, une fois incarcérés, ils réalisent qu'ils ne peuvent pas recevoir la protection nécessaire pour se protéger de cette violence.⁶⁷

⁶⁵ Susan Brownmiller, *op. cit.*, p. 316 ; Daniel Lockwood, *Prison Sexual Violence*, New York, Elsevier, 1980, p. 14, 48, 66, 68 ; Vernon Fox, *Violence Behind Bars*, Westport, Greenwood Press, 1973[1956], p. 14-15.

⁶⁶ Daniel Lockwood, *Prison Sexual Violence*, New York, Elsevier, 1980, p. 142. Traduction de l'auteur.

⁶⁷ Daniel Welzer-lang et al., *op. cit.*, p. 184 ; Daniel Lockwood, *Prison Sexual Violence*, New York, Elsevier, 1980, p. 39, 91, 93 ; *Idem*, « Issues in prison sexual violence » dans M. Braswell (éd.), *Prison Violence in America*, Cincinnati, Anderson, 1985, p. 93-94.

Le personnel et l'administration

Nous l'avons déjà souligné, les prisonniers sont craintifs de porter plainte dû aux possibles représailles relevant d'une culture carcérale qui s'occupe de ses propres problèmes. C'est encore plus vrai lorsque l'administration considère les relations homosexuelles et les agressions sexuelles utiles et ne veulent en aucun cas les arrêter car elles permettent de contrôler les durs à cuire et de réduire la violence envers ses employés. Malgré la connaissance que l'administration a du problème qu'est l'agression sexuelle, le phénomène est perçu comme non-existant. Les plaintes sont ignorées ou le regard est détourné lorsqu'elle en est témoin, si l'incident ne comporte aucun risque pour la sécurité de l'établissement. Brownmiller rapporte une étude faite en 1970 par Davis sur les agressions sexuelles que vivaient les prisonniers des prisons de Philadelphie aux États-Unis. Selon Davis, les gardiens décourageaient les plaintes pour agressions sexuelles en s'appuyant sur le principe de l'humiliation que les victimes auraient à vivre s'ils portaient plaintes. Or, les agressions sexuelles et les autres formes de violence en milieu carcéral devraient être traitées comme les actes commis à l'extérieur des murs, c'est-à-dire par la voie judiciaire. Cependant, la réaction aux plaintes varie d'un acte à l'autre mais les agresseurs « ne reçoivent pas [ou rarement] de sanction pénale, ni de sanction spécifique au règlement intérieur du lieu de détention »⁶⁸. En adoptant des mesures disciplinaires plus flexibles, les gardiens peuvent sélectionner les comportements à punir et ceux nécessaires à la vie carcérale et la protection de la masculinité.⁶⁹

⁶⁸ Daniel Welzer-lang et al., *Sexualités et violences en prison : ces abus qu'on dit sexuels...*, Lyon, Aléas, 1996, p. 68.

⁶⁹ Cindy Struckman-Johnson et al., « Sexual coercion reported by men and women in prison », *The Journal of Sex Research*, vol. 33, no. 1, 1996, p. 74 ; Daniel Lockwood, *Prison Sexual Violence*, New York, Elsevier, 1980, p. 129 ; Wayne Wooden et Jay Parker, *op. cit.*, p. 34, 41-42 ; Susan Brownmiller, *Le viol*, Paris et Montréal, l'Étincelle, 1976 [1975], p. 322.

Les victimes se sentent pointées du doigt par certains gardiens comme étant responsables de leur victimisation car ils n'ont pas réussi ou essayé de se défendre. Ils ne tiennent pas compte du fait que la violence n'est pas un atout que possèdent tous les individus incarcérés. L'incapacité de se défendre peut aussi provenir de la peur de sanctions disciplinaires. Certains membres du personnel accusent les victimes de ne rien faire pour améliorer leur situation mais d'autres pointent du doigt le relâchement des mesures de sécurité même si les murs et les portes de la prison ne peuvent jamais éliminer complètement la violence carcérale. Les prisonniers trouveront toujours d'autres moyens pour arriver à leur fin. Ainsi, les règlements carcéraux sur la sécurité et la routine peuvent être relâchés pour faciliter le travail des gardiens, rendre la vie carcérale plus agréable et ainsi éviter des frictions entre les prisonniers et les gardiens peu nombreux pour faire face à la situation. Lockwood, Wooden et Parker donnent l'exemple des portes et des mouvements entre les ailes de détention. L'insuffisance en nombre des gardiens rend l'application de la discipline difficile même si certaines agressions se passent en présence de ces derniers. Pour Scacco, les agressions sexuelles peuvent être évitées à condition que les gardiens offrent la protection nécessaire aux victimes et aux victimes potentielles en remplissant leurs tâches de façon convenable.⁷⁰

1.5. L'institution carcérale : la conclusion

Tout au long de ce chapitre, nous avons tenté de démontrer que l'agression sexuelle en milieu correctionnel ne peut pas être prise et analysée séparément de la réalité carcérale car la dynamique totalitaire de l'institution apporte un élément différent de la réalité sociale sur les

⁷⁰ Daniel Lockwood, *Prison Sexual Violence*, New York, Elsevier, 1980, p. 56- 57, 73, 90, 92, 129, 134 ; Daniel Welzer-Lang et al., *op. cit.*, p. 62 ; Wayne Wooden et Jay Parker, *op. cit.*, p. 30, 113 ; Anthony M. Scacco, *Rape in Prison*, Springfield (Il.), Charles C. Thomas, 1975, p. 5, 30.

agressions sexuelles. Dès l'arrivée du prisonnier, un mécanisme se met en marche pour lui enlever son identité personnelle et sociale pour la remplacer par une identité institutionnelle. En somme, les agressions physiques et sexuelles ne peuvent être prises séparément du contexte carcéral, en ne regardant que l'agresseur. Ce milieu de violence et de privation cache plusieurs explications car la coercition vécue dans ces institutions influe fortement sur les individus incarcérés.

Dans ce milieu totalitaire, artificiel et violent, les agressions sexuelles sont des situations permettant de démontrer la domination de l'agresseur sur sa victime et d'affirmer sa virilité. Ainsi, les plus faibles, les plus vulnérables et les plus efféminés font figure de femmes aux yeux des agresseurs potentiels. Bien que les agressions sexuelles en prison doivent se dérouler en impliquant deux personnes du même sexe, l'agresseur ne perçoit pas l'acte comme quelque chose d'homosexuel car la personne participant activement à l'agression personnalise l'homme et l'individu demeurant passif personnalise la femme. La victime vit souvent en état de peur et de haine à la suite de l'incident qui laisse non seulement des séquelles psychologiques mais aussi physiques.

La prison, même si elle arrive à contrôler le comportement des individus selon un horaire établi et précis, n'offre pas la protection nécessaire pour protéger les prisonniers contre les actes criminels. Selon la pensée populaire, la prison avec ses murs, ses verrous, ses tours de contrôle, ses meurtrières devrait pouvoir tout contrôler et assurer la sécurité des individus sous sa responsabilité. Or, comme nous l'avons vu, la réalité carcérale est toute autre pour les prisonniers et les nouveaux venus dans le système. Pour certains auteurs, le relâchement de la sécurité est responsable de cette violence tandis que, pour d'autres, il s'agit davantage de l'attitude des

gardiens et de l'administration face aux prisonniers et aux agressions. Ne s'agirait-il pas plus d'une réalité produite par la dynamique totalitaire de ces milieux que par un manque de sécurité ?

Chapitre 2

L'APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

Comme bien d'autres milieux clos, la prison et les pénitenciers sont des institutions totalitaires. En tenant compte de la dynamique du milieu carcéral, nous avons cru bon de choisir le témoignage d'individus ayant été incarcérés dans des institutions canadiennes comme source d'information. À la suite de notre premier chapitre sur l'institution carcérale et les agressions sexuelles, voyons d'abord par quel processus nous avons recueilli l'information. Il est question dans le présent chapitre de l'échantillonnage, du type et du déroulement de l'entrevue et de l'analyse des données. Cette démarche permet de fournir des explications sur les décisions méthodologiques et de comprendre les choix et le cheminement de cette recherche.

Dans le cadre de cette thèse, nous avons choisi l'approche qualitative. Il nous paraît difficile, voire impossible de recueillir l'expérience et l'opinion des individus sur les agressions sexuelles par l'approche quantitative. Comme le soulignent Deslaurier et Kérisit, « le but d'une recherche qualitative peut être de rendre compte des préoccupations des acteurs sociaux, telles qu'elles sont vécues dans le quotidien »⁷¹. La recherche qualitative permet de saisir la réalité telle qu'appréhendée par les individus incarcérés. La compréhension du vécu ne peut pas être approfondie autrement que par l'approche qualitative. En adoptant cette méthode, nous pouvons ainsi examiner certains aspects des réponses de l'individu. Ceci serait impossible avec un

⁷¹ Jean-Pierre Deslaurier et Michèle Kérisit, « Le devis de recherche qualitative » dans Jean Poupard (éd.), *La recherche qualitative, Enjeux épistémologiques et méthodologiques*, Gaëtan Morin, Montréal, 1997, p. 88.

questionnaire ou un sondage car le chercheur ne peut plus demander d'information complémentaire à leurs informateurs une fois les questionnaires remplis.⁷²

2. 1. L'échantillonnage

Pires reprend les mots de Rose pour définir l'échantillonnage comme étant quelque chose qui « désigne le résultat de n'importe quelle opération visant à constituer le corpus empirique d'une recherche »⁷³. Or, il est évident qu'il nous serait difficile de prendre l'ensemble des prisonniers comme échantillon. La recherche qualitative permet de mouler la recherche selon les découvertes faites en cours de route et l'échantillonnage est aussi sujet, jusqu'à un certain point, au fruit du hasard. L'échantillonnage peut donc avoir un impact sur l'objet et l'orientation de cette recherche.⁷⁴

Notre premier souci quant au choix des personnes à interviewer était de sélectionner des individus qui avaient terminé de purger leur sentence pour ainsi leur éviter d'éventuelles représailles de la part des autres prisonniers et/ou du personnel carcéral. C'est pourquoi nous avons abandonné les procédures avec le Service correctionnel du Canada car les personnes devant être interviewées étaient sélectionnées par lui. Ainsi, nous voulions nous assurer qu'ils nous parleraient plus ouvertement du sujet abordé. Par exemple, un individu incarcéré en attente d'une libération temporaire aurait moins tendance à parler ouvertement par peur de mettre en péril sa permission de sortie. En plus de vouloir choisir des individus étant sortis de prison, un autre critère était que les individus devaient avoir purgé un minimum de cinq ans⁷⁵ dans un pénitencier

⁷² Jean Poupart, « L'entretien de type qualitatif : considérations épistémologiques, théoriques et méthodologiques » dans Jean Poupart (éd.), *op. cit.*, p. 174.

⁷³ Rose cité par Alvaro Pires, « Échantillonnage et recherche qualitative : essai théorique et méthodologique » dans Jean Poupart (éd.), *op. cit.*, p. 113.

⁷⁴ Alvaro Pires, *op. cit.*, p. 114.

⁷⁵ Ce minimum d'années repose simplement sur l'idée qu'il fallait tirer une ligne nous assurant que l'individu ait une expérience suffisante du milieu correctionnel. La période de cinq ans est totalement arbitraire.

canadien et être de sexe masculin. Cependant, malgré ces critères, nous n'avons aucunement fermé la porte à ceux et celles qui ne répondaient pas complètement aux critères et qui avaient des choses à dire sur le sujet. Notre choix d'interviewer des individus ayant été incarcérés au fédéral provenait de l'idée que ces personnes pouvaient avoir eu des contacts avec un plus grand nombre d'institutions car ils doivent passer, en général, par tous les niveaux de sécurité avant de sortir. Notre critère de départ s'est modifié quelque peu pour laisser la place à ceux et celles qui, peu importe leur expérience carcérale et leur sexe, désiraient partager leur expérience en institution.

Le recrutement de notre échantillonnage s'est fait par l'entremise de contacts personnels et par le principe « boule de neige », c'est-à-dire par le bouche à oreille. Par exemple, lors d'une entrevue, l'informateur avait approché une autre personne pour participer à l'entrevue. Aussi, nous pouvons considérer qu'il s'agit d'un échantillon partiellement accidentel de volontaires. De plus, notre échantillon est non-probabiliste car il s'est construit sans critères formels. Nous procédions par l'envoi d'une lettre⁷⁶, accompagnée d'une enveloppe pré-affranchie, à ceux et celles intéressés par la recherche afin de leur expliquer le but et l'objet de la recherche. La lettre expliquait aussi les critères d'admissibilité et assurait la confidentialité, l'anonymat et la liberté de pouvoir se retirer de la recherche sans conséquence pour le participant. La lettre, écrite en français et en anglais, incluait un coupon-réponse, lequel devait être retourné si les répondants étaient toujours intéressés à participer à une entrevue. Une fois le coupon-réponse reçu, nous sommes entrés en contact avec eux pour prendre rendez-vous. La majorité des entrevues se déroulèrent au domicile des interviewés et occasionnèrent quelque voyages à l'extérieur d'Ottawa

⁷⁶ Voir annexe A pour un exemple de la lettre.

et de l'Ontario. Malgré la prise de rendez-vous, nous avons essuyé quelques refus de la part de participants au moment de l'entrevue.⁷⁷

L'échantillonnage s'est constitué par contraste-saturation parce que ce type d'échantillon est surtout utilisé pour les entrevues et se réfère à un « récit [...] souvent oral (entrevues enregistrées et intégralement transcrites), court (deux heures environ) et topique (il ne porte pas point de vue des prisonniers sur les agressions sexuelles en milieu carcéral. En fait, seules leur expérience carcérale et une brève explication des crimes devaient préalablement être connues. De plus, tout ce qui nous intéressait était la vie sexuelle en prison, les autres aspects de la vie de l'individu - quoi que souvent révélateurs - nous intéressaient plus ou moins. D'autre part, Pires souligne que la représentation numérique n'est pas tant une question importante que peut l'être la diversité des variables. Quant au nombre d'entrevues à effectuer, il se définit par la saturation de l'information et la difficulté de trouver des informateurs désireux de partager leurs expériences. Nous pouvons aussi dire qu'il s'agit ici d'une étude de cas multiples car nous nous intéressions au récit individuel de chaque personne interrogée. Il ne s'agissait pas d'entrevues pour approfondir un récit ou un cas comme dans la situation d'un cas unique.⁷⁸

Pires souligne que le but de l'échantillon par contraste est « [d']entreprind[re] [...] la construction d'une mosaïque ou d'une maquette par l'entremise d'un nombre diversifié de cas »⁷⁹. Dans notre recherche, la diversification se fait sur deux plans. En premier lieu, il y a les variables de type général qui incluent l'éducation, la classe sociale, l'emploi, l'orientation sexuelle et le sexe.⁸⁰ Ainsi, notre échantillon se compose de cinq hommes et une femme⁸¹ ayant

⁷⁷ Jean-Pierre Deslaurier et Michèle Kerisit, *op. cit.*, p. 97 ; Alvaro Pires, *op. cit.*, p. 160.

⁷⁸ Alvaro Pires, *op. cit.*, p. 135, 138-139, 152, 158.

⁷⁹ *Ibid.*, p. 157.

⁸⁰ *Ibid.*, p. 158.

⁸¹ Nous n'avions pas l'intention d'aborder la question des agressions sexuelles dans la population carcérale féminine. L'insertion d'une femme dans notre échantillon repose en grandement partie sur le fait qu'elle nous avait approché pour participer à notre étude. Devant cette occasion, nous avons profité de l'occasion pour soulever de nouvelles questions de recherches. Ainsi, nous

tous obtenus un diplôme d'études secondaires et ont poursuivi leurs études soit au niveau collégial (ou au CEGEP) ou à l'université. La formation académique a eu lieu selon les individus soit avant, pendant ou après leur incarcération. Présentement, cinq d'entre eux occupent un emploi à temps plein et une autre personne n'occupe aucun poste rémunéré. Avant leur dernière incarcération, quatre d'entre elles avaient un emploi à temps plein et deux n'avaient pas d'emploi rémunéré. Quant à leur orientation sexuelle, cinq se disent hétérosexuels et un, homosexuel. En ce qui a trait à la catégorie socio-professionnelle, deux des individus avaient, avant leur incarcération, une petite ou moyenne entreprise (PME), l'un était chauffeur de taxi, l'autre était mère à la maison et, finalement, le métier ou la profession des deux derniers nous est inconnu. Après l'incarcération, cette catégorie s'est précisée davantage pour avoir une mère à la maison, deux journalistes, un chauffeur de taxi, un individu travaillant dans le milieu psychiatrique, et un seul dont le travail nous est inconnu.

percevons cette entrevue d'un point de vue exploratoire. Les agressions sexuelles en milieu carcéral masculin se rapprochent probablement de la situation des autres milieux clos dû à leur dynamique totalitaire qui caractérise ces endroits. Ainsi, le point de vue et l'expérience d'une femme permet d'apporter une perspective nouvelle à la question.

Variables générales			
SEXE	Homme	5	
	Femme	1	
ÉDUCATION(diplôme)	Secondaire	6	
	Collège / CEGEP	5	
	Université	1	
	Autre	0	
ORIENTATION SEXUELLE	Homosexuel	1	
	Hétérosexuel	5	
	Bisexuel	0	
EMPLOI		Avant incarcération	Après incarcération
	Temps plein	4	5
	Temps partiel	0	0
	Chômage	0	0
	Aide sociale	0	0
	Autres (à la maison, étude, etc.)	2	1
CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE		Avant incarcération	Après incarcération
	Mère à la maison	1	1
	Journaliste	0	2
	Chauffeur de taxi	1	1
	Travail en milieu psychiatrique	0	1
	PME	2	0
	Inconnu	2	1

Ensuite, il y a les variables spécifiques à notre objet de recherche, c'est-à-dire reliées à l'expérience carcérale des personnes interrogées. Voyons maintenant plus précisément de quoi se compose notre échantillon sur le plan des variables spécifiques. On y trouve ici les délits commis, l'âge de la première incarcération dans le système adulte, la victimisation, la durée et le lieu de l'incarcération, etc.⁸² Parmi le groupe interviewé, seulement deux personnes ont purgé une sentence au provincial. Les quatre autres individus ont été incarcérés pour au moins une sentence dans un pénitencier soit du Québec, de la Colombie-Britannique, de la Nouvelle-Écosse, du

⁸² Alvaro Pires « Échantillonnage et recherche qualitative : essai théorique et méthodologique » dans Jean Poupart (éd.), *La recherche qualitative, Enjeux épistémologiques et méthodologiques*, Gaëtan Morin, Montréal, 1997, p. 158.

Nouveau-Brunswick et de l'Ontario. Ils ont tous été incarcérés dans des institutions à sécurité maximum et minimum. Parmi eux, deux ont aussi fait du temps dans des institutions à sécurité médium et un seul a fait un court séjour en sécurité super-maximum. Les crimes qui les ont conduit à une ou plusieurs incarcérations consistaient en la séquestration, en des vols qualifiés, des vols par effraction, des infractions liées aux drogues, des assauts de divers degrés, à la parjure, à la possession d'objets volés, à la conduite en état d'ébriété et en un délit de fuite. À l'exception de deux individus qui ont été incarcérés au provincial, ils ont tous purgé au moins deux sentences dont une au fédéral. La durée des incarcérations pour chaque sentence variait de quelques fins de semaine à 20 ans. L'âge des individus à leur première incarcération au provincial se situait entre 18 et 20 ans pour deux personnes. Une personne entrait dans la catégorie 31-40 ans et une seule a vécu sa première incarcération entre 41-50 ans. Pour les incarcérations au fédéral, deux personnes ont eu leurs premiers contacts avec le pénitencier entre l'âge de 18 et 20 ans. Une personne était âgée entre 26-30 ans et une autre, entre 31 et 40 ans. Bien que ce point sera abordé plus loin dans notre chapitre d'analyse, un individu a avoué avoir participé à l'homosexualité passive dans une relation *wolf*-jeune. Aucun d'entre eux n'a toutefois déclaré avoir été agresseur ou victime d'agressions sexuelles lors de son incarcération.

Variables spécifiques			
TYPES DE DÉLITS	Parjure	1	
	Délits de fuite	1	
	Conduites avec facultés affaiblies	1	
	Assauts (divers degrés)	2	
	Vols par effraction	1	
	Vols qualifiés	1	
	Possession d'objets volés	1	
	Drogues (trafic, importation, etc.)	2	
	Évasion	2	
	Séquestration	1	
NOMBRE DE CONDAMNATION AU PROVINCIAL	Fréquence de condamnations	Nombre de personne	
	0	1	
	1	4	
	2	1	
	3	0	
	4	0	
NOMBRE DE CONDAMNATION AUX PÉNITENCIERS	Fréquence d'incarcération	Nombre de personne	
	0	2	
	1	2	
	2	2	
	3	0	
	4	1	
INSTITUTIONS		Québec	2
	Pénitenciers	Ontario	1
		Maritimes (NB, NE)	1
		Colombie-Britannique	1
		Québec	1
	Prisons	Ontario	3
		Maritimes	1
CÔTE DE SÉCURITÉ DES PÉNITENCIERS *le nombre de personne qui fait du temps dans chaque niveau de sécurité	Minimum	4	
	Médium	3	
	Maximum	4	
	Super-maximum	1	
VICTIMISATION lors de l'incarcération	Victimes d'agressions sexuelles	0	
	Agresseurs	0	
	Aucune victimisation ou refus de répondre	5	
	Autres (ex : wolf-kid)	1	
ÂGE à la première incarcération au provincial et fédéral		Provincial	Fédéral
	18-20 ans	2	2
	21-25 ans	0	0
	26-30 ans	1	1
	31-40 ans	1	1
	41-50 ans	1	0

2.2. Le type d'entrevue utilisé et son déroulement

Pour recueillir les données nécessaires à l'analyse, nous avons préféré les entrevues non-directives au détriment des entrevues directives. Ainsi, notre but était de donner le plus de souplesse possible à l'individu étant donné que « les questions sont en général larges et ouvertes afin de laisser le sujet exprimer abondamment son point de vue »⁸³. Bien entendu, comme le souligne Poupart, la directivité ne peut pas être complètement abolie même dans le cadre d'entrevues non-directives car le chercheur choisit les consignes et les sous-consignes⁸⁴ à être discutées. Cependant, la non-directivité diminue les chances de voir les données recueillies comme étant le construit du chercheur.⁸⁵ Nous voulions éviter le plus possible l'utilisation de questions fermées dont les réponses se limitent à un « oui » ou un « non ». Dans le même sens, l'utilisation de questions ouvertes permet à la personne interrogée de cheminer comme bon lui semble et d'aborder des questions que le chercheur ne pensait probablement pas aborder mais souvent riches en informations.

La durée des entrevues variait entre 45 minutes et 3 heures. Il fallut rassurer certains individus soucieux de la confidentialité de leur témoignage et de son utilisation. Pour protéger leur anonymat, quatre des six personnes interrogées ont préféré n'utiliser aucun pseudonyme pour être identifiées. Les entrevues se déroulaient en deux temps. D'abord, l'entrevue était, comme nous l'avons mentionné auparavant, de type non-directif. Ainsi, les individus se voyaient présenter le sujet de l'entrevue par une consigne générale invitant la personne à parler des

⁸³ Jean Poupart et al., *La recherche qualitative, Enjeux épistémologiques et méthodologiques*, Gaëtan Morin, Montréal, 1997, p. 353.

⁸⁴ Voir annexe B pour la consigne et les sous-consigne.

⁸⁵ Jean Poupart, « L'entretien de type qualitatif : considération épistémologiques, théoriques et méthodologiques » dans Jean Poupart (éd.), *op. cit.*, p. 200-201.

et de son opinion sur le sujet. Cette consigne était complétée par une série de sous-consignes à être utilisées lorsque l'individu n'abordait pas certains points qui nous paraissaient importants et que nous voulions que la personne interviewée aborde.

Avec la présentation de la consigne générale, un certain nombre de sous-consignes furent abordées par le cheminement oral de la personne et n'eurent pas à être reprises. Les cinq grands thèmes abordés par les sous-consignes, bien que variant quelque peu selon la direction que prenait l'entrevue, résidaient dans les grandes lignes de la vie sexuelle en général, des éléments déclencheurs des agressions sexuelles, de la fréquence et de la gravité du problème, des caractéristiques des victimes et des agresseurs, et des réactions de l'administration, des gardiens et des autres prisonniers face aux agressions sexuelles et des acteurs. Comme nous l'avons précisé auparavant, les consignes se sont modifiées quelque peu pour être adaptées au contenu des diverses entrevues. Par exemple, l'entrevue effectuée auprès de l'homosexuel a nécessité une adaptation particulière des questions pour le contexte dans lequel l'individu se trouvait. Plusieurs autres sujets qui ne faisaient pas partie des sous-consignes ont été abordés dans le déroulement des entrevues.

À la suite de l'entrevue, les personnes se voyaient aussi offrir un questionnaire⁸⁶ pour recueillir des renseignements personnels sur leur statut démographique, le type des contacts avec leur famille élargie, la carrière sociale avant et après l'incarcération, la scolarité et la formation professionnelle, ainsi que les contacts avec le système pénal. Deux autres questions étaient inscrites à la fin du questionnaire qui se référaient à l'orientation sexuelle et à la possibilité qu'ils puissent avoir été victimes ou agresseurs durant l'une de leur incarcération. Seulement une

⁸⁶ Voir annexe C pour le questionnaire sur les renseignements personnels.

personne a avoué, une fois le questionnaire rempli, qu'elle ne dirait pas si elle avait été agresseur ou victime.

2.3. L'analyse des données

Une fois les entrevues terminées, nous avons retranscrits le contenu de celles-ci afin de les analyser. Pour l'analyse, nous avons procédé par la catégorisation des idées retrouvées dans les entrevues, tout en restant fidèle à la signification qu'en donnait l'auteur, afin de faire une analyse transversale ou horizontale, c'est-à-dire par comparaison des entrevues. Nous avons d'abord débuté par une analyse verticale, c'est-à-dire par du cas par cas, afin d'approfondir les éléments contenus dans chaque entrevue. Une fois cette analyse terminée, nous avons procédé par analyse transversale ou horizontale. En d'autres mots, nous avons comparé les thèmes ressortis lors de notre analyse verticale. Cette comparaison nous a permis de mettre en commun les éléments semblables et de faire ressortir les divergences d'expériences et d'opinions entre chaque entrevue. En outre, nous avons tenté de faire ressortir les thèmes centraux et secondaires de chacune d'entre elles.

Chapitre 3

L'ANALYSE DES DONNÉES

Pour faire suite à la collecte des données, nous analysons dans ce chapitre les informations obtenues dans le cadre des entrevues effectuées. En gardant en tête l'objet de notre recherche, c'est-à-dire les agressions sexuelles, nous avons classé sous trois thèmes les informations recueillies auprès d'anciens prisonniers ayant été incarcérés dans les institutions carcérales canadiennes. Ainsi, nous avons analysé dans un premier temps le milieu carcéral du point de vue des prisonniers afin de connaître leur perception des populations dites difficiles à cause du crime commis, du personnel institutionnel, de la violence et des divertissements s'offrant à eux. Ensuite, nous nous arrêtons à la sexualité pratiquée par la population carcérale et les changements qui ont eu lieu à ce niveau. La drogue, la prostitution et les *wolfs* sont au cœur de cette homosexualité tout comme les refus à la soumission sexuelle. En abordant la sexualité forcée, les causes expliquant les agressions sexuelles nous amènent à regarder les acteurs, les conséquences et les opportunités qui s'offrent aux agresseurs. Les occasions souvent nombreuses influent sur la peur de victimisation vécue par les prisonniers et les solutions pour y remédier sont limitées.

3.1. Le milieu

La prison exerce une forme de contrôle qui a des conséquences physiques et psychologiques pour les prisonniers. Le contrôle extrême touche tous les aspects de la vie pénitentiaire. Ainsi, la circulation, le régime alimentaire, les horaires, les activités, etc. ne se font plus selon l'initiative des prisonniers mais selon le bon vouloir du personnel. Selon les individus

interviewés, le contrôle exercé et la perte de liberté ont un impact psychologique parce que tous les moyens sont bons pour déstabiliser les individus incarcérés. La perte de liberté et le contrôle extrême exercé sur le déroulement du quotidien des prisonniers se complètent par le retrait de privilèges à la guise du personnel de l'établissement.

Ils contrôlent tout... le moindre petit mouvement, ta bouffe, ta paix, ta porte, ta liberté, ta pensée, le contenu qui entre dans le pen, toute, toute, toute, toute... Pis ils sont subtils, ils vont te donner des privilèges que tu n'as pas le droit et là, ils vont être capables de te les enlever sans que tu puisses rien faire parce que le livre dit que... plein d'affaires comme ça. (« Luc »)

Pour les individus interrogés, l'incarcération dépasse la perte de liberté. Les prisonniers perdent aussi leur dignité. Ils n'ont plus de vie privée car l'intimité est réduite à néant. Toute activité, qu'elle soit de nature privée ou publique, se déroule dans un environnement où chaque mouvement est fait à la vue de quelqu'un d'autre qu'il s'agisse des gardiens ou des autres prisonniers.

Tu perds ta vie privée. Tu perds ta dignité... Tu es assis sur un banc pour souper et un gars... se déshabille dans sa cellule derrière toi et décide d'utiliser la salle de bain... Tu veux prendre une douche, tu dois prendre ta douche avec quelqu'un d'autre. Tu veux utiliser la salle de bain... n'importe qui peut entrer lorsque tu es assis sur la toilette. (« John ») [Traduction]

La vie carcérale n'a pas seulement des conséquences immédiates lors de l'incarcération comme la perte de privilèges mais aussi des conséquences à long terme. Ainsi, « John » dit que le contrôle carcéral a comme effet l'institutionnalisation des prisonniers chez ceux qui ont été incarcérés pour une sentence plus ou moins longue. Les habiletés nécessaires à la vie en société sont oubliées par les prisonniers et sont remplacées par les normes et les connaissances de la vie carcérale. Dans les faits, les prisonniers passent d'un milieu où la dynamique n'offre aucune

opportunité pour les initiatives personnelles à un milieu où ils doivent reprendre le contrôle sur leur vie et certains n'y arrivent pas.

Je ne dirais pas qu'ils se mettent dans le trouble délibérément mais ils se mettent dans le trouble et éventuellement ils retournent en prison. [...] Ils ne peuvent pas fonctionner sur une base quotidienne sans avoir leurs repas préparés pour eux, leurs vêtements lavés pour eux. Quand ils doivent faire des choses pour eux-mêmes... et de chercher pour un emploi et de la nourriture au lieu d'être faite par quelqu'un d'autre... et un abri qui leur est fourni. Ils ne peuvent pas endurer ça. Ils n'ont personne pour leur dire quoi faire, comment le faire, quand le faire... comme dans la prison, et ils deviennent institutionnalisés. (« John »)
[Traduction]

Une population « difficile »

L'impact carcéral sur les prisonniers dépasse les règlements institutionnels. L'insertion de certains groupes dans la population générale tels que les pédophiles mène à la création de groupes hétéroclites. Auparavant, les auteurs de crimes sexuels allaient en protection. Maintenant, le nombre de personnes incarcérées pour des crimes à caractère sexuel augmente et elles se retrouvent souvent mêler à l'ensemble des prisonniers. Ainsi, « Luc » souligne

[qu']il y a de plus en plus de [pédophiles] qui rentrent au pénitencier aujourd'hui. [...] Il y a beaucoup de pédophiles et ils les mélangent... ils les mettent tout le monde ensemble... ça c'est *rough*. [...] Crois-moi, [les pédophiles] restent tranquilles... (« Luc »)

Les prisonniers ne sont pas opposés à la tentative de mêler les auteurs de crimes sexuels avec la population générale des pénitenciers sauf que plusieurs agresseurs sexuels risquent d'en payer le prix avec leur vie.

Ils ont mis tout le monde dans la population... sauf que je ne pense pas que ça arrive parce que les gars ont dit au directeur de prison, emmène les avec nous autres... Je ne pense pas que ça marche, ça va faire trop de merde... le monde va se faire piquer, va se faire tuer. [...] Si tu vas à Springhill, la population c'est des gars solides et s'ils voient un pédophile, ils disent on va aller lui crisser une volée... (Anonyme, 1999-5)

Au Canada, si tu es un violeur, tu es moins que rien. (Anonyme, 1999-1) [Traduction]

Évidemment, la concentration des pédophiles ou des auteurs de crimes à caractère sexuel varie d'un endroit à l'autre. Sur ce point, « Luc » précise que certains pénitenciers ont une plus grande population de ce genre que d'autres, bien que plusieurs d'entre eux puissent passer inaperçu en se mêlant à l'ensemble de la population carcérale.

Leclerc, il y en a pas. Leclerc, c'est un pen du vieux de la vieille. Donnacona, il y en a pas c'est un maximum. Ailleurs, dans les médiums, Cowansville, Drummondville et les minimums, là il y en a plein. Macaza, c'est le pen de prédilection de ça. (« Luc »)

La violence carcérale

Cette violence qui flotte non seulement au-dessus des pédophiles ou des agresseurs sexuels mais aussi sur l'ensemble de la population carcérale s'explique, selon plusieurs anciens prisonniers, par le fait qu'en prison, c'est la loi de la jungle qui règne. Le plus fort, celui qui est prêt à tout ou qui n'a rien à perdre, l'emporte. Comme nous l'avons vu dans le premier chapitre, la violence prend plusieurs formes et touche tant la sexualité, le psychologique que le physique au point d'affecter et changer une personnalité. Elle est produite non seulement par les prisonniers mais aussi par le personnel et le système lui-même d'où l'explication de certaines personnes que beaucoup de violence trouve sa source dans les frustrations que produit le vécu en milieu carcéral. La violence des gardiens et de l'administration prend souvent la forme de l'inaction devant les agressions.

Définitivement, il y a des agressions dans tous les sens du mots... agressions sexuelles, agressions psychologiques, agressions physiques... sur tous les bords. C'est la loi de la jungle, c'est en plein ça. [Ils] prenaient des jeunes sur le bras et c'étaient des fous. Des fois, les gars font pas attention parce qu'ils ont souvent rien à perdre... ils font des 25 ans éligibles... tu en tues 1 ou 4 ça fait pas de différence... des psychopathes... des prédateurs, il en a. [...] J'ai vu du monde qui ont vécu des agressions sexuelles comme ça et ils sont sortis et ils ont fait des aberrations incroyables. [Des] personnes que j'ai connues, ils ont été agressés sexuellement au pénitencier. Ils sont devenus des homosexuels chroniques après... couraient après les jeunes... couraient après tout le monde dans le pen... complètement désaxés... complètement détruits par la violence du système... L'intégrité de

la personne c'est pas fort en d'dans tant au niveau du système correctionnel qu'au niveau des détenus aussi... [...]Le gardien de prison qui décide de faire de la violence, il est aussi criminel que celui qui a fait de la violence dans la société... Tu deviens une menace pour la société... Crisse, qu'est-ce que tu fais là ? Les gestionnaires d'en haut qui tolèrent ça sont aussi criminels... Quand un détenu fait une plainte parce qu'il a été battu et qu'il a des marques et tout ça ou des gardiens ont laissé mourir des détenus dans leur cellule... et l'administration en haut endosse ça... ça fait quoi comme répercussion dans le système... alors ça donne un accord tacite... une espèce d'accord non verbal des autorités par rapport à toutes les violences qui peuvent être faites aux détenus. («Luc »)

Tandis que certains gardiens ferment les yeux, l'administration tente de camoufler la violence en la rendant la plus subtile possible afin qu'il soit difficile de l'identifier. L'administration et le système sont très politisés et refusent d'avouer leurs faiblesses. Ils vont apporter des changements et agir sur papier mais la réalité demeure toujours la même.

Dès que ça vient aux oreilles de l'administration, ils sont obligés de procéder... ils peuvent procéder bien gros sur papier mais dans les faits ils font pas grand chose... « Nous prenons connaissance de votre plainte, nous croyons que ta, ta, ta. Nous avons vu ça, nous avons fait telle affaire... » mais si tu vas dans les faits. [...] Quand ça arrive en haut, ils s'en crissent. Ils peuvent... le système correctionnel, c'est un système tellement politisé qui faut qu'ils se protègent. Donc, ils n'accepteront jamais officiellement de reconnaître les faiblesses du système. [...] Les plaintes, ce sont des vraies farces. C'est un corporatisme crasseux là-d'dans où tout le monde se protège jusqu'en haut parce que c'est une structure politique... (« Luc »)

Pour « Luc », la violence carcérale n'est plus tant physique que psychologique. La torture physique a cédé le pas à la violence psychologique qu'impose le totalitaire et l'enfermement. Cette violence que produit le système va en augmentant et devient de plus en plus subtile et difficile à démontrer. Ainsi, la violence psychologique est encore plus difficile à prouver que la violence physique car l'institution ne reconnaît pas cette réalité même lorsqu'il y a des blessures.

Le système est agressant...encore plus aujourd'hui que dans les années '70.[...] Les gars sont frustrés à mort... Une cage dorée, une cage pas dorée ça reste une cage. C'est bien plus subtil.... c'est la violence psychologique aujourd'hui... j'ai connu les années '70, j'ai connu les années '90, et je peux te dire que dans les années '90 c'est hautement psychologique... c'est hautement sophistiqué comme violence. Essaie de dénoncer ça... essaie de démontrer ça... sur le plan psychologique, c'est pas évident... pis c'est violent

crois moi. [...] La violence est devenue plus subtile... plus psychologique que physique parce que maintenant au niveau matériel tu as à peu près tout ce que tu peux avoir, les nintendo... c'est beaucoup centré sur les programmes *made in the CSC*. Tout ce qui n'est pas *made in the CSC*, c'est tassé ça de là. (« Luc »)

Il ajoute aussi que ce qu'il y a de plus agressant sexuellement est le fait d'incarcérer des victimes d'agressions sexuelles ou d'inceste avec des agresseurs sexuels et des pédophiles.

Il a bien des gars en d'dans qui ont été agressés sexuellement... c'est une violence psychologique incroyable... quelqu'un qui est agressé sexuellement et qui vit avec des agresseurs sexuels, avec des pédo... Ça c'est de la violence sexuelle la plus... c'est ça qui est le plus agressant actuellement... C'est ça qui a de plus agressant sexuellement en d'dans... c'est d'être obligé de vivre avec des pédophiles... (« Luc »)

Si la violence effraie les gens, elle sert, aussi selon une personne interrogée, de moyen de dissuasion pour des actes ou des plaintes que certains prisonniers pourraient envisager de faire parce qu'ils savent qu'une agression en attire souvent une autre.

Des choses ça arrive et ils le savent... et ça demeure toujours dans l'esprit des gens. Il y a un élément d'alibi qui garde le monde honnête.[...] Verser du gaz quand il dort et lancer une allumette et brûler le gars... lui donner un cap d'héroïne, le poignarder, le fourrer avec un *bat* de base-ball, le battre avec une tige de fer... il y a plusieurs possibilités. (Anonyme, 1999-3) [Traduction]

Les prisonniers se font souvent provoquer par les autres prisonniers lorsqu'ils arrivent en institution pour découvrir qui a du cœur et qui est le chaînon faible de la population carcérale, c'est-à-dire celui qui risque de porter plainte au personnel et à l'administration au moindre incident et de témoigner en cour.

Comme à Renous, tu te fais essayer en entrant... pour voir si tu as du cœur. Mettons si tu en manges une et tu as du coeur, tu vas rester dans la population. Si tu as pas de cœur, tu vas aller en protection. (Anonyme, 1999-5)

Ça fait rien si tu perds ou tu gagnes mais pointe-toi. Parce que si tu ne te montres pas et tu cèdes, quelque chose va arriver parce que si tu fléchis et que la police vient, tu vas témoigner... Tu vas être un chaînon faible dans le système de justice de la nature. Comme dans le monde animal, le plus faible meurt. (Anonyme, 1999-3) [Traduction]

Les différences dans l'administration et le personnel

S'il y a des différences dans la composition de la population carcérale, il y a en aussi au niveau des établissements et du personnel. Il nous a été mentionné que tant du point de vue de la population carcérale que sur d'autres aspects de l'institution pénitentiaire, la situation carcérale ne peut pas être généralisée à toutes les institutions car la réalité carcérale varie quelque peu d'un endroit à l'autre, d'un gardien à l'autre, d'un directeur à l'autre, d'un niveau de sécurité à l'autre. Il y a des gardiens qui pensent plus en terme de pédagogie et d'aide. Il y a un autre groupe de gardiens qui est davantage axé sur le punitif. Il faut que les prisonniers payent et souffrent. Ceux-ci, « les vieux de la vieille », se retrouvent surtout dans les établissements à sécurité minimum et maximum.

Dans les maximums... faut faire attention, faut pas généraliser... il y a deux écoles de pensée que moi j'ai observé... tu as la vieille école où ils disent qu'il faut que ça souffre, faut être coercitif, faut être punitif... la sentence... la crasse faut que ça paye... grosso modo... plus que ça fait mal, moins qu'ils ont de chances de revenir. [...] Et il y a une autre école de pensée qui est plus pédagogique... on pourrait dire la nouvelle école des années '80, tard dans les années '80... Ces deux écoles de pensée se confrontent. Les vieux de la vieille vont être plus dans les hauts niveaux de sécurité ou dans les bas, bas, bas niveaux de sécurité... dans les minimums et les maximums. Dans les maximums parce que c'est très sécuritaire et que le personnel se fait pas agresser trop, trop même s'ils sont très violents. [...] Et dans les minimums... au minimum parce que les gars sont proches de la porte. Le pire minimum qui a, avec une vieille mentalité, c'est Ste-Anne-des-plaines. C'est effrayant, ils sont provoquants... Ils sont dégueulasses... (« Luc »)

Ainsi, qu'il s'agisse de la violence ou d'agressions sexuelles, il va sans dire que les prisonniers, les gardiens et l'administration ne sont pas du même côté de la clôture et qu'il peut y avoir de l'indifférence entre eux. Comme les institutions se distinguent quelque peu les unes des autres, on ne doit pas généraliser à propos du personnel en terme de réaction ou de compassion à la réalité des prisonniers.

Il n'a pas beaucoup de compassion... de façon générale, il n'a pas beaucoup de compassion entre les gardiens et les détenus. [...] C'est deux mondes à part... il n'a pas beaucoup de contact... Certaines écoles... certaines personnes dans le système, il faut surtout plus parler en terme de personnes... qui ont de la compassion... heureusement qui en a... il a du monde qui sont assez intelligents pour essayer de tempérer bien des affaires... Ils sont des tampons, si on peut dire, entre les deux. Il en a. (« Luc »)

Face aux actes de violence, « Luc » et plusieurs autres disent que les « vieux de la vieille » n'interviennent ou ne réagissent pas nécessairement. Ils vont davantage accepter la violence que les autres gardiens qu'elle provienne des prisonniers ou des gardiens eux-mêmes. S'ils interceptent un prisonnier qui agresse un autre individu et interviennent, leur réaction lors de l'incident ou suivant l'agression peut être très violente. La prison étant un milieu de violence, plusieurs actes passent inaperçus volontairement ou involontairement de la part du personnel.

Il en a qui vont tolérer des actes de violence comme ça... qui s'entre-tuent entre eux autres, c'est juste des hosties de sales, des hosties de chiens... et ils veulent rien savoir, ils ferment les yeux. Les détenus le savent qui tolèrent et qui ne tolèrent pas. Ils font leurs saloperies quand c'est un certain *staff* qui est là... Les gardiens battent les détenus encore... des gardiens laissent mourir les détenus dans les cellules. C'est quoi une agression sexuelle quand tu es capable de tolérer ça. Ils s'en crissent pas mal des détenus qui se font abuser. [...] Même si [la violence] met la sécurité du pénitencier en danger, c'est toujours bon pour les conventions collectives quand il y a de la violence à l'intérieur des murs. (« Luc »)

Après les prisonniers, les personnes les plus à droite sont les gardiens. [...] Ils auraient aucun respect pour l'agresseur. [...] Ça ne serait pas surprenant de voir le gars prendre quelques coups à la tête ou être battu durant le transport [vers une autre institution]. (Anonyme, 1999-1) [Traduction]

Il existe aussi une différence entre les établissements. Plusieurs personnes interrogées s'entendent pour dire que les institutions au Québec sont beaucoup plus contraignantes et violentes que dans l'ouest du Canada et dans les Maritimes. Comparativement aux établissements des Maritimes, dans les institutions québécoises, les personnes respectent leur parole et passent à l'action. Dans les Maritimes, les paroles ne se transforment pas toujours en actes. De plus, il y a

une différence entre les niveaux de sécurité d'une région à l'autre. Les établissements à sécurité maximale dans les Maritimes correspondent, au dire de la personne interrogée, aux médiums du Québec par rapport à la violence et aux mesures de sécurité.

C'est bien différent les pénitenciers du Québec versus les pénitenciers du restant du Canada... spécialement dans l'Ouest. Mon frère, il a fait l'Ouest canadien et il a fait le Québec... c'est comme si tu étais dans deux pays différents. C'est bien moins coercitif paraîtrait-il dans l'Ouest que ce l'est au Québec... Je sais bien qu'on est archaïque encore. [...] Ça prend des années avant que tu descendes dans des médiums. [...] C'est bien plus sévère au Québec. On est plus marqué... on est plus fou au Québec ça l'air... on est plus marqué par la violence carcérale. (« Luc »)

À Montréal, c'est plus violent... ça marche, il n'y a pas de niaisage... là-bas... Icitte, c'est dit... « gros parleur, petit faiseur ». Là-bas, si tu parles, tu le fais... et si tu le fais pas, tu en manges une. [...] Un maximum vers icitte comme Renous, c'est comme un médium à Montréal. Dans un maximum icitte, si tu dis de quoi, il faut que tu le fasses. Dans un médium, c'est la même affaire à Montréal. (Anonyme, 1999-5)

Si la vie carcérale est relative à l'établissement, les informateurs précisent que la réaction du personnel et des gardiens dépend de plusieurs éléments. La victime, l'agresseur, le crime commis, les circonstances de l'agression, la personnalité et l'expérience du gardien sont tous des éléments, parmi tant d'autres, qui peuvent influencer la réaction des gardiens témoins ou intervenant sur la scène d'une agression physique et/ou sexuelle.

Ça dépend qui est le gardien...Ça dépend qui est la victime... Ça dépend qui est l'agresseur. [...] Ça dépend... Si c'est une gardienne ou un gardien... une recrue, quelqu'un qui a seulement travaillé 2, 3 ans dans l'environnement carcéral... le code des gardiens, la clique des gardiens... parce que le vieux, père de 2 qui a de la compassion pour le jeune... Est-ce que le jeune est là pour avoir battu une femme de 80 ans la laissant à moitié morte pour lui voler 53\$? Ils diraient : « sautez sur le jeune »... Le jeune es-tu là pour un simple vol ? [...] Il y a tellement de variable parce que l'environnement est dysfonctionnel et les règles changent d'un quart à l'autre, d'un gardien à l'autre et d'un prisonnier à l'autre. (Anonyme, 1999-3) [Traduction]

Les réactions des gardiens dépendent de ces éléments et sont dans les grandes lignes : agir ou ne pas agir lors d'un incident. Il est possible que l'agression n'ait aucune importance à leurs yeux et

qu'ils ne réagissent pas, ne rédigent aucun rapport. Ils peuvent ignorer les plaintes ou rire de l'incident.

Ça dépend quels gardiens travaillent. [...] Ils peuvent tourner leur tête... Ils peuvent le rapporter ou ne pas le rapporter. Ça dépend qui est impliqué... s'ils aiment la fille... (Anonyme-femme, 1999-4) [Traduction]

Il l'a rapporté aux gardiens et ils ont ri. Ils n'ont rien fait... jamais écrit un rapport, enquêté... rien. Ils ont ri... Tu t'es mis ici, tu dois vivre avec les conséquences. (« John ») [Traduction]

Une autre personne a souligné que les gardiens l'ont intercepté alors qu'un autre prisonnier lui faisait des fellations et n'a eu aucun respect pour leur intimité.

Je me suis fait prendre une fois. [...] [Les gardiens] ont ouvert la porte et ils se sont assis à côté. (Anonyme, 1999-3) [Traduction]

Les divertissements et la sexualité

Ce manque d'intimité et les diverses autres formes de privations provenant de l'institution totalitaire ou du personnel peuvent influencer le comportement et la personnalité des individus vivant dans ces milieux. Selon « Luc », certaines conséquences peuvent être atténuées par la stimulation sensorielle et sexuelle. Les divertissement peuvent avoir beaucoup d'importance en ce qui concerne la stimulation sensorielle et le contact avec la réalité extérieure. Ainsi, par exemple l'avènement de la télévision, des ordinateurs et de la radio dans les cellules a permis de calmer les pulsions tant sexuelles que les tensions menant à diverses agressions.

[...] qu'est-ce qui se passe dans ce temps là... C'est pour ça qu'il y avait beaucoup d'émeutes... Les gars se mobilisaient ensemble parce qu'ils n'avaient rien à faire... fait qu'ils faisaient des coups sales à l'administration. (« Luc »)

Les prisonniers sont maintenant moins coupés de la réalité extérieure et reçoivent plus de stimulation qu'il s'agisse de stimulations sexuelles avec les films pornographiques ou de

stimulations intellectuelles et sensorielles. Cependant, la situation n'a pas toujours été ainsi du point de vue matériel. Jusque dans les années 1980, il n'y avait aucun contact avec la réalité sociale. Les sources de fantasmes étaient ainsi très limitées car les prisonniers avaient seulement accès à deux télévisions et aux magazines pornographiques.

Le vieux pen, c'est comme un cercueil avec pas de couvert... aucun contact avec la réalité... Tu vois même pas dehors, pas de télévision, pas de radio, pas d'ordinateur évidemment. T'avais deux télévisions pour toute la population dans le temps... une en français et une en anglais. Alors à un moment donné tes fantasmes où peux-tu aller les chercher ? Il y a les livres de culs... mais ça vaut ce que ça vaut. Où peux-tu aller chercher tes fantasmes ? Où peux-tu aller chercher cet espèce d'imaginaire là ? (« Luc »)

C'est moins renfermé aujourd'hui, c'est beaucoup plus ouvert à toute... c'est le bon côté du matériel qui entre en d'dans, télévision dans ta cellule, films érotiques... la majorité des pénitenciers ont super-écran donc il a des films érotiques 2-3 fois par semaines... quelque part ça calme les impulsions. [...] Maintenant, tu as la télévision dans ta cellule... c'est intime. [...] Ça pour effet de calmer les pulsions sexuelles... ou de satisfaire au niveau du visuel et toutes ces choses là. (« Luc »)

Ce manque de stimulations sexuelles amenait les prisonniers à s'inspirer de ce qui ressemblait le plus à une femme. Ils allaient chercher des aspects qui leur fournissait des stimulations qu'ils ne pouvaient pas avoir autrement. Un jeune avec des traits féminins assez prononcés pouvait être perçu par les autres comme une femme. Ce qui caractérisait celle-ci à l'extérieur était recherché chez les jeunes prisonniers et servait de stimulation et de fantasme.

Quand un jeune entrait avec des cheveux longs au milieu du dos... dans ce temps là c'était la mode... tu le regardais de dos, même moi après quatre ans... tu regardais le jeune rentrer avec les cheveux au milieu du dos, pas de poils sur le corps... je le regardais de dos en costume de bain... Il avait l'air d'une femme. Tu sais quand ça fait 3-4 ans que t'as pas eu de stimulation... Je me met dans la peau d'un gars que ça fait 10-12 ans qui est au max. et qui voit entrer un jeune de même, les cheveux au milieu du dos, blonds, *curlés* un peu, pas trop mal fait, pas de poils sur le corps parce qu'il a 18-19 ans. C'est associé immédiatement à une femme. Maintenant qui a plus de stimulation, c'est moins fort. (« Luc »)

Les stimulations auxquelles les prisonniers ont maintenant accès permettent une réinsertion plus facile une fois la sentence terminée parce que les prisonniers ne perdent pas contact avec la réalité. Tous les sens continuent d'être stimulés, pas seulement la sexualité. Or, si les stimulations permettent de diminuer certaines frustrations, elles peuvent en créer d'autres. Les prisonniers sont maintenant exposés aux stimulations visuelles, sensorielles, etc. Ces stimulations peuvent créer d'autres frustrations et rendent, comme « Luc » l'a souligné, l'incarcération plus pénible mais le choc à la sortie est moins grand avec l'arrivée des ordinateurs, de la télévision et de la radio dans les cellules. Ils peuvent dorénavant suivre le cours et l'évolution de la vie sociale.

Il y a un contact qui est gardé avec la réalité... donc tu continues de garder une certaine stimulation où tes sens continuent... malgré que tu entres en prison, tes sens continuent à être stimulés dans tous les sens... pas seulement sexuel. Moi, je me souviens à ma première sentence quand je suis sorti, je me sentais agressé par les couleurs. Ça faisait quatre ans à peu près que j'étais en d'dans. La première fois que je suis sorti c'était une absence temporaire... les couleurs m'agressaient et pas à peu près parce qu'il y avait rien en d'dans... Il n'y a pas de stimulations en d'dans. Là, cette fois-ci quand j'ai fait mon temps, je me suis dit que j'allais garder contact avec la réalité... j'ai entré mon ordinateur et un paquet d'affaire. J'écrivais avec mon monde. Je faisais beaucoup de lecture... j'essayais de garder le contact avec la réalité... C'était plus dur de faire mon temps sauf que quand je suis sorti, j'ai pas vécu la moitié de... je me suis pas senti agressé par la réalité extérieure. C'est tout ça qui... on peut dire que le système a gagné en stimulation... dans tous les sens. (« Luc »)

3.2. La sexualité et les changements de mœurs

Si la stimulation sexuelle évolue, la sexualité dans les pénitenciers a aussi changé au fil des années selon plusieurs informateurs. La sexualité dans les prisons - ou devrait-on parler d'homosexualité - consiste surtout en une homosexualité d'occasion car les seuls individus disponibles pour avoir une vie sexuelle sont du même sexe que le principal intéressé. Dans les années 1960 jusqu'au début des années 1980, la sexualité et l'homosexualité étaient généralement acceptées car il était normal de se *booker* (voir relation *wolf-jeune*). Par la suite, la sexualité est

devenue de moins en moins acceptée. La dynamique sexuelle a changé probablement à cause de l'avènement des visites familiales privées (les roulottes), de la prostitution carcérale et du rôle grandissant de la drogue en institution.

Dans ce temps là, l'homosexualité en d'dans était acceptée. C'était bien accepté, c'était pas quelque chose de...mais fallait se *booker*. La mentalité a pas tellement changé dans les maximums d'après moi. Ça changé un peu, je suis allé à Donnacona... il y a encore de l'homosexualité. C'est bien moins vu. [...] Il me semble que la dimension sexuelle en prison est moins forte quelle était dans les années '60... Quelqu'un, dans le temps, quelqu'un qui faisait une grosse sentence et qui n'avait pas de jeune, il était presque bizarre. Aujourd'hui si tu as un jeune bien là tu es bizarre... parce que tu n'as pas de roulotte... parce que là, il y a des roulottes, tu peux avoir des relations sexuelle en travers des roulottes familiales et tout ça... ça fait que c'est moins toléré. Il y a en encore... ceux qui sont... que l'on appelle les homosexuels chroniques, ils sont pas respectés pantoute. [...] La prostitution est plus acceptée maintenant... Des gars vont faire de la prostitution juste pour se payer de la dope. (« Luc »)

La population carcérale québécoise semble, au dire de plusieurs personnes interrogées, être plus ouverte à l'homosexualité dans les institutions masculines. Les prisonniers cachent moins les activités homosexuelles à lesquelles ils sont impliqués qu'en Ontario et dans les Maritimes où les gestes d'affections sont faits plus discrètement.

Par icitte (dans les Maritimes), le monde le montre pas... Le monde le sait sauf qu'ils ne marcheront pas main dans la main. À Montréal, ils vont marcher main dans la main... et ils vont marcher en bobettes ensemble. Ils vont se pogner les fesses, ça dérange pas. [...] Ils vont embrasser un gars devant tout le monde. (Anonyme, 1999-5)

Ainsi, même si les comportements homosexuels sont devenus plus visibles pour le reste de la population carcérale, ils sont moins fréquents et moins bien perçus qu'avant les années 1990.

L'homosexualité est moins bien vue de façon générale... nécessairement l'agression sexuelle... '90 par rapport '70. Et, même la notion de la sexualité est moins... moi, c'est l'impression que j'ai... je sais pas si c'est parce que j'avais 18 ans dans le temps et c'est une question d'âge, je le sais pas... mais il me semble que la dimension sexuelle en prison est moins forte que ce l'était dans les années '60. (« Luc »)

Les activités homosexuelles deviennent plus évidentes... Les gens sont plus ouverts... Peut-être que les gens étaient moins sur leurs gardes entre les années '70 et '90... c'est une faiblesse. (Anonyme, 1999-3) [Traduction]

L'homosexualité n'est pas seulement mal vue par les prisonniers mais aussi, selon ces derniers, par les gardiens qui la tolèrent malgré leur perception négative de ces activités. Les prisonniers à Archambault l'ont souligné dans leurs revendications pour une sexualité plus « normale ». Selon eux, en tolérant ces activités et en ne mettant rien sur pied pour aider les prisonniers à avoir une vie hétérosexuelle plus fréquente, on encourage d'une certaine façon l'homosexualité car on ne fait rien pour la contrecarrer. En ce sens, les blagues désobligeantes face à la situation des prisonniers est un exemple.

À tous les jours, vous « encouragez » (en ne laissant pas d'autres choix) de façon consciente et délibérée, les pratiques homosexuelles, en riant, avec le sourire... « cé des animaux, des malades... » [...] « bah ! cé normal, dans c'te milieu là sont tout de même »... « Y sont de même dehors »... Et tout ça fait votre affaire, ça évite du trouble, ça « tranquillise les gars », ça fait « baisser la tension ». Vous ne découragez pas les « couples »... sauf s'ils exagèrent.⁸⁷

Malgré les activités homosexuelles, les acteurs ne se perçoivent pas comme étant des homosexuels ou des bisexuels. L'homosexualité est perçue comme un signe d'absence de virilité ou de masculinité et pour contrecarrer ce sentiment et l'étiquette de « tapette », ceux qui pratiquent l'homosexualité d'occasion en prison se disent des « *jail house homosexual* » ou des homosexuels institutionnels. De cette façon, selon les anciens prisonniers interrogés, lorsqu'ils sortent de l'institution carcérale ils n'apportent pas avec eux le sentiment d'être homosexuel. Cette réalité homosexuelle fait partie de la vie carcérale et non de leur personnalité.

Il y a une sorte d'étiquette et ça s'appelle « *jail house homosexual* » et ceci, tu sais, quand un gars fait une sentence de 10 ans et il a besoin de confort ici et là... Je pense qu'ils ont

⁸⁷ Comité des détenus d'Archambault, « Demandes justes et légitimes des gars d'Archambault » présenté le 21 février 1976 à L. Laplante, R. Sacchitelle et J.P. Lebrun, p. 1.

créé cette étiquette pour... « Je ne suis pas homosexuel, je suis seulement un « *jail house homosexual* ». Et quand il quitte la prison et le système, la perception... (Anonyme, 1999-1) [Traduction]

De l'avis des informateurs, les prisonniers pratiquants ce genre de sexualité sont probablement devenus des homosexuels institutionnels parce qu'ils ont vécu dans un environnement dysfonctionnel où l'accès aux femmes est limité et contrôlé. Leur préférence sexuelle n'est pas dirigée naturellement vers les hommes. Ce sont plutôt les circonstances qui les ont conduit à cette sexualité.

Les personnes deviennent des homosexuels institutionnels parce qu'ils sont là pour 15, 20, 25 ans. Les personnes qui... c'est un cycle... Ils étaient abusés sur la rue ou sont devenus intéressés sexuellement parce qu'ils ont été incarcérées dans un environnement dysfonctionnel sans femme. Ils peuvent avoir expérimenté eux-mêmes ou avoir été forcés. (Anonyme, 1999-3) [Traduction]

La drogue et la prostitution

Lorsque l'on aborde la sexualité en prison, il est impossible d'éviter le sujet de la prostitution et de la dynamique que crée la drogue dans ce milieu. Pour « Luc » et plusieurs autres personnes, la perception et l'acceptation de la prostitution ont changé avec les années tout comme la sexualité et l'homosexualité. Dans les années 1960 jusqu'au début des années 1980, la prostitution était perçue comme l'affaire des « agaces pisettes » parce que ceux-ci refusaient de se *booker*. Avec les années, la prostitution est devenue de plus en plus présente et acceptée comme moyen de se procurer divers produits ou de payer les factures de drogues, car celles-ci jouent dorénavant un plus grand rôle dans le milieu carcéral. Ainsi, si le consommateur ne peut pas payer ses consommations, la monnaie d'échange pour la drogue consiste en des faveurs sexuelles soit pour le vendeur ou pour une personne de son entourage. S'il refuse, il devra souvent être

transféré d'institution ou aller en protection pour éviter les règlements de compte qui peuvent être très violents.

Il y a beaucoup de drogues qui entrent dans les murs. Le jeune va se dire que pour payer ses bills, [il va] faire de la prostitution... 2-3 paquets pour un *blow job*, un *cartoon* pour une sodomie, des choses comme ça et ça marche. Écoute, les gars ça fait longtemps qui sont en d'dans... ils restent passifs et le jeune lui il est habitué, il sait où qu'il s'en va...bing bang... [...] Dans les années '70... il y a des jeunes... comme celui que je te parlais tantôt qui s'est fait tuer à coups de *bat* de base-ball. Lui, c'était un prostitué... il faisait l'agace pisette... Aujourd'hui, je dirais qu'il en a plus...[...] Ça peut arriver qu'un gars qui a un certain pouvoir... qui a de la dope... surtout que la dope joue une grosse dynamique dans le pen... et le jeune est homosexuel et ça le dérange pas et qu'il accepte de se prostituer... il va se coller sur le monde de même... il va faire sa fofolle pour avoir de la dope... ça c'est fréquent, très fréquent. Et ça, les gars qui vendent de la dope le savent. Pour un .2, c'est un *blow job* ou pour .2... pourrait faire n'importe quoi... ils vivent pas longtemps dans le même pen, ces jeunes là... parce qu'ils ne se font pas respecter. Ils se font traiter de tous les noms qu'on peut imaginer... et à un moment donné... ils se font regarder de haut par bien du monde. [...] Les vieux *wolfs* vont lui monter un bill de dope...et le jeune, s'il ne marche pas... Ils vont lui dire, OK, si tu fais ça, ça, ça, on va baisser ton bill de tant... va sucer mon chum et on va baisser ton bill de tant... règlement de compte dans le sens... qui va être obligé de transférer, obligé de se pousser... il va être obligé de rouler son matelas comme qu'on dit. (« Luc »)

Les anciens prisonniers interrogés ne perçoivent pas cette prostitution comme étant une forme d'agression sexuelle, même s'il s'agit d'une sexualité plus ou moins volontaire et consentante. Lorsqu'une personne doit de l'argent, il peut s'agir d'une situation dangereuse devant laquelle l'individu est souvent prêt à faire n'importe quoi, incluant la prostitution, pour se sortir de cette fâcheuse position qui peut mettre sa vie en jeu.

Si tu empruntes, il faut que tu payes. Si tu payes pas, tu vas avoir des problèmes. (Anonyme, 1999-5)

Tu dois de l'argent, tu dois payer et si ta vie est menacée alors tu vas faire tout ce qui est possible. Et s'il faut s'impliquer dans des activités sexuelles... mais je ne pense pas que c'est forcé. Je pense qu'il s'agit plus de la sécurité : « Je vais faire ceci pour toi, si tu me laisses tranquille ». (Anonyme, 1999-1) [Traduction]

Nous pouvons toujours questionner la légitimité d'un consentement lorsqu'il s'agit d'assurer sa sécurité et sa survie. S'agit-il d'un consentement libre et sans conséquence lors qu'il est question d'une règlement de compte ou de se sortir d'une situation inconfortable et souvent dangereuse? Il peut s'agir d'une forme de prostitution lorsque les deux parties s'entendent pour l'échange de service sexuel pour l'achat d'un produit.

Je te donne un gramme de hasch et toi, tu me sucas ou de quoi de même... Là, le gars dit oui ou non ... S'il dit oui, vient dans la cellule... (Anonyme, 1999-5)

Il poursuit en disant...

Mettons qu'il y a une tapette qui a de la drogue et qu'il y a un jeune qui sait qu'il est fou de la drogue... Il va lui offrir de la drogue pour avoir des relations sexuelles avec... (Anonyme, 1999-5)

Les personnes interrogées affirment que la drogue a une très grande importance dans l'environnement carcéral et que la prostitution sert de monnaie d'échange mais il serait illusoire de relier la prostitution seulement à la drogue. La prostitution sert aussi à se procurer tout produit qu'une personne ne peut se payer ou se procurer autrement.

Il va avoir des filles qui vont constamment venir te voir pour des faveurs sexuelles... pour ce qu'elles ont besoin. (Anonyme-femme, 1999-4) [Traduction]

Bien que la drogue occupe une place importante dans la vie carcérale, il s'agit aussi d'une source d'évasion qui aide à faire passer le temps. Pour s'en procurer, les prisonniers peuvent être prêts à tout, incluant agresser physiquement et sexuellement la personne qui a en sa possession. Certains consommateurs de drogues peuvent aussi devenir des « tireurs à gage » pour s'en procurer.

La plupart du temps, il y a quelqu'un qui contrôle la rangée... la fille avait de la drogue et ne voulait pas en donner... alors, les filles l'ont tenue par terre et ont été chercher la drogue dans son vagin. (Anonyme-femme, 1999-4) [Traduction]

Maintenant, quelqu'un va dire « je te donne ½ livre de hasch et va tuer ce gars ici. Je ne l'aime pas ». Les gars le faisaient avant mais pour l'honneur. Certains le font maintenant parce qu'il y a un gain. (Anonyme, 1999-3) [Traduction]

Dans certains cas, la drogue peut aussi jouer un rôle de modérateur de la violence dirigée envers certaines personnes. En ce sens, avoir de bonnes relations avec le *Candy man*⁸⁸ peut servir de protection contre la violence commise par les autres prisonniers. Celui qui est le *boss* chez les prisonniers est l'individu qui possède la drogue. Ainsi, toute attaque contre un membre de l'entourage du fournisseur peut mettre fin à l'approvisionnement de l'agresseur.

Tu as un chum ou de bonnes connaissances qui *run* la place avec la drogue... Tu te feras pas toucher parce qu'ils vont dire si je touche à lui, je pourrai pas m'acheter de drogues. (Anonyme, 1999-5)

La relation *wolf*-jeune

La protection ne repose pas seulement sur le maintien de bonnes relations avec le *Candy man*, mais aussi avec les *wolfs*. Tous les informateurs s'entendent sur l'idée que la relation *wolf*-jeune sert à deux objectifs. En premier lieu, elle sert de protection et assure la tranquillité d'esprit au jeune car, en entrant dans une telle relation, les autres *wolfs* vont le laisser tranquille. Elle sert aussi à satisfaire les pulsions sexuelles du *wolf*. Dans une telle relation, il s'agit d'une homosexualité passive car le jeune ne participe pas vraiment à l'échange sexuel. Il s'agit plutôt d'une relation unidirectionnelle. Le jeune n'est, aux yeux des *wolfs*, qu'un objet sexuel. Lorsque le *wolf* est un «gros nom» au sein de la population carcérale et que le jeune lui est soumis, ce

⁸⁸ Le *Candy man* est la personne qui a, vend et contrôle la drogue dans les ailes des pénitenciers et des prisons.

dernier acquiert une bonne réputation et sera très recherché par les autres *wolfs* une fois le protecteur de ce dernier parti. Tandis que le rôle du jeune est de satisfaire les besoins sexuels du *wolf*, celui-ci se doit de le faire vivre, de lui fournir tout ce dont il a besoin lors de sa sentence.

Dans le temps, la mentalité... c'était que si un jeune entre en d'dans, il a intérêt à se *booker* tout de suite en entrant. [...] Le vieux c'est le *wolf* et le jeune c'est... le jeune. Il a intérêt à se *booker* pour avoir la paix et se faire protéger. C'est un consentement volontaire, c'est volontairement-involontaire parce que bon... c'est une question de protection. [...] Le *wolf* naturellement il te fournit tout. Normalement c'est un gars qui s'arrange bien et bon... si tu as besoin de linge, de cantine. [...] Il s'occupe de toi comme si tu étais sa femme. Pas au sens des années '90 mais au sens des années '60. [...] Quelqu'un, dans le temps quelqu'un qui faisait une grosse sentence et qui avait pas de jeune, il était presque bizarre. Aujourd'hui, si tu as un jeune bien là tu es bizarre... Si le jeune est *booké* avec un gros nom et que bon il fait ce que son *wolf* lui demande... et il arrive à se faire un mode de vie avec ça... il est respecté... respecté c'est beaucoup dire... il est vu comme une femme. Il est vu comme quelqu'un quand le gars va être transféré bien il va se *booker* avec un autre. Il est comme quelqu'un que les prédateurs surveillent pour être capables de l'avoir de leur bord... comme un objet sexuel strictement. (« Luc »)

Cette relation peut prendre l'image d'une vie conjugale à laquelle il ne faut pas abuser car le *wolf* peut partir et le jeune se retrouver sans protection. Certains prisonniers se supportent mutuellement tout au long de leur sentence, où l'individu personnalisant l'homme domine l'autre personne plus féminine.

Ils possèdent un lien mari-femme qui continue pour des années. Et des fois... et tout d'un coup un jeune et nouveau arrive.. et le plus vieux ... le jeune du vieux est mis de côté et se retrouve sans protection... Il devient alors une proie pour les autres... ça arrive. [...] Je pense que c'est une forme de pouvoir. Je pense que le plus dominant des deux est la puissance masculine d'une domination sexuelle sur quelqu'un d'autre. (« John »)
[Traduction]

Pour « Luc », qui a purgé deux sentences dans deux décennies différentes, se *booker* pour un jeune à son arrivée en institution était normal et une solution très fréquente pour avoir la paix et de la protection dans les années 1960 jusqu'au début des années 1980. Par la suite, la relation *wolf*-jeune a perdu de son prestige avec l'arrivée des roulottes. Se *booker* est moins fréquent

qu'auparavant mais il s'agit encore d'une solution pour avoir la paix dans les pénitenciers à sécurité maximum. Cette pratique est dorénavant perçue comme anormal.

Dans le temps, dans les années '70, c'était plus représentatif d'une vie conjugale... Aujourd'hui, je dirais qu'il y a plus [de prostitution], je dirais qu'il y a moins de couples... Avant, il avait vraiment des couples cimentés et ils restaient ensemble pour une couples d'années. Ça c'était dans les années '70. Maintenant, c'est pas mal free... il a pas trop de couples... il en a moins qu'avant. (« Luc »)

Une personne condamnée à perpétuité peut devenir un *wolf* par choix car c'est une des seules façons qu'il peut se procurer une forme de sexualité, c'est-à-dire par l'intermédiaire des jeunes qui entrent dans le système.

C'est sûr que quelqu'un qui fait à vie. [...] Il sait qui ne sortira pu et qui aura pu jamais de femmes... lui, il va se pogner un jeune. Autrement dit une bouche, c'est une bouche... un cul c'est un cul. (Anonyme, 1999-5)

Pour avoir cette tranquillité, « Luc » s'est uni avec un *wolf* et il nous a parlé de son expérience dans la dynamique *wolf*-jeune comme étant une agression volontaire-involontaire. Il était volontaire pour participer à la relation *wolf*-jeune parce qu'il n'avait pas d'autre choix pour avoir la paix, mais en même temps, il n'était pas entièrement consentant. Il était dans une situation où il devait choisir entre deux choses qu'il ne désirait pas. Alors il a pris, selon son point de vue, l'option la moins pénible option entre se *booker* et se faire « achaler ». À propos de son expérience, il a avoué lors de l'entrevue qu'avec le recul qu'il a pris depuis, il s'agissait d'une agression contre sa personne.

J'avais 18 ans quand j'ai entré. Je venais d'avoir 18 ans et je me suis *booké* avec un gars... il avait une quarantaine d'années, quelque chose comme ça. J'ai eu la paix. C'était l'homosexualité passive... moi je participais pas... moi, je faisais rien... pis l'autre... c'est lui qui satisfaisait son besoin de caresses et de contacts humains et ces choses là... La grosse majorité ça n'a pas été vécu comme des agressions pour moi... mais je n'aimais pas ça... je détestais ça par exemple. Mais le fait que c'était volontaire... mais si je regarde ça avec le recul, c'était agressant parce que j'aimais pas ça. Je trouvais ça dégueulasse...

j'étais pas bien là d'dans. Mais entre me faire achaler par tous les gars parce que j'étais tout seul... je me suis *booké* avec un [pour] avoir la paix. Mais j'aimais pas ça. Je haïssais ça à mort. Bon des fois, le vieux il s'essayait pour que je lui fasse des fellations et des choses comme ça. Moi, je voulais rien savoir de ça. Il m'achalait pas trop.[...] J'ai été chanceux. Il en a d'autres qui ont été moins chanceux. C'est épouvantable. [...] J'ai dit « non » aussi longtemps que j'ai été capable. À un moment donné quand j'ai vu que ça lâchait pas... je me suis *booké* avec un. C'était un bon gars, pas violent, pas agressif, pas... de temps en temps, j'étais obligé de, de me soumettre à ses petits caprices fait que... ça m'écoeuraient... c'est effrayant comme ça m'écoeuraient mais je préférais ça pour avoir la paix [et] j'avais la paix. (« Luc »)

La relation *wolf*-jeune est souvent la solution pour avoir la paix malgré tout ce qu'une telle relation implique. Toutes les personnes interrogées s'entendent sur le fait que l'union entre le *wolf* et le jeune est une question de protection car les pénitenciers à sécurité maximum et médium peuvent être très violents pour un néophyte du carcéral et de la violence. Dans les faits, le *wolf* est quelqu'un qui se débrouille bien financièrement car il doit être capable de supporter le jeune.

C'est dangereux au maximum et au médium... ils (*wolfs*) seront des amis comme un filet de sécurité. [...] Étant enfermé, c'est la façon la plus facile à suivre... Les jeunes vont se jumeler, mais non forcer... Les *wolfs* va... tu sais, ils vont pas les [jeunes] violer physiquement... pour un *modus operandi*... lui donne de la marijuana, les rendent *stone*. Être toujours là pour lui.. lui donner de l'alcool, lui acheter des cigarettes... de l'argent et ensuite arrive la *catch*.. Il en a qui sont forcés mais c'est mal vu. (Anonyme, 1999-3) [Traduction]

Les approches utilisées par les *wolfs*

Pour convaincre un jeune de s'unir avec lui, et pour se rapprocher de certains individus, le *wolf* utilise plusieurs méthodes pour se rapprocher de certains individus. L'approche pratiquée pour obtenir des faveurs sexuelles dans les institutions carcérales a aussi changé avec les années. Dans les années 1960 jusqu'au début des années 1980, il s'agissait surtout du « *trip* » du sac de cantine mais les informateurs disent que cette méthode est maintenant dépassée et rarement utilisée. Selon cette méthode, les *wolfs* démontrent leur intérêt pour un jeune en plaçant des

produits achetés à la cantine de la prison devant la porte ou sur le lit du jeune car ils savent que les nouveaux venus n'ont pas beaucoup d'argent pour se payer des cigarettes ou de la gomme, etc. En acceptant les produits offerts par le *wolf*, le jeune accepte les avances du *wolf* et de satisfaire les caprices sexuels de ce dernier.

Ce que les gars disaient, c'est qu'il y a une chose qui faut pas que tu fasses quand tu arrives... faut pas que tu acceptes de la cantine des vieux *wolfs*. Parce que s'il en a un qui amène de la cantine en avant de ta porte et que tu l'acceptes, c'est presque un signal pour dire que oui tu es prêt à te *booker* avec et que tu acceptes d'avoir des relations sexuelles ou des choses comme ça. Ça c'est le *trip* du sac de cantine. C'est les années '60-'70. Si t'acceptes le sac en quelque part, il peut y avoir du tabac... les vieux *wolfs* le savent quand tu arrives que tu as rien et bon, ils savent comment ça marche. Ça c'est les années '70 à peu près. Je dirais '60-'70, début '80 jusqu'à temps où il y a eu les avènements des roulottes familiales privées. (« Luc »)

Si le « *trip* » du sac de cantine est moins fréquent dans les années 1980 et 1990, l'approche est devenue plus psychologique. Il s'agit plutôt de pressions exercées sur le jeune en utilisant par exemple les drogues. Les *wolfs*, quoique moins populaires maintenant, ont plus tendance à « flirter », à « cruiser », à offrir leur réconfort aux jeunes qui arrivent pour ensuite demander des faveurs sexuelles. Ils peuvent tout simplement venir demander à l'individu qui les intéresse s'il veut entretenir une relation avec eux. Ils vont tenter de l'isoler du reste de la population et de montrer qu'ils s'intéressent à la famille et à la vie du jeune.

Aujourd'hui moins, ils vont cruiser... il a moins de violence... fait que les approches sont plus subtiles... Il a pas trop, trop d'homosexuels dans les gros noms. (« Luc »)

Ils les isolent et après ils... au lieu de rester avec nous autres sur le terrain de base-ball, ils se promenaient dans la court... donnaient de la cantine... Tu vas être correct... Où est ta femme et tes enfants. Ils s'intéressent à leur vie. (Anonyme, 1999-3) [Traduction]

Il vient te demander et si tu dis non, c'est non. Il peut revenir te tanner encore une fois... ben si tu lui dis « écoute... arrête de me tanner ou je t'en donne une crise de bonne ». Il va arrêter. (Anonyme, 1999-5)

Pour certains, la relation *wolf*-jeune n'est pas vue comme une forme d'agression sexuelle car il s'agit plutôt d'une séduction, d'une conquête mais comme le démontre l'expérience d'une personne, les approches, qu'elles soient matérielles, verbales ou physiques, ne sont pas toujours appréciées.

La première fois que j'ai entré en d'dans, il y avait une tapette, un bonhomme d'à peu près 40 ans est venu... j'avais des shorts... « hé, tu as des beaux tatous »... parce que j'ai des tatous sur les jambes... et là, il a commencé à me caresser les jambes... et il est venu trop proche [de mon pénis]. Je lui ai crissé mon poing dans la face. (Anonyme, 1999-5)

Les refus et les résistances

Lorsqu'un prisonnier se voyait proposer des avances dans les années 1960 jusque dans les années 1980, celui-ci se devait d'être prêt à faire face à l'insistance des autres prisonniers qui étaient intéressés. Ainsi, une personne refusant les avances devait, selon les personnes questionnées sur le sujet, être capable de faire « face à la musique » car les autres prisonniers allaient vérifier jusqu'où il était prêt à aller pour se défendre et refuser les avances. S'il refusait toujours, il risquait de se faire « achaler » et/ou de « se faire prendre sur le bras », c'est-à-dire d'être forcé à avoir des contacts sexuels avec un autre prisonnier.

Il y a des jeunes qui disent « non », les hosties de sales. Si tu es capable de jouer ce jeu là... c'est une crisse de *game* à jouer... une crisse de *game* à jouer parce qu'il faut qu'il soit capable de la jouer... d'être capable d'aller jusqu'au bout... « S'il y en a un qui me touche, je le tue ». Il va se faire essayer... s'il va jusqu'au bout de son affaire et il en a qui essaye... dépendamment comment ça ce passe, à qui ça s'applique, quelle sorte de *back-up* le jeune a, [...] tout est tellement relatif dans les pen... Ça va dépendre d'un tas de facteurs... peut-être qui va réussir à passer et avoir la paix. [...] Dans les pénitenciers,... quand un jeune disait non, non, non. Il finissait pas se faire prendre sur le bras. (« Luc »)

Refuser les avances sexuelles en prison implique toujours des risques comme le soulignent plusieurs personnes interviewées. Les chances de violences et même d'agressions sexuelles à la suite des résistances sont réelles.

Les chances sont qu'il sera quand même violé ou battu mais l'idée est, qu'en bout de ligne, il se retrouvera en ségrégation préventive. (Anonyme, 1999-3) [Traduction]

Pour refuser, une apparence physique imposante n'est pas un pré-requis. Il faut plutôt du cœur que des muscles. L'honneur est plus important dans une bataille que la force physique.

Même si tu es faible, tu n'as pas besoin d'avoir une apparence forte, seulement ici (cœur et la tête) mais pas ici (les muscles)... Prend là et bats-toi pour ton honneur. Si tu vas m'enculer, tu le feras après m'avoir assommé. (Anonyme, 1999-3) [Traduction]

La situation a quelque peu changé. Ainsi, « Luc » précise que lors de sa deuxième incarcération, il était possible de refuser les avances des prisonniers. Si l'individu se respecte, il peut survivre sans à voir à se *booker* car la mentalité face à la sexualité chez les prisonniers a changé bien que la situation puisse varier d'une institution à l'autre.

Un jeune dit « non »... c'est « non » de façon générale... Je ne vois pas trop de problèmes exception faite peut-être de Donnacona... Donnacona c'est encore un peu sur la vieille mentalité. Mais le jeune a moyen, s'il se tient debout et c'est un gars qui se respecte et il y a un assez bon estime de lui-même... de façon générale, y va être capable d'éviter de se faire prendre sur le bras... au niveau de la sexualité ça changé. (« Luc »)

La seule femme interrogée pour cette thèse a affirmé avoir reçu plusieurs offres mais elle les a toutes refusées sans avoir de problèmes car elle n'était pas perçue comme une source de problèmes ou une faible qui irait rapporter les activités de la rangée cellulaire.

Moi, je suis demeurée seule. Je n'ai pas eu de problèmes avec personne... j'ai eu quelques offres mais j'ai seulement dit non merci. [...] Je pouvais refuser... mais je n'étais pas un chaînon faible quand je suis entrée. (Anonyme-femme, 1999-4) [Traduction]

Les possibles causes des agressions sexuelles

Les relations sexuelles, selon un individu, qu'elles soient désirées ou non, trouvent leur source dans l'environnement dysfonctionnel qu'est la prison. Bien que l'agression sexuelle soit, à la base, une façon d'exercer du pouvoir sur autrui, la privation sexuelle est une des causes pour

plusieurs personnes interviewées. L'influence de la privation sexuelle s'expliquerait selon le principe que personne n'a la même libido.

Je pense qu'il s'agit de la privation de sexe, numéro un... une des raisons... et, tout le monde a des niveaux de sexualité différents... certaines personnes peuvent aller en prison pour 20 ans et vivre la routine quotidienne sans jamais avoir une érection. [...] D'autres peuvent avoir du sexe tous les jours. (« John ») [Traduction]

Toutefois, un autre individu appuyant la thèse de la privation sexuelle ne sanctionne toutefois pas les agressions sexuelles pour cette raison. Il affirme que quelqu'un qui veut avoir des contacts ou des relations sexuelles n'a pas besoin de forcer ou d'agresser personne car plusieurs prisonniers le feraient volontairement.

3.3. La sexualité : les agresseurs et les victimes

Les agressions sexuelles sont moins fréquentes dans les institutions carcérales que bien d'autres formes de victimisation qu'il s'agisse de voies de fait, de meurtres, de vols, etc. Elles n'en demeurent pas moins une réalité de la vie carcérale qu'il ne faut pas renier même si cette forme de victimisation n'est presque pas ou très peu abordée par la direction, les médias et les chercheurs. Voici quelques exemples d'agressions sexuelles qui ont été recueillis dans le cadre des entrevues.

J'ai vu à Parthenais... Parthenais ce n'est pas fédéral mais là j'ai vu des agressions. Si quelqu'un entrait là moindrement avec des allures féminines c'était assez agressif comme approche. C'était le genre... à Parthenais, il y a des tables prises dans le ciment. Des genres de tables à pique-nique. Et là, la personne se fait carrément prendre sur le bras... il avait trois gars qui s'assoient sur un bord et trois autres gars qui s'assoient sur l'autre bord. Une couverte était mise sur la table. Et l'autre passait en dessous de la table... et faisait des fellations une après l'autre. Ça, j'ai vu ça à Parthenais. C'était fréquent et c'était assez *hot*. (« Luc »)

La pire histoire d'homosexualité sur le bras qu'existe, je parle des pen canadiens... ça c'est passé à Archambault, dans le *shack* des sports. [...] C'est un jeune qui était entré à

Archambault. Ça se passe à peu près à la fin des années '70. Au début des années '80 peut-être. Je m'en souviens pas exactement.. C'était un jeune qui a ... faisait fofolle un peu, un agace pisette comme qu'ils disent. Plutôt que de se *booker* avec un, il faisait avec un et avec l'autre. À un moment donné, il s'est fait pogner sur le bras dans le *shack* des sports. [...] Et là, ils ont sauté dessus à peu près 4-5 [...] jusqu'à ce que à un moment donné il en a un qui met son pénis dans sa bouche. Lui, il la mordu. Pas mal sale. Là, il lui ont tout sauté dessus. Ils l'ont battu à coup de *bat* de base-ball. Il ont rentré le *bat* de base-ball dans l'anus. Ils ont cassé le lavabo en morceau et ils ont rentré ça dans le derrière. Naturellement, il est mort. (« Luc »)

Il peut aussi être question de tentatives d'agressions sexuelles comme nous l'a rapporté « John » par rapport à l'expérience qu'a vécu son ami au pénitencier.

Il était dans une cellule double et il a dit qu'il était avec un homme plus âgé... il a dit que dès qu'il était installé... l'homme était surpris de voir comment il était jeune. Il était surpris qu'il s'était mis dans le trouble... Ensuite, il lui a dit de ne pas s'en faire... Tu vas être mon jeune. [...] La première nuit, après l'extinction des feux et lorsque tout le monde dormait [...] la première chose qu'il a remarqué c'est que quelqu'un le tenait et essayait de le pénétrer. (« John ») [Traduction]

Les agressions sexuelles ont sensiblement diminué avec les années. Les anciens prisonniers interrogés affirment que dans les années 1970, les agressions sexuelles étaient beaucoup plus fréquentes sans toutefois être acceptées. Les relations un peu plus volontaires comme les relations *wolf*-jeune et ensuite la prostitution, sont devenues plus présentes que les agressions sexuelles. Or, ces relations, qu'elles soient volontaires au dire de plusieurs, conservent un aspect involontaire à l'échange sexuel. Toutefois, selon « Luc » les agressions sexuelles sont toujours présentes surtout dans les institutions à sécurité maximum bien qu'elles soient moins fréquentes et toujours inacceptables dans la culture carcérale. Ainsi, selon lui, les agressions sont devenues plus subtiles et ont changé au fil des années. Tous les individus interviewés s'entendent pour dire que les agressions sexuelles existent dans les institutions carcérales canadiennes mais qu'il s'agit maintenant d'un phénomène relativement rare.

Aujourd'hui, il n'a pratiquement plus d'agressions, c'est pas vraiment accepté... il en a pas mal moins que dans le temps. [...] C'est dans les maximums surtout [...] les agressions et c'est chose là, c'est dans les maximums. (« Luc »)

Je suis sûr qu'il y a à un niveau des agressions sexuelles mais c'est très rare dans les prisons canadiennes. (Anonyme, 1999-1) [Traduction]

Ils insistent sur le fait que le risque d'être victime de violence physique est beaucoup plus élevé que le risque de se faire agresser sexuellement. Les prisonniers vont plutôt menacer un individu de meurtre que de violence sexuelle car il ne s'agit plus d'un problème prédominant comme c'était le cas dans les années 1960 à 1980.

La première chose qui va arriver c'est que tu va avoir un coup de poing dans la bouche... Tu passes au travers de ça... ou poignarder ou quelque chose comme ça... mais pas ça. [...] Je ne pense pas qu'il s'agisse d'un fréquent problème. J'étais là pendant 2 ans et j'ai seulement été témoin à deux reprises. (Anonyme-femme, 1999-4) [Traduction]

Les caractéristiques des agresseurs et des victimes

Malgré le nombre limité d'agressions sexuelles, nous avons tenté de tracer un portrait des agresseurs et des victimes potentielles. Les individus interviewés s'accordent pour dire que les agresseurs doivent être capables de faire face à la musique, c'est-à-dire d'être costauds, d'être confortables avec la violence et d'avoir une réputation de durs à cuire. Ils poursuivent en disant que les agresseurs purgent souvent de grosses sentences et ont souvent commis des crimes de nature sexuelle dans la société car s'ils sont capables de le faire à l'intérieur envers des hommes, ils sont sûrement capables de le faire à l'extérieur de l'établissement. Plusieurs d'entre eux sont des multirécidivistes car ils ont passé leur vie en prison ou dans d'autres institutions. Certains étaient des « jeunes » avant de devenir « *wolfs* » à leur tour. Ils sont soit des homosexuels, homosexuels d'occasion ou homosexuels chroniques (« *over-sexué* »).

Ce sont des fous... normalement... les gars qui commettent des agressions sexuelles vraiment violentes. [...] Je dirais que c'est des violents... règle générale... et des grosses sentences. [...] Ce sont des gars qui font des grosses sentences qui pognent deux shifts en montant. Et les agresseurs, ce sont les prédateurs sexuels. Ce sont des gars dangereux... alors un gars qui agresse quelqu'un sexuellement en prison, il y a de grosses chances qu'il fasse la même chose dehors. Les gars sont costauds parce qu'ils sont capables de faire face à la musique. Ils sont costauds et ils sont fous aussi parce qu'ils sont capables d'aller jusqu'à tuer pour se protéger et se satisfaire. Ce sont des gars qui sont *over-sexués*, très, très sexués parce que tu entends juste parler de culs. Ils sont *mindés* sur le sexe. [...] Quand tu entres en prison et tu poignes un *wolf* qui fait un 25. Et des fois, eux autres mêmes deviennent des *wolfs*. Ils entrent quand ils sont jeunes et là, ils deviennent *wolfs*... tu fais affaire avec des gars qui sont des multirécidivistes, qui ont passé leur vie en prison. De jeunes, ils ont passé à *wolf*. (« Luc »)

Les agresseurs sont aussi de très bons manipulateurs tant pour faire peur que pour contrôler les individus les entourant sur le plan psychologique ou physique car l'agression sexuelle est un crime de pouvoir ; le plus fort cherche à dominer le plus faible. Souvent, ils ont été eux-mêmes victimes de violences sexuelles soit dans la rue ou en prison et, après avoir passé plusieurs années en institution, la vie qu'ils ont connue est devenue leur réalité.

Beaucoup de femmes ont de sérieux problèmes... elles ont été elles-mêmes abusées... elles cherchent à intimider les plus faibles, les contrôler. (Anonyme-femme, 1999-4) [Traduction]

Les agresseurs sont des personnes qui ont fait partie eux-mêmes du cycle d'abus. C'est la même chose que dans la rue. Je ne vois pas le cycle comme étant différent à l'intérieur. Il y a aussi ceux qui, probablement parce qu'ils ont été enfermés à 15, 20, 10 ans sont devenus des homosexuels institutionnels... et leur style de vie est devenu la normalité. (Anonyme, 1999-3) [Traduction]

Selon la femme interrogée, certaines caractéristiques que l'on retrouve chez les femmes agresseuses sont semblables à celles des hommes agresseurs. Elle tient cependant à préciser, bien qu'une telle affirmation peut aussi bien s'appliquer aux hommes, qu'elles n'ont pas toutes commis des crimes violents car un grand nombre de celles qui se retrouvent en prison y sont pour des raisons souvent reliées aux drogues ou à une dépendance à celles-ci.

En ce qui a trait aux victimes, les interviewés disent qu'elles sont souvent jeunes, à leur première expérience carcérale et ont une allure féminine. En plus d'être jeunes, les victimes ont souvent les cheveux longs et des traits doux. Ils sont aussi peu poilus et ont une réputation de soumission, de « pas de bras » ou « d'agace pisette », n'ont pas ou peu les symboles de la masculinité et de la virilité tels que véhiculés dans la culture et la hiérarchie sociale des prisonniers. « Luc » émet aussi un avertissement sur le désir que certaines personnes pourraient avoir d'envoyer des jeunes contrevenants dans les établissements pour adultes. Selon lui, plus les individus sont jeunes, plus ils risquent d'être victimes d'agressions sexuelles et de violence.

Ils voient un jeune, ils l'associent avec une femme... parce que les traits sont plus doux... pas trop poilu... tout ce qui s'associe à la femme. [...] Les nouveaux et ceux qui ont la réputation... à un moment donné, il en a qui embarquent dans cette culture là... ils vont aller jusqu'à... un jeune de 18 jusqu'à 22-23 ans... ont gardé une apparence efféminée, il s'en embarque là d'dans ... il est vu comme une femme. [Mais] il ne faudrait pas qu'il ait des jeunes de 14-15 ans qui vont au pen parce que je vais te dire qu'ils ont intérêt à être gros et costaud et d'avoir l'air d'un gros mâle. (« Luc »)

Comme une personne nous l'a fait remarquer, la victime doit nécessairement être petite et avoir des traits féminins parce qu'aucun prisonnier n'irait attaquer quelqu'un d'imposant physiquement. Le choix de la victime se fait par rapport aux chances de réussite. Plus la personne est vulnérable, soit parce qu'elle ne connaît pas le fonctionnement et le code de la vie pénitentiaire ou parce que physiquement elle ne fait pas le poids, plus elle court le risque de vivre une agression.

Ils sont nouveaux dans l'environnement criminel. [...] Ils ne savent pas comment ça marche. Ils ne savent pas qu'il faut se taire, se mêler de ses affaires. (Anonyme, 1999-1)
[Traduction]

Il y a ceux qui ont été abusés durant leur enfance et qui ont grandi dans des écoles de réformes ou dans d'autres milieux totalitaires. Ces derniers ont ainsi été initiés à la sexualité par

l'intermédiaire de l'homosexualité d'occasion car souvent c'était la seule option qui s'offrait à eux.

La vulnérabilité et le manque de confort avec la violence relèvent souvent, selon plusieurs personnes interrogées, du fait que les personnes à risque de devenir victimes sont incarcérées pour des crimes commis de façon impulsive et n'ont pas ou très peu de contacts avec le monde criminel comme c'est le cas des personnes impliquées dans le monde de la drogue ou du crime organisé.

Je dirais qu'ils s'agit d'une personne qui n'est pas confortable avec les criminels... ils sont nouveaux dans l'environnement criminel. Que c'est quelqu'un qui a commis un crime inattendu, rien dans son comportement ne prévoyait qui pourrait faire du temps. (Anonyme, 1999-1) [Traduction]

La réputation d'une personne influence aussi beaucoup les comportements des autres prisonniers à son regard. Ainsi, lorsque nous avons posé la question à un individu pour savoir s'il avait été témoin d'agressions sexuelles lors de sa sentence, il nous a répondu que « non » et il a expliqué

[qu'il est] le genre de personne que tu ne voudrais pas qu'il te voit faire. Je suis le genre de gars que si je mets main sur quelqu'un... (Anonyme, 1999-3) [Traduction]

D'autres ont aussi appuyé l'importance de la réputation car celle-ci demeure même après un transfert. Elle peut être positive ou négative mais elle a beaucoup d'influence.

La peur d'être victimisé

Lorsqu'ils entrent pour la première fois dans un établissement carcéral, qu'ils fassent le poids ou non, plusieurs prisonniers ont peur d'être victimes d'actes criminels, qu'il s'agisse de voies de fait, de meurtres ou d'agressions sexuelles. Pour la majorité des personnes interrogées, la

source de peur n'est pas les agressions sexuelles mais davantage la violence souvent gratuite prenant place à l'intérieur des murs.

J'avais peur. N'importe qui qui dit qu'il n'a pas peur est fou. J'étais seulement en prison depuis deux jours et il a eu une émeute. [...] J'avais plus peur des psychopathes et la violence que le sexe... parce que j'aurais coupé la gorge de quelqu'un en un battement de coeur. [...] J'avais peur des personnes qui tuaient juste pour le plaisir de tuer... il en avait plusieurs... peut-être une douzaine qui aimaient tuer pour tuer... ça fait que le sexe ne me dérangeait pas ... Un couteau me faisait plus peur que je pouvais l'imaginer. (Anonyme, 1999-3) [Traduction]

Pour mettre toutes les chances de leur côté, plusieurs d'entre eux, comme nous l'avons vu plus tôt, vont se *booker* avec un autre prisonnier pour acquérir une protection et une tranquillité d'esprit. Toutefois, d'autres vont plutôt faire tout en leur possible pour éviter d'attirer l'attention. « Luc » nous explique qu'il avait une peur terrible face aux agressions sexuelles lors de sa première sentence et dès son arrivée, il a tenté d'être le plus laid possible en espérant ne pas à avoir à vivre les avances des *wolfs*.

C'était la grosse paranoïa. Bon, j'ai pogné du temps, j'ai pogné un 10 dans ma première sentence. J'étais à la réception et là, les gars m'en donnaient plus que j'en demandais. ... [...] Je me suis dit faut pas que je me fasse achaler, hostie. Faut que je m'organise pour être le plus laid possible... pour pas être attirant sexuellement... parce que moindrement que tu es jeune quand tu as 18 ans pour un gars que ça fait 25-30-40 ans qui est en prison même 10 ans quand il voit un jeune, il associe ça avec une femme. [...] Moi ce que j'avais fait, je me suis rasé les cheveux au complet à la réception, complètement, kajak, et j'ai la tête comme un toit de maison. J'avais 18 ans, j'étais un petit peu boutonneux. [...] Non, j'avais vraiment peur... parce que j'étais pas gros... je ne suis pas un gars violent... je suis plutôt cérébral que physique. (« Luc »)

Les opportunités

Ces jeunes qui entrent en institution mettent beaucoup d'espoir pour leur protection entre les mains des gardiens ou sur les mécanismes de sécurité, ce qui n'est pas nécessairement une solution comme nous l'avons vu auparavant. Contrairement à ce que l'on peut imaginer dû aux

divers mécanismes de sécurité et de contrôle dans les institutions carcérales et pour ceux interviewés, plusieurs endroits peuvent être la scène d'agressions sexuelles ou d'échanges sexuels, qui ont surtout lieu dans les établissements à sécurité maximum. Les cellules, le gymnase, les salles de bain sont les endroits où il y a le plus d'agressions. L'occupation double des cellules favorise grandement l'opportunité d'agressions sexuelles. Dans les faits, il s'agit surtout des endroits qui sont hors de la vue des gardiens et lors des quarts de travail où les gardiens ont plus tendance à laisser passer les actes de violence, d'agressions sexuelles et d'homosexualité.

Au Canada, c'est deux. 30% des détenus sont en double... ça fait partie de la violence du système. [...] Ça arrive dans les cellules... ça peut arriver dans les cellules, ça peut arriver dans le gym, dans les salles de bain... ça peut arriver dans les endroits où est-ce que les gardiens ferment les yeux dessus, surtout dans les maximums. Dans les médiums, il y a plein de place... ça ce passe dans les cellules.. il y a pas de problèmes parce que tu as le droit d'aller dans les cellules des autres. Il y a un paquet d'endroit où tu peux être intime... où personne te regarde. Au niveau sexuel, il n'a pas trop de violence dans les médiums. Il en a dans les maximums et c'est les seules place ou que je pense... Ça ce passe où est-ce que ce n'est pas trop à la vue des gardiens quoi qu'encore là... (« Luc »)

Quoi que l'on dise, les individus interrogés ne s'entendaient pas nécessairement sur les endroits les plus risqués ou les lieux fréquemment utilisés pour commettre des agressions. Alors que certains ont affirmé qu'il y a très peu d'endroits autres que les cellules, d'autres ont souligné que tous les endroits sont possibles surtout que la surveillance varie selon les secteurs et les moments de la journée.

Les douches ont aussi été un sujet de divergences d'opinion. Trois des personnes interrogées attestent que les agressions sexuelles dans les douches relèvent surtout du cinéma et de la paranoïa des homophobes sans toutefois renier complètement l'opportunité qu'offre cet endroit. Ainsi, une personne nous a confié que

les agressions ont surtout lieu dans les cellules car les douches sont communes... les douches sont une phobie homosexuelle d'Hollywood... toutefois, j'ai entré dans les douches une fois et j'ai vu des choses bizarres se passer... un jeune qui se faisait...

serviette sur le mur... je pense qu'il était d'accord... j'étais un poisson⁸⁹ [...] je m'occupais de mes affaires. (Anonyme, 1999-3) [Traduction]

D'autres prisonniers, dont Jean Savoie, ne partagent pas nécessairement cet avis. Ainsi, Savoie dans son autobiographie sur son expérience carcérale, affirme avoir été agressé dans les douches par trois prisonniers. Voici un extrait de son livre :

Je me préparais à sortir des douches, quand un des trois me dit : « tu sucés-tu ben, ti-gars ? -- non, je mords, ti-fille ! » [...] Je regardais l'autre salaud qui prenait son sexe dans ses mains et commençait à se masturber. [...] « Tu vas me sucer, après on te laisse tranquille ! » Il eut sa réponse assez vite : « si tu essaies, je te l'arrache, pourri ! »

Ce qui m'a valu une bonne raclée, et de me faire violer ma fierté d'homme pendant qu'ils me tenaient par les bras.⁹⁰

Les émeutes aussi sont un temps plus propice aux agressions sexuelles et aux orgies. Non seulement envers les prisonniers mais aussi envers les membres du personnel.

C'est plus propice aux agressions sexuelles dans les temps d'émeutes. Je me souviens au vieux pen en '76. On a eu le contrôle pendant 3 jours... c'était plus propice à ça, plus propice aussi à la dépravation... des orgies où il avait 2-3 jeunes et 2-3 *wolfs* et ils vont dans une cellule... Il va y avoir des risques...des activités sexuelles plus intenses... Il a eu des viols d'agents de classement... oui ça arrive mais c'est assez isolé comme événement... (« Luc »)

Les journaux, dont *LeDroit* et le *Ottawa Citizen*, ont aussi rapporté des cas d'agressions sexuelles vécues par des prisonniers considérés comme indésirables lors de l'émeute de 1971 à Kingston.

Selon *LeDroit*,

les autorités du pénitencier de Kingston rapportent, aujourd'hui que plusieurs prisonniers ont été victimes d'assauts sexuels et battus brutalement durant les 92 heures qu'a duré l'occupation temporaire de l'aile centrale de l'institution.⁹¹

⁸⁹ Surnom donné au nouveau venu dans une prison.

⁹⁰ Jean Savoie, *Celui qui*, Montréal, Méridien, 1989, p. 137.

⁹¹ « Victimes d'assauts sexuels et battus », *LeDroit*. 19 avril 1971, p. 1.

Une autre personne a souligné avoir entendu parler de choses que les prisonniers avaient subies lors de cette même émeute. Elle tenait aussi à préciser qu'à cette époque aucune femme ne travaillait en tant que gardienne. L'individu pense que la prochaine fois que les pénitenciers canadiens connaîtront d'autres émeutes comme celles des années 1970, plusieurs gardiennes seront agressées sexuellement par les prisonniers.

Je n'avais jamais été impliqué dans une émeute avant... mais en parlant avec du monde qui était dans l'émeute de KP... certains ont dit qu'il avait des choses bizarres qui c'est passées. [...] Il n'avait pas de gardiennes dans le temps. [...] La prochaine émeute à grande échelle qui touchera le SCC... plusieurs femmes vont faire le tour... tu sais quelque chose comme 150 gars. (Anonyme, 1999-3) [Traduction]

La réaction des prisonniers

Les agressions sexuelles, peu importe les décennies ou les circonstances, n'ont jamais été acceptées par la population carcérale mais font partie de la réalité pénitentiaire. Les personnes interviewées disent qu'elles ne sont pas acceptées mais la réaction des prisonniers face à de tels actes varie selon plusieurs critères. L'identité de la victime et de l'agresseur joue un grand rôle dans l'acceptation ou non de l'agression sexuelle. Souvent, la grosseur des bras de l'agresseur influence beaucoup l'opinion et la réaction des autres prisonniers. De même, si la victime est une « agace pisette » ou si elle doit de l'argent pour de la drogue, ceci peut avoir un impact sur la réaction des prisonniers. Ces derniers vont souvent préférer se taire pour éviter des représailles de la part des autres prisonniers et rationaliser la réalité afin de la rendre plus acceptable et vivable.

Les agressions sexuelles... ça n'a jamais été acceptées sauf que ça dépend toujours qui, quand et comment. Ça dépend comment le gars est pesant, comment fou qu'il est. [...] Non, la violence ça jamais été acceptée comme telle mais par la force du bras du gars qui commet l'agression... si c'est un dangereux, si c'est un gros nom... qui agressait un jeune... les gars vont fermer les yeux... « ha ! lui c'est un agace picette »... « il a couru

après »... Ils vont [modifier] la réalité pour la rendre agréable dans le sens... des gros bras, des gros noms... (« Luc »)

En ce sens, la femme interviewée précise que face à l'agression sexuelle dont elle a été témoin, elle aurait voulu intervenir mais, physiquement, cela lui était impossible car « [elle] n'était pas assez grosse pour intervenir et protéger la fille ». (Anonyme, 1999-4) [Traduction]

Une agression peut aussi être le moment idéal, selon certaines personnes, pour détrôner le *wolf* ou le gros nom qui est impliqué dans l'incident. La majorité des cas où les prisonniers interviennent, l'agresseur est intercepté et brutalisé, mais ils n'iront pas jusqu'à le tuer. Il se peut qu'il finisse par se faire tuer, mais pas nécessairement sur le fait.

Dans le temps, il avait beaucoup de grosses agressions sexuelles, les gars se sont faits tuer dehors. À un moment donné et c'était des gars qui n'étaient pas touchables, des gars, des gros noms. Et les gars étaient prêts à dire « Qu'est-ce que tu fais là ? » mais pas aller jusqu'à tuer un gars parce qu'il a agressé sexuellement un jeune. [...] Ça dépend, c'est qui... si c'est pas un gros nom... ça va être l'occasion de tasser le *wolf* pour qu'un autre prenne sa place. De façon générale, ce n'est pas accepté, il va finir pas se faire tuer ce gros chien là... et il en a qui ferme leur gueule... ils en parlent pas trop. (« Luc »)

En ce sens, l'agresseur risque aussi de se faire passer à tabac si l'événement arrive aux oreilles des autres prisonniers même si, souvent, les victimes préfèrent ne pas en parler à personne. Ainsi, une personne nous a confié que

si ça sort... le gars qui l'a violé, il se ferait battre, ça ferait vraiment mal. Il en a des écoeurants, si ça marche avec lui ça va marcher avec moi. Moi, personnellement si je me faisais violer, il a personne qui le saurait... je *dealerais* avec ça moi-même. (Anonyme, 1999-5)

Ces mêmes personnes poursuivent en disant qu'une autre réaction commune non seulement face aux agressions sexuelles mais aussi pour l'ensemble des comportements, consiste au fait que les prisonniers se mêlent de leurs affaires car ce que les autres font ne regarde personne d'autres qu'eux. Les prisonniers veulent seulement purger leur peine sortir le plus tôt

possible parce qu'ils n'ont rien à gagner à s'impliquer dans la vie des autres ou à se porter à leur défense bien que certaines personnes interviennent.

Les gens vont dire « *fuck it* » ce n'est pas de nos affaires. Il y a un double standard... parce que ça ne vaut pas la peine de mourir pour... ce n'est pas ton frère, ce n'est pas ton ami. (Anonyme, 1999-3) [Traduction]

Je veux juste faire mon temps et sortir de là au plus crisse. J'irai pas me mêler... dire « hé, t'as violé quelqu'un mon tabernacle » et lui donner une volée et pogner d'autre temps. Il en a qui sont de même... ils vont aller le battre et ils s'en crissent ben de pogner du temps. (Anonyme, 1999-5)

En institution, peu importe ce qui arrive, il ne faut pas rapporter l'événement aux autorités. Il s'agit de la loi du silence. Ceux qui enfreignent cette loi sont passibles de punitions qui servent aussi de moyens pour maintenir le silence et dissuader les autres prisonniers d'aller colporter les comportements illégaux et inacceptables.

Tu parles pas aux *screws*. C'est juste ça notre code... le reste tu te mêles de tes affaires. (Anonyme, 1999-5)

Tout le monde garde le silence. C'est une loi non écrite. [...] S'ils découvrent qu'une personne a parlé, il y a plusieurs façons de l'avoir. Il y a ce qu'ils appellent la couverte... il sort de sa cellule et une couverture est jetée par-dessus lui et il y a 15 personnes qui le battent... personne n'a rien vu. (« John ») [Traduction]

Des choses ça arrive et ils le savent... c'est toujours dans l'esprit des gens. (Anonyme, 1999-3) [Traduction]

Les conséquences pour les victimes et les agresseurs

Même si la loi du silence existe, certains événements se rendent jusqu'aux oreilles du personnel. Dans de telles situations, les anciens prisonniers ont affirmé que les conséquences pour les agresseurs peuvent être multiples. Les représailles pour les agresseurs, à moins que ce soit un pédophile, consistent surtout à les isoler de la population carcérale en les plaçant dans le « trou ». Les agresseurs se voient aussi monter de sécurité ou changer d'institution, c'est-à-dire que

l'individu dans un établissement à sécurité médium va probablement être transféré dans un pénitencier de type maximum.

Ils vont dans le trou. Ouais, ils vont se faire monter de sécurité... si c'est des agressions graves, ils vont se ramasser au super-maximum et des choses comme ça. (« Luc »)

Les victimes, quant à elles, vont aller en protection pour éviter de nouvelles agressions. Ceux qui ont peur de devenir victimes d'agressions peuvent aussi aller volontairement en protection.

Dans le temps, ils pouvaient se pousser et aller en protection... souvent les jeunes dans les années '60, '70, '80 particulièrement. Il avait beaucoup de jeunes, pour ne pas vivre les agressions sexuelles, s'en allaient en protection... souvent. (« Luc »)

L'événement va être traité de façon à éviter l'ébrulement de l'agression sexuelle dans la communauté. De plus, les personnes interviewées s'entendent sur le fait que les poursuites criminelles ont rarement lieu, que l'incident va être traité à l'interne sauf si la victime décide de rendre l'affaire publique ou si elle veut poursuivre l'institution pour l'incident.

Si la victime veut vraiment participer aux procédures judiciaires, certainement... C'est un crime grave. [...] S'ils pensent que la victime va les poursuivre, ils vont mettre des charges. S'ils pensent qu'elle ne poursuivra pas, ils ne le feront pas parce que c'est du trouble. (Anonyme, 1999-1) [Traduction]

Cependant, si la victime est un pédophile, l'institution aura plus tendance à porter plainte formellement car il s'agit d'un autre moyen pour protéger les pédophiles de la violence carcérale. Ce groupe est utilisé comme mécanisme de contrôle sur la population de façon à diminuer la violence envers ces derniers. L'administration est plus réceptive à porter plainte ou réagir lors d'une agression sur un pédophile. « Luc » explique que

[les pédophiles] sont extrêmement protégés par l'administration. Faut pas toucher à un pédophile... parce que premièrement t'as une accusation... deuxièmement encore là ça dépend des pen, il y a une tolérance zéro par rapport à l'administration. [...] Un détenu qui agresse un pédophile c'est bien vu par la population. Le problème c'est que les gars

disent... ça vau-tu la peine si tu l'agresses ou tu le tues... ça vau-tu la peine de faire un 25 pour un pédophile. (« Luc »)

Les solutions

Lorsqu'interrogés sur les agressions sexuelles en prison, les répondants ont surtout souligné la nécessité de mettre des mécanismes favorisant une vie sexuelle plus normale comme le suggéraient les prisonniers d'Archambault afin de remédier au problème. Les prisonniers d'Archambault en 1976 voyaient la sexualité en tant que nécessité au bien-être des individus qu'ils soient incarcérés ou non. Ainsi, dans leurs revendications faites auprès de Laplante, Sacchitelle et Lebrun, ils demandaient

que leur droit à une vie sexuelle normale et saine soit reconnu et que les modalités pratiques pour permettre ce droit à une vie sexuelle normale soient établies par la direction après consultations des détenus et de leurs femmes (épouses, amies, concubines).⁹²

« Luc » voit la nécessité d'avoir plus de permissions de sortie afin de diminuer les tensions sexuelles. Pour lui, les visites familiales privées ne sont pas une solution mais elles aident à calmer les pulsions sexuelles. La télévision est toutefois plus efficace que les visites familiales privées (V.F.P.) car le nombre d'individus qui y ont accès est minime. Il considère les V.F.P. comme une forme de contrôle car ceux qui y sont admissibles sont ceux qui se soumettent aux règlements, aux traitements ou peuvent donner des pots-de-vin. Le principal problème avec les V.F.P. est la gestion de l'accès aux « roulottes ».

Par rapport à la violence, moi je pense que pour éviter... pour prévenir la violence, l'agression sexuelle à l'intérieur des murs... pour que la tendance se maintienne... dans le sens que les gars puissent avoir une vie sexuelle décente... il faut que ça continue... plus de roulottes, plus d'absences temporaires, plus de ces choses là. Naturellement, ils peuvent

⁹² Comité des détenus d'Archambault, « Demandes justes et légitimes des gars d'Archambault » présenté le 21 février 1976 à L. Laplante, R. Sacchitelle et J.P. Lebrun, p. 1-2.

pas... le système correctionnel, c'est le système correctionnel... c'est le système bonbon. Il faut que ça soit relié à un comportement performant. Probablement que la télévision a plus d'effets pour calmer la pulsion que les visites familiales privées... probablement parce que, bon, il y a tellement peu de monde qui en profite. [...] Ça été démontré quand il a eu l'enquête à Leclerc que les roulottes étaient achetées par le crime organisé... Mais c'est tellement géré, c'est un nanan... Il faut que tu participes aux programmes et il faut que tu fasses ça... Si on prend Cowansville, il y a quatre roulottes pour une population de 500 gars. [...] Les pots-de-vin qui se donnent, ça existe. [...] À quelque part, [les V.F.P.] ça tamponne un peu la pulsion sexuelle... c'est quelque chose qui nuit pas. (« Luc »)

Une autre personne interviewée va dans le même sens que « Luc » en soulignant que les V.F.P. sont utiles au maintien des relations mais qu'il ne s'agit sûrement pas d'une solution à la violence ni aux agressions sexuelles car la nature du problème est plus compliquée que le simple fait d'avoir accès aux « roulottes » surtout lorsque plusieurs personnes n'ont pas de conjointe.

Sur ce, « John » précise que la vie sexuelle et les visites familiales privées devraient aussi inclure les couples homosexuels. Ainsi, un prisonnier homosexuel pourrait recevoir son conjoint de la même façon qu'un hétérosexuel pourrait recevoir sa conjointe ou une prostituée. Il suggère aussi que les prisonniers qui n'ont personne remplissant les critères d'admission pourraient se retirer dans les « roulottes » avec un autre prisonnier volontaire pour la même période qu'un couple. Il ne devrait pas y avoir de restriction sur les liens qu'une personne doit entretenir avec un prisonnier pour avoir accès aux visites familiales privées.

Il faut laisser les prisonniers avoir des visites conjugales si c'est ça que ça prend. Des fois c'est qu'ils n'ont personne dehors... ils ne peuvent pas avoir des visites conjugales. [...] En d'autres mots... de fournir... à deux personnes qui sont intéressées un à l'autre, une place pour faire leur chose et d'en finir. [...] Pourquoi ils ne permettraient pas des visites conjugales... avec une personne du même sexe ? (« John ») [Traduction]

Une autre personne souligne que, dans les prisons provinciales, plusieurs provinces, dont l'Ontario, n'offrent pas aux femmes l'accès aux V.F.P. Non seulement les critères sont injustes et discriminatoires mais l'accès varie aussi d'une province à l'autre et d'une institution à une autre.

3.4. L'agression sexuelle : conclusion

Selon les anciens prisonniers interrogés, les agressions sexuelles sont moins fréquentes de nos jours. Malgré cette affirmation, elles font toutefois encore partie de cet univers totalitaire et de violence. Il faut voir l'agression sexuelle sur plusieurs plans car la relation *wolf*-jeune et la prostitution pour rembourser des dettes accumulées sont d'une certaine façon une forme d'agression sexuelle. Le consentement clair et libre à la participation aux activités sexuelles se résume souvent à choisir entre s'assurer une forme de protection et survivre à l'incarcération ou se battre pour sa vie et risquer de mourir. Comme nous l'avons démontré dans la première partie de ce chapitre, il est plus facile et sécuritaire d'accepter que de refuser les avances sexuelles des *wolfs* car la violence, qu'elle soit physique ou psychologique, fait toujours mal.

Les rares possibilités qu'ont les prisonniers d'avoir des relations hétérosexuelles et le besoin d'acquérir du pouvoir sur autrui et le dominer sont pour certains une explication aux agressions sexuelles. Ces agressions ne sont pas un souci pour tout le monde même si les opportunités sont là pour les commettre. Alors qu'elles ne sont pas acceptées par la population carcérale, les prisonniers trahissent rarement la loi du silence du milieu par crainte de représailles ou de voir leur sentence prolongée. Dans les incidents où les gardiens interviennent ou un prisonnier porte plainte à l'administration, les conséquences se limitent généralement à la ségrégation et au transfert vers une autre institution à sécurité supérieure.

Nous devons voir la prison pour ce qu'elle est, c'est-à-dire un milieu totalitaire où les comportements de soumissions sont récompensés par des privilèges. Les visites familiales privées sont une solution facile à la violence et aux agressions sexuelles dans les établissements pénitentiaires. La gestion et les critères y donnant accès discriminent une partie considérable de la population et les attentes souvent longues avant d'y avoir accès ne font qu'accentuer les

frustrations que vivent quotidiennement les prisonniers. Une solution partielle à ce problème serait de mettre en place une structure où les prisonniers pourraient bénéficier d'une sexualité « normale » selon leur choix en modifiant les V.F.P. et en augmentant la fréquence des permissions de sortie. Pour solutionner complètement le problème que représentent les agressions sexuelles en prison ou tout autre forme de violence, il faudrait l'abolition des établissements pénitentiaires.

Synthèse et conclusion

L'établissement pénitentiaire est un outil de notre système pénal et se veut un moyen de protection sociale et de réhabilitation mais il est aussi une institution totalitaire dont l'objectif premier est de contrôler les individus mis sous sa responsabilité. Cette machine totalitaire, infantilissante et coercitive se met en marche dès l'arrivée de l'individu. La prison est une source de privation qui dépasse la perte de liberté. Toutes les privations, qu'elles soient matérielles, physiques, psychologiques ou sexuelles, sont des moyens mis en place pour soit disant favoriser la réhabilitation et la réinsertion sociale des prisonniers. Même le travail disponible pour les prisonniers devient un moyen de réhabilitation. Ce milieu totalitaire prive les prisonniers de toute initiative et de spontanéité. Du point de vue social et psychologique, les individus perdent l'intimité qu'ils avaient à l'extérieur car ils vivent dans un environnement où ils doivent souvent partager les cellules, les douches, les salles de bain, etc. Ils perdent aussi l'accès aux ressources communautaires limitées ou absentes car la prison nuit à l'établissement et au maintien de relations sociales et familiales qui pourraient fournir soutien et réconfort. La privation de liberté les coupe aussi de la réalité extérieure, ce qui rend difficile la réinsertion sociale. Maintenant que la technologie fait son entrée dans les institutions carcérales, les interviewés précisent que les prisonniers reçoivent plus de stimulations sensorielles et sexuelles qui permettent de réduire quelque peu les tensions et les frustrations. Auparavant, les sources de fantasmes sexuelles se limitaient aux revues et aux traits efféminés des plus jeunes dans le système.

Les stimulations peuvent améliorer la qualité de vie des prisonniers pour certains aspects mais elles n'éliminent toutefois pas cette dynamique de violence qui fait partie de la réalité

carcérale. Bien qu'elles réduisent certains frustration, la prison en crée d'autres et rendre l'emprisonnement difficile à supporter. Ainsi, en regardant la vie carcérale et les privations qu'elle impose, elle ne peut faire autrement que de créer de la frustration et de la violence. Cette violence et les agressions présentes en prison sont une façon pour les prisonniers d'exprimer leur vécu et l'oppression qu'ils vivent. En fait, la violence est l'un des très rares moyens d'expression en place et disponible aux prisonniers. Cet environnement où l'individu est enfoui sous la bureaucratie, la haine et les tensions ne permet pas de créer autre chose que de la violence. Lorsque nous nous penchons sur cette réalité, il est peu probable que nous trouvions une solution à ces tensions et aux agressions que vivent les prisonniers. Peu importe les solutions apportées, les tensions et la violence existeront toujours. Il est impensable d'imaginer quatre ou cinq cents personnes, hommes ou femmes, criminels ou non, de vivre ensemble entre quatre murs pour une période plus ou moins longue sans escarmouches.

Les agressions à caractère sexuelle sont aussi une forme d'expression de la situation carcérale et d'affirmation de leur identité sur laquelle nous ne devons pas fermer les yeux. Les agressions sexuelles n'ont jamais été acceptées par la population carcérale. Quoique toujours présentes, plusieurs informateurs soutiennent que les agressions sexuelles sont moins fréquentes que dans les années 1960 à 1980 et se retrouvent surtout dans les institutions à sécurité maximum. Peu importe la décennie, nous pouvons pointer l'environnement dysfonctionnel pour la violence qu'il en résulte et l'impossibilité de maintenir une vie sociale et sexuelle normale. Ce milieu de vie s'ajoute au fait que l'agression sexuelle est avant tout la domination d'une personne sur autrui. Même si le problème n'est pas accepté, les prisonniers n'interviennent que très rarement et respectent la loi du silence sur les agressions pour éviter les représailles.

Tandis que l'agresseur reflète ce que les prisonniers considèrent comme étant une « preuve » de masculinité et de virilité, la victime, qu'elle porte le nom de *sissy*, *queen* ou jeune, ne demeure qu'un objet sexuel pour satisfaire les besoins de l'agresseur. Ce dernier est un bon manipulateur avec une carrure assez imposante et est confortable avec la violence et la vie institutionnelle. Plusieurs ont déjà été victimes de crimes à nature sexuelle et choisissent leur victimes par leur incapacité à se défendre, par leur apparence efféminée et par leur ignorance de la vie carcérale. Et, comme les agresseurs, il se peut que les victimes aient été abusées sexuellement dans le passé. Alors que l'agresseur ne se soucie pas de l'orientation sexuelle de sa victime, il demeure un hétérosexuel dont les activités sexuelles ne sont pas à ses yeux de nature homosexuelle car la victime personnalise une femme. L'agresseur, qu'il soit un *wolf*, un *player* ou un gorille, utilise diverses méthodes pour se procurer un prisonnier. Il peut s'agir de cadeaux, de caresses, de menaces, de chantages, d'utilisation de la force physique ou de drogues.

Bien que la sexualité soit devenue avec les années plus visible, elle est moins bien perçue et moins acceptée chez les prisonniers. Dans la presque totalité des cas, il s'agit d'une homosexualité occasionnelle dû à l'absence de femmes. Dans les années 1960 à 1980, la sexualité était acceptée mais il fallait se *booker*, la prostitution n'était pas vu d'un bon œil comme c'est davantage le cas aujourd'hui. S'unir à un *wolf* est encore une réalité dans certaines institutions pour se procurer de la protection. La relation *wolf*-jeune est souvent la voie la plus facile à suivre lors d'une sentence pour les néophytes du carcéral.

Lorsqu'un prisonnier a été victimisé ou lorsqu'il est constamment menacé ou pourchassé par des agresseurs potentiels, il vit dans un état de crise, de peur et de haine. Cet état peut avoir de graves conséquences physiques et psychologiques qui peuvent forcer la victime à questionner son identité sexuelle car il est perçue comme une femme et un homosexuel dû à sa passivité. La

panique que vit la victime l'amène à chercher du réconfort dans l'isolement, la médication, le suicide et l'automutilation. Il peut tenter de démontrer qu'il est un « vrai homme » selon la hiérarchie sociale des prisonniers. Il peut aussi s'unir à un *wolf* qui, en échange de faveurs sexuelles, lui assure la protection nécessaire pour éloigner les autres agresseurs potentiels. Dû à la rareté relative des agressions sexuelles qui démontre l'omniprésence de la violence, les prisonniers craignent plus à leur arrivée d'être victimes de meurtre que d'agressions sexuelles. Malgré tout, certains prennent des mesures drastiques telles que se *booker* ou de changer leur apparence physique pour éviter d'attirer l'attention des agresseurs.

Cette protection est difficile à obtenir parce que la victime vit en permanence avec son agresseur et que l'établissement, malgré ses infrastructures et son personnel, ne peut pas offrir volontairement ou involontairement la protection nécessaire à la sécurité de la personne. Lorsqu'intercepté, l'agresseur est plus susceptible de se faire transférer ou d'être envoyé dans le « trou » que de se voir poursuivre au criminel. Les victimes, quant à elles, vont généralement se retrouver en ségrégation préventive car aucun autre endroit ne peut offrir ce genre de protection. Tous les endroits qui ne sont pas à la vue des gardiens offrent une possibilité pour les agressions, quoique la présence des gardiens n'est pas toujours un élément de dissuasion.

Les changements qui se sont déroulés aux fils des années au niveau de la sexualité carcérale et des agressions sexuelles ne s'expliquent pas seulement par l'humanisation du système pénitentiaire. Pour les interviewés, la conjoncture de plusieurs éléments modifiant la dynamique carcérale l'explique davantage. L'arrivée des visites familiales privées (V.F.P.) et la technologie dorénavant accessible aux prisonniers ont une influence tout comme l'augmentation de l'importance de la drogue et de la prostitution dans la vie des prisonniers. Même si, selon les anciens prisonniers, la situation s'est améliorée, ils précisent que les solutions aux agressions

sexuelles, qu'il s'agisse des V.F.P. ou des permissions de sortie, n'élimineront pas complètement ce problème. Seule la destruction de la prison pourrait éliminer cette fâcheuse réalité.

Bien que l'union soit de nos jours en quelque sorte volontaire, tout comme dans le cas de la prostitution pour payer des dettes accumulées, le volontarisme est un peu forcé par les conséquences possibles d'un refus. Avant les années 1980, l'individu qui refusait les avances devait être prêt à faire face à la violence et à l'insistance des autres prisonniers, et même si de nos jours refuser les avances sexuelles est moins risqué qu'auparavant, la prostitution peut sauver la vie de ceux qui doivent de l'argent mais ne constitue pas un consentement complètement volontaire. Ainsi, refuser les avances sexuelles dans ces situations ne se fait pas sans conséquences. Lorsque l'on parle de consentement dans le cas de « viol », le consentement laisse peu de place à la discussion mais, dans le cas de paiement de dette et de protection, peut-on vraiment parler d'une participation complètement volontaire ?

Liste des références

- Bernheim, Jean-Claude. « Les effets de l'incarcération ». *Face-à-la-justice*, vol. V, no. 1-2, 1982. p. 1-14.
- Brownmiller, Susan. *Le viol*. Paris et Montréal, l'Étincelle, 1976[1975]. p. 311-326.
- Deslaurier, Jean-Pierre et Michèle Kérisit. « Le devis de recherche qualitative » dans Jean Poupart (éd.). *La recherche qualitative : Enjeux épistémologiques et méthodologiques*. Montréal, Gaëtan Morin, 1997.
- Ciale, Justin. *Tales of Saint Vincent de Paul Penitentiary*. Ottawa, Brooklyn et Toronto, Legas, 1997. Chapitre 17.
- Comité des détenus d'Archambault. « Demandes justes et légitimes des gars d'Archambault » présenté le 21 février 1976 à L. Laplante, R. Sacchitelle et J.P. Lebrun.
- Cooley, Dennis. « Criminal victimization in male federal prisons ». *Revue canadienne de criminologie*, vol. 35, octobre 1993. p. 479-495.
- Curtis, Dennis et Andrew Graham. *Le Pénitencier de Kingston : Les cent cinquante premières années, 1835-1985*. Ottawa, Ministère des Approvisionnements et Services Canada, 1987.
- Flanagan, Timothy J. « The Pains of Long-term Imprisonment ». *British Journal of Criminology*, vol. 20, no. 2, Avril 1980. p. 148-156.
- Foucault, Michel. *Discipline and punish : the birth of the prison*. New York, Vintage, 1979.
- Foucault, Michel. *Surveiller et punir : la naissance de la prison*. Paris, Gallimard, 1975.
- Fox, Vernon. *Violence Behind Bars*. Westport, Greenwood Press, 1973[1956].
- Goffman, Erving. *Asiles*. Paris, Éditions de minuit, 1970 [1961].
- Goffman, Erving. *Asylums : essays on the social situation of mental patient and other inmates*. London, New York, Toronto, Penguin Books, 1991 [1961].
- Girard, Michel et Claude Marcil. *Guide de survie en prison*. Chicoutimi, Édition JCL, 1993.
- Ibrahim, Azmy I. « Deviant sexual behavior in men's prisons ». *Crime and Delinquency*, vol. 20, no. 1, 1974. p. 38-44.

- Karli, Pierre. *L'homme agressif*. Paris, Odile Jacob, 1987.
- Lalande, Pierre. « Appareil pénal et construction social de la réalité de la trajectoire mentale des agents de probation ». Thèse de maîtrise, Université d'Ottawa, 1988. p. 27-38.
- Laplane, Jacques. *Prison et ordre social au Québec*. Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1989.
- Laurin, Lucie et Johanne Voghel. *Viol et brutalité : Tout ça pour un peu de pouvoir*. Montréal, Québec/Amérique, 1983.
- LeDroit*, 19 avril 1971. (« Victimes d'assauts sexuels et battus »)
- Lockwood, Daniel. « Issues in prison sexual violence » dans M. Braswell (éd.). *Prison Violence in America*, Cincinnati, Anderson, 1985. p. 89-96.
- Lockwood, Daniel. *Prison Sexual Violence*. New York, Elsevier, 1980.
- Monnereau, Alain. *La castration pénitentiaire. Droit à la sexualité pour les prisonniers*. Paris, Lumière et Justice, 1986. p. 21-42.
- Ottawa Citizen*, 19 avril 1971. (« Convicts subjected to sexual assaults »)
- Pires, Alvaro. « Échantillonnage et recherche qualitative : essai théorique et méthodologique » dans Jean Poupart (éd.). *La recherche qualitative : Enjeux épistémologiques et méthodologiques*. Montréal, Gaëtan Morin, 1997.
- Poupart, Jean (éd.). *La recherche qualitative : Enjeux épistémologiques et méthodologiques*. Montréal, Gaëtan Morin, 1997.
- Poupart, Jean. « L'entretien de type qualitatif : considérations épistémologiques, théoriques et méthodologiques » dans Jean Poupart (éd.). *La recherche qualitative : Enjeux épistémologiques et méthodologiques*. Montréal, Gaëtan Morin, 1997.
- Rabinow, Paul. *The Foucault Reader*. New York, Pantheon, 1984.
- Saum, Christine et al. « Sex in Prison : Exploring the Myths and Realities ». *The Prison Journal*, vol. 75, no. 4, décembre 1995. p. 413-430.
- Scacco, Anthony M. *Rape in Prison*. Springfield (Il.), Charles C. Thomas, 1975. Chapitre 1-3, 5.
- Savoie, Jean. *Celui qui*. Montréal, Méridien, 1989.
- Service correctionnel du Canada. *Guide des délinquants*. Canada, SCC, s.d.

- Struckman-Johnson, Cindy et al. « Sexual coercion reported by men and women in prison ». *The Journal of Sex Research*, vol. 33, no. 1, 1996. p. 67-76.
- Welzer-Lang, Wayne et al. *Sexualités et violences en prison : ces abus qu'on dit sexuels...* Lyon, Aléas, 1996.
- Wooden, Wayne et Jay Parker. *Men Behind Bars. Sexual Exploitation in Prison*. New York et London, Plenum Press, 1982.

Bonjour,

Je m'appelle Micheline Roxane Guérette et je suis étudiante à la maîtrise en criminologie à l'Université d'Ottawa. La thèse de maîtrise porte sur **les agressions sexuelles entre prisonniers en milieu carcéral fédéral**. L'objectif de cette thèse est d'étudier un groupe d'ex-prisonniers fédéraux afin de connaître et d'analyser leur point de vue concernant les agressions sexuelles en milieu carcéral, l'importance du problème et les conséquences pour les agresseurs.

Afin de pouvoir réaliser ce travail, j'ai besoin d'interviewer huit à dix hommes âgés de **plus de 18 ans et ayant été incarcérés pour une période d'au moins cinq ans**. Il n'est pas nécessaire que vous ayez été victime d'agressions sexuelles en milieu carcéral, je veux simplement connaître votre expérience et votre opinion sur le sujet.

Vous êtes entièrement libre d'accepter ou de refuser de participer à l'entrevue. Si vous acceptez, vous pouvez vous retirer à tout moment lors de l'entrevue. Votre anonymat est aussi assuré et aucune information pouvant vous identifier ne sera mentionnée dans l'étude.

Si vous répondez aux critères de base et que vous voulez toujours prendre part à cette étude, veuillez s'il-vous-plaît remplir la partie inférieure de cette lettre et la retourner dans l'enveloppe pré-affranchie ci-jointe. Ce coupon-réponse sera gardé en lieu sûr afin d'assurer votre anonymat.

Votre participation à ces entrevues serait grandement appréciée.

Bien à vous,

Micheline Roxane Guérette, B. Sc. soc.

☐ Oui, je désire participer à une entrevue dans le cadre de la maîtrise de Micheline Roxane Guérette et j'ai la garantie que ce coupon-réponse sera gardé en lieu sûr.

☐ Oui, je désire participer à une entrevue mais je désire plus d'information avant d'accepter. Micheline Roxane Guérette communiquera avec moi pour répondre à mes questions.

Nom : _____

Adresse : _____

Numéro de téléphone : _____

Nombre d'années d'incarcération : _____

Quel(s) pénitencier(s) : _____

Quel(s) jour(s) et quelle(s) heure(s) vous conviennent le mieux pour une entrevue : _____

Consigne et sous-consignes

Comme vous avez pu le lire dans le formulaire de consentement et dans la lettre de recrutement que vous avez reçue, mon étude porte sur ce que les détenus pensent à propos des agressions sexuelles entre prisonniers en prison. Par agressions sexuelles, j'entends la pénétration anale, les attouchements ou caresses, et les fellations (sexe oral, *blow job*, *pipe*) contre la volonté de la personne.

Alors si vous le voulez bien, j'aimerais connaître votre expérience et votre point de vue sur les agressions sexuelles en prison.

SOUS-CONSIGNES (si nécessaire) :

- J'aimerais que tu me parles maintenant de comment se passe la vie sexuelle en prison.
- J'aimerais savoir ce que tu penses favorise les agressions sexuelles. [privation sexuelle, revanche, règlement de compte, etc.]
- Selon vous, les agressions sexuelles sont-elles un grave problème et se manifestent-elles fréquemment? [occasionnellement ? à tous les jours ?]
- Y a-t-il, selon vous, des gens qui sont plus susceptibles d'être des agresseurs ou des victimes ?
- J'aimerais savoir comment ça se passe pour les agresseurs et pour les victimes des agressions sexuelles [avec l'administration, les gardiens, les autres prisonniers].
- Autre selon le déroulement de l'entrevue.

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS STANDARDISÉS

Numéro d'entrevue : _____

Date de l'entrevue : _____

Lieu : _____

Durée : _____

A) Données démographiques

Date de naissance : _____

Nationalité : _____

Statut au Canada _____

Temps de résidence : _____

Statut civil : a) célibataire

b) marié

c) veuf quelle année : _____

d) divorcé

e) concubinage

Composition de la famille maritale :

a) nombre d'enfants : _____ filles, _____ garçons

b) âge de enfants : _____

c) leur lieu de résidence : _____

d) que font-ils [enfants] : _____

Composition de la famille d'origine :

a) parents vivants : _____ (indiquer années de décès : _____)

b) statut civil des parents : _____

c) nombre d'enfants : _____ frères, _____ soeurs.

d) leur lieu de résidence : _____

e) que font-ils ? _____

f) quelle est l'occupation actuelle du père ? _____

g) quelle est l'occupation actuelle de la mère ? _____

B) Aperçu de la fréquence et du caractère des contacts avec les membres de la famille élargie :

	<u>Nature des contacts</u>	<u>Fréquence des contacts</u>	<u>Caractère des contacts</u>
avec :	personne/lettre/ téléphone	souvent/ peu/ jamais	très bon/ bon/ indifférence/ mauvais/ très mauvais

Épouse/
concubine

Enfants

Père

Mère

	<u>Nature des contacts</u>	<u>Fréquence des contacts</u>	<u>Caractère des contacts</u>
avec :	personne/lettre/ téléphone	souvent/ peu/ jamais	très bon/ bon/ indifférence/ mauvais/ très mauvais

Frères

Soeurs

Grand-parents

Tantes

Oncles

D'autres
(préciser)

Est-ce qu'il y eu des changements dans la nature, la fréquence et/ou le caractère des contacts avec une ou plusieurs des personnes mentionnées ci-haut ?

Si oui : Depuis quand ?
comment ces changements se manifestent-ils ?

Cette expérience de la vie carcérale a-t-elle affectée d'une façon une autre vos relations avec d'autres personnes _____

ami(e)s :
voisin(e)s :
employeurs :
collèges au travail :

Si oui : à partir de quel moment avez vous senti des changements ou à quel moment avez vous eu peur que votre expérience apporte des changements ?

Comment ces changements se manifestent-ils ?

C) Carrière sociale avant la dernière incarcération

Emploi : _____

- a) temps plein
- b) temps partiel
- c) chômage
- d) bien-être social
- e) études : _____

Si vous aviez un emploi, votre revenu se situait entre :

- a) 0 - 6 999\$
- b) 7 000 - 14 999\$
- c) 15 000 - 19 999\$
- d) 20 000 - 29 999\$
- e) 30 000 - 39 999\$
- f) 40 000 - 49 999\$
- g) 50 000 et plus

D) Carrière sociale actuelle

Emploi : _____

- a) temps plein
- b) temps partiel
- c) chômage
- d) bien-être social
- e) études : _____

Si vous avez un emploi, votre revenu se situe entre :

- a) 0 - 6 999\$
- b) 7 000 - 14 999\$
- c) 15 000 - 19 999\$
- d) 20 000 - 29 999\$
- e) 30 000 - 39 999\$
- f) 40 000 - 49 999\$
- g) 50 000 et plus

E) Scolarité et formation professionnelle

Au sujet de votre scolarité nous aimerions savoir :

- a) quel est le diplôme le plus élevé que vous avez obtenu : _____
- b) quel était le domaine de spécialisation de ce diplôme ? : _____
- c) combien d'années de scolarité avez-vous complétés au total ? : _____

F) Contacts antérieurs avec le système pénal

Combien de sentences d'incarcération avez vous été condamnés : _____
 quelle cote de sécurité ? _____

Quelle était la nature des infractions dont vous avez été reconnues coupables : _____

	<u>AGE / ANNÉE</u>	<u>INFRACTION</u>	<u>SENTENCE</u>
1			
2			
3			
4			
5			

Durant l'une de mes incarcérations, j'ai été / *While I was incarcerated I have been:*

- a) victime d'agressions sexuelles/ *victim of sexual assault*
- b) agresseur / *aggressor*
- c) *Wolf-kid*
- d) aucun / *none of the above*

Comment vous voyez votre orientation sexuelle ? / *How do you see your sexual orientation*

- a) hétérosexuel / *heterosexual*
- b) homosexuel / *homosexual*
- c) bisexuel / *bisexual*

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

Noms des personnes effectuant la recherche : Micheline Roxane Guérette

Institution : Université d'Ottawa Département : Criminologie

Nom du directeur : Jacques Laplante Numéro de téléphone : 562-5800 poste 1798

Les recherches faisant appel à des sujets humains requièrent le consentement écrit de ces sujets. Cela ne veut pas dire, bien entendu, que le projet dont il est question ici comporte nécessairement un risque. En raison du respect auquel ont droit les personnes visées, l'Université d'Ottawa et les organismes subventionnaires de la recherche ont rendu obligatoire ce consentement.

Je, _____, soussigné(e) accepte de collaborer à cette étude sur les agressions sexuelles entre prisonniers en milieu carcéral fédéral menée par l'étudiante Micheline Roxane Guérette du Département de criminologie à l'Université d'Ottawa. **L'objectif de cette recherche est d'étudier un groupe d'ex-prisonniers fédéraux afin de connaître et d'analyser leur point de vue concernant les agressions sexuelles en milieu carcéral, l'importance du problème et les conséquences pour les agresseurs et les victimes de ces agressions.**

Ma collaboration consistera essentiellement à participer à une (1) séance d'environ deux (2) heures pendant laquelle aura lieu l'entrevue. Je m'attends à ce que les données nominatives demeurent confidentielles.

Puisque cette activité implique de l'information personnelle, je comprends qu'elle pourrait évoquer des réactions émotives parfois éprouvantes. **J'ai reçu l'assurance** des personnes effectuant la recherche que tout sera fait en vue de minimiser ces occasions.

Je suis libre de me retirer de l'étude en tout temps ; je peux refuser de participer au projet ou de refuser de répondre à certaines questions sans risques de représailles.

J'ai l'assurance des personnes effectuant la recherche que l'information nominative que je partagerai restera strictement confidentielle.

Mon anonymat sera sauvegardé selon l'une des options suivantes : (cochez l'option qui vous convient)

☐ on ne me citera pas, à moins d'employer un pseudonyme

☐ on me citera, mais sans aucune identification (p. ex. « une personne nous à dit...)

Les bandes magnétiques des entrevues ne seront écoutées que par Micheline Roxane Guérette. Elles seront détruites à la fin du projet, et les transcriptions gardées en lieu sûr. Toutefois, je peux refuser que l'entrevue soit enregistrée.

☐ J'accepte qu'on enregistre mon entrevue.

☐ Je refuse qu'on enregistre mon entrevue.

Pour tout renseignement ou toute plainte concernant la conduite éthique du projet de recherche, je peux m'adresser au comité universitaire de déontologie de la recherche sur des êtres humains (CUDREH), aux soins du secrétaire du Comité (tél. : 613-562-5800 poste 1245)

Il y a deux (2) copies du formulaire de consentement, dont une que je peux garder.

Signature de la chercheuse : _____ Date : _____

Signature du participant : _____ Date : _____

Je désire recevoir un résumé des résultats de cette étude dès qu'il sera disponible, à l'adresse suivante : _____

